Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

REUNION DE LANCEMENT – COMPTE RENDU

Ce questionnaire est destiné à recueillir des informations en vue de la révision du schéma de cohérence territoriale. Les informations collectées serviront à mettre à jour le diagnostic territorial et éventuellement à en faire évoluer les enjeux. Ces nouveaux enjeux constitueront la base de réflexion pour élaborer le projet politique (projet d'aménagement et de développement durables, PADD) et le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT.

I. Présentation de l'équipe en charge de la révision

Groupement de 3 bureaux d'études :

BE	Domaine d'intervention	Chef de projet	Chargé(e) d'études	Téléphone	
Terres Neuves	Urbanisme	**Quentin Mackré**	Ninon Barbançon Valérie Demmerlé	04 67 66 31 84	q.mackre@terres-neuves.fr n.barbancon@terres-neuves.fr v.demmerle@terres-neuves.fr
Pivadis	Commerce	Stéphane Merlin	Marie Letourneux	02 38 43 41 38	stm.pivadis@wanadoo.fr ml.pivadis@orange.fr
Impact et Environnement	Environnement	Philippe Douillard	Pierre Peigné Camille Jeanneau	02 41 72 14 16	philippe.douillard@impact-environnement.fr pierre.peigne@impact-environnement.fr camille.jeanneau@impact-environnement.fr

Le diagnostic agricole est confié à la chambre d'agriculture : David Méot (02 38 71 95 74, meotd45d@loiret.chambagri.fr)

II. Présentation du Pays par les élus

- **Contexte très particulier :**

-Loi NOTRe implique une refonte du contour des EPCI, avec des fusions à prévoir. Pour le Pays, 2 principaux scénarios :
-une fusion à 2 x 3 EPCI (Malesherbois + Puiseautin + Beaunois et Cœur du Pithiverais + Beauce et Gâtinais + Plateau Beauceron)

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

-une fusion à 6, voire 7 (Plaine du Nord Loiret bénéficie d'une dérogation donc rien d'obligatoire pour eux).

-Le Bellegardois rejoindra deux EPCI du Montargois et quittera, à terme, le Pays. Pour l'instant, il fait toujours partie du SCoT et il faut donc le prendre en compte… en se préparant à son départ.

-Loi ALUR et Grenelle ont poussé 3 EPCI à délibérer pour élaborer un PLUi, dont on ne sait ce qu'il adviendra une fois les EPCI fusionnés.

- **Ce que l'on fait du SCoT actuel… :**

-Le SCoT a été élaboré dans un contexte favorable, avec des objectifs définis à horizon 20 ans. La crise a ralenti le « rythme » permettant l'atteinte de ces objectifs mais ils restent d'actualité. Il s'agit donc de garder le projet actuel en l'agrémentant des dernières études disponibles (SAGE, TVB, ZH, SDEC…) et en renforçant certaines thématiques (Energies/GES, mobilités…).

-Dans le même temps, le premier SCoT présentait certaines faiblesses que les services de l'Etat n'ont pas relevées, pour permettre l'aboutissement de ce document. Cela signifie qu'il sera peut-être nécessaire de revoir à la marge certains éléments du projet. Ces modifications se feront à l'aune des projections démographiques de l'INSEE.

- **… et ce que l'on attend de la révision :**

-Deux points ont fait débat lors du premier SCoT ; le premier portait sur l'existence même du SCoT, remis en cause par des élus opposés à sa réalisation, et le second sur les possibilités de développement des petites communes. Si le premier est réglé – la mise en œuvre du SCoT posant finalement peu de problèmes – la question du développement des communes rurales se posera à nouveau pour cette révision.

-Compte tenu du contexte, il faudra s'affranchir au maximum des périmètres politico-administratifs, pour construire un projet de territoire à l'échelle du Pays, en insistant notamment sur l'armature urbaine, qui est une réalité socio-économique stable et partagée (cette armature pourra faire l'objet d'ajustements dans le cadre de la révision, mais ne devra pas être fondamentalement remise en cause).

-La question du transport interurbain sera un enjeu fort. Le SCoT devra être force de proposition sur ce sujet, en pesant sur les choix des AOT et des transporteurs.

-En s'appuyant sur les conclusions du Schéma de Développement Economique (le diagnostic devrait être remis au cours de l'été), le SCoT visera une plus grande intégration entre les territoires dans le domaine économique (dépasser le « chacun sa zone »).

-La définition des dents creuses devra être plus claire et partagée de tous. La mise en œuvre du SCoT a, en effet, mis en évidence la difficulté de compréhension de cette terminologie.

III. Déroulement de cette première phase de diagnostic

- **Les ateliers géographiques**

-Il y en a 8 (1 par EPCI 2015), le but étant :

1. De présenter ce qu'est le SCoT
2. De rappeler pourquoi on le révise
3. De faire émerger les enjeux de chaque territoire et de présenter ce qu'est le SCoT.

Pour faciliter les échanges et la collecte d'informations, un questionnaire sera remis préalablement par le bureau d'études ; il devra être complété courant février, avant les ateliers.

-Il faudra que les EPCI fassent le lien avec l'ensemble des communes pour communiquer et faire remonter des informations.

-A l'échelon EPCI, il faut s'appuyer sur les DG comme relais d'informations

-le bon format de réunion serait au minimum 8-10 personnes mais pas plus de 20-25.

-Tous les ateliers seront faits la même semaine, avec des visites terrains entre temps.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- **Calendrier global de la révision**

Il faut compter :
-8 mois de diagnostic
-6 mois de PADD
-6 mois de DOO
-2 mois de préparation du dossier d'arrêt
Soit environ 2 ans d'études jusqu'à l'arrêt, conformément au calendrier indiqué dans le CCTP.
Compte tenu de la demande de subventions pour l'intégration des Zones Humides, l'étude ne pourra officiellement commencer qu'au mois de mars. Le paiement de la première tranche se fera à ce moment-là.

- **Suites à donner à la réunion**

-Collecte de données : mise en place d'un serveur pour la diffusion des études et recensement des données manquantes.
-Suivi des avancées de la demande de subvention pour les Zones Humides, la réponse permettant le début des études.
-Définition d'une semaine (fin mars ou mi-avril) pour la réalisation des ateliers.

Liste des participants

NOM - Prénom	Qualité - Structure
Bévière Monique	Présidente du Pays
Guérinet Patrick	Vice-président du Pays
Tartinville Yves	Vice-président du Pays en charge du SCoT
Thion Denis	Vice-président du Pays
Mackré Quentin	Chef de projet SCoT – Terres Neuves
Voyer David	Agent de Développement du Pays
Florine Olivier	Chef de projets SCoT et Développement Durable du Pays

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des ateliers territoriaux de mars 2016 - révision du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Territoire	Retour sur l'élaboration du 1er SCoT	Mise en œuvre du SCoT
Communauté de communes des Terres Puiseautines	> Il y a eu des réunions d'explication etc mais les maires n'ont pas compris le documents et ses implications. Il ne se sont pas appropriés le projet (pas assidus, pas d'écoute, discutaient la forme et non le fond, désintérêt). > De son souvenir, ils avaient obtenus ce qu'ils voulaient en termes de conso foncière. > Il manquait les déplacements lents dans le premier document. > Problème de la définition des dents creuses, définition non comprise et différente de celle des BE.	> Ni mal ni bien parce qu'il n'existe pas pour les élus, à part ceux qui refont leur PLU (Ondreville d'ailleurs se trouverait "contraint" par le SCoT). > SCoT vu sous l'aspect "boucher les dents creuses, ne pas chercher l'étalement". Pas de difficultés à l'intégrer sur Dimancheville car PLU défensif (pas de zones AU).
Communauté de communes Plateau Beauceron	> Se souviennent de l'inquiétude des maires des petites communes qui avaient peur de ne pas pouvoir construire, d'être contraints. Au final, peu d'impacts.	> A l'époque, il a tout de suite regardé s'il y avait un impact sur la commune mais il n'y en avait pas. Il pense qu'il pourrait y an avoir pour les petites communes mais n'en est pas certain. > Objectifs de développement du SCoT non atteints sur l'habitat mais toutes les communes ont pu se développer comme elles le souhaitaient (Thignonville, Césarville).
Communauté de communes du Bellegardois		> Après le SCoT, élaboration du PLUi pour décliner directement les orientations du SCoT. >Apport du SCoT ; plus sécurisé, plus lisible, adapté au territoire, utilisé régulièrement pour l'instruction du droit des sols et pour les ZA également. > Intégration poussée dans le PLUi, Trame Verte et Bleue faite avant celle du Pays, c'est le Pays qui s'en est inspiré. > A l'usage, PLUi et SCoT sont une véritable découverte pour les pétitionnaires qui n'imaginaient pas tout cet encadrement. > Baisse des surfaces ouvertes à l'urbanisation de 220 à 58 ha. S'ils avaient suivis les objectifs du SCoT, riquait une explosion de la demande en services (infaisable).
Communauté de communes Plaines du Nord Loiret	> A l'époque, il y a eu des discussions car ils trouvaient (sur la comcom) qu'il y a avait beaucoup pour les Pôles et peu pour les petites communes mais cela a été revu (se voit très bien dans le DOO avec une répartition unique 51/49). > Discussions également sur les dents creuses, qui ont finalement été retirées du calcul de la conso foncière. > Admet qu'ils ont eu peur pour rien.	> SCoT finalement assez souple suite à ces ajustements et pas si restrictif que cela. > Perçoit de plus en plus de misère, y compris chez les foyers qui travaillent. Tout cela pour dire qu'il ne doit pas y avoir de surcoût pour les ménages. > Il précise également que ceux qui s'installent à Bazoches ne sont pas ceux qui viennent dans les petites communes et que les aspirations ne sont pas les mêmes (proximité, lien social, espace...). > Il est normal de réviser le SCoT, cela fait partie de la vie des documents d'urbanisme.
Communauté de communes du Beaunois	> Ils (le Pays) se sont dépêchés de le finir avant la Grenellisation mais maintenant on s'aperçoit que besoin de mise en compatibilité.	> Malgré le SCoT, beaucoup d'opérations "malheureuses" sont à déplorer dans et hors du territoire (grands lotissements, opérations sans réseaux collectifs...) > Pas de géne particulière à mettre en oeuvre le SCoT (surtout que ça n'a pas été fait, que des document ante-SCoT). > Difficile d'aborder cette question car personne ne connait le document. Je l'explique donc rapidement.
Communauté de communes le Cœur du Pithiverais	> Même constat que pour les autres territoires, peur pour rien. Et souvenir de débats houleux.	> Le SCoT n'a pas empeché certaines problématiques. Sur Bouzonville par exemple où on ne maîtrise pas le nombre de logements possibles sur une zone (BIMBY à encadrer). > Les cultivateurs ne jouent pas le jeu. > Pour Dadonville, les objectifs ont été tenus sur l'habitat mais ils ne souhaitent pas aller plus loin, les services doivent suivre.
Communauté de communes du Malesherbois	> Ressorti comme un document intéressant. > Sur l'habitat, certains avaient peur des petites parcelles (600-700m²) en milieu rural. > Au départ, pas vu comme quelque chose d'utile, sur lequel on peut s'appuyer, puis à servi à cela progressivement et aujourd'hui on s'appuie dessus. > N'a pas servi à grand chose surtout quand on voit l'urbanisation dans les petits hameaux. > Ressort comme une affaire de spécialistes, font confiance au BE pour que le PLU l'intègre correctement. > Pas vraiment d'impact sur les cartes communales.	> Du mal à comprendre certaines règles, notamment sur le dév éco.
Communauté de communes Beauce et Gâtinais	> Il sourit en évoquant le sujet en disant qu'il y a eu beaucoup de discussions. Beaucoup voyaient cela comme une contrainte, en disant qu'ils ne pourraient plus construire, qu'on leur impose des choses... Il a fallu rassurer.	> Au final, malgré toutes les réticences, le document a été très bien accepté puisque ne comprend aucune contrainte. De toute façon pour lui, les projets trop ambitieux ne fonctionnent pas compte tenu du contexte économique. > S'apparente plus à une découverte avec la question des dents creuses notamment.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des ateliers territoriaux de mars 2016 - révision du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Territoire	Paysages	Habitat	Urbanisme	Accès aux services, polarités	Emploi-économie	Mobilités	
Communauté de communes des Terres Pulseautines	> L'éolien ressort tout de suite en premier. Volonté de garder le paysage tel quel sans dénaturer la vallée. Certaines installées côté IDF sans concertation des communes du Loiret qui subissent pourtant l'impact Paysager. > Particulièrement touchés par l'enjeu entrée de ville avec les entrées de Puiseaux. > Volonté de conserver le caractère rural des hameaux.	> Plusieurs profils : -beaucoup de personnes âgées, du coin depuis toujours -des gens du 91 pour la grande majorité récemment arrivés, qui ont du mal à s'adapter compte tenu de leur relatif isolement, des charges financières qui pèsent... Pour le dernier lotissement par exemple, les arrivées proviennent massivement de Grigny. > Beaucoup de phénomènes de divisions de grandes maisons, qui deviennent les cas les plus difficiles à gérer. Se fait également dans les petits villages (Boesses, Echilleuses) avec des pops difficiles. > Beaucoup de logements sociaux à Puiseaux mais peu de turn over (un peu plus dans le collectif mais peu élevé). > Développement plus modéré depuis la crise économique. > Développement cyclique entre les communes ; aujourd'hui Boesses et Echilleuses ont les plus gros contingents d'enfants, hier Briarres et Ondreville... > Problème de logement social, plus accepté dans les petites communes ; comment dès lors arriver à une mixité et à un parcours résidentiel cohérent?	> Le foncier est encore disponible compte tenu de l'ancienneté des documents, mais pas toujours au bon endroit. > Elaboration du PLUi avec modification du Périmètre de Protection des Monuments Historiques.	> Assez tourné vers l'Ile de France, notamment Fontainebleau (santé, achats hors alimentaires). Villiers en Bière semble être le gros pôle commercial du samedi. > Pour le commerce, supermarché pas terrible donc vont Beaune-la-Rolande (qui a une galerie commerciale) ou Pithiviers. Très peu à Malesherbes, malgré le RER. > Dispose dans le bourg de 3 commerce "huppés" avec une boulangerie, "les jardins du gâtinais" (épicerie ++) . > Tissu associatif très dense particulièrement pour le sport, qui permet de mieux intégrer ces nouveaux arrivants ; foot et taekwondo par exemple canalisent les plus turbulents. il existe également une piscine avec plus de > 500 licenciés, qui rayonne assez largement, y compris côté IDF. > Gros enjeu d'épuration des zones blanches et d'accès au Très Haut Débit. > Question des tournées également abordée	> Difficultés pour l'appareil commercial (pharmacie et maison de la librairie fermées). Ok pour les médecins regroupés en maison mais problème de leur départ va se poser avec l'arrivée de la retraite. > Coopérative + Weber Saint Gobain sont deux gros employeurs. > Un tissu artisanal assez dense, qui va chercher des débouchés en région parisienne pour certains. > Ancien savoir faire en chaudronnerie. > Il y a un positionnement économique à trouver en complémentarité avec le Malesherbois (sous-traitance, bassin de main d'œuvre...).	> Car pour Pithiviers part le matin et revient le soir donc peu utilisé. Du TAD pour Malesherbes mais pas de retour, peu de com? Aperçu ci et là. > Déplacements lents discutés ; avec l'enjeu de la voie ferrée non délassée mais véritable coupure verte sur le territoire (théoriquement amende de 1500€ pour quiconque l'emprunte). > Questions de stationnement également soulevées (à voir si parce que trop ou pas assez) > Mieux articuler développement économique et mobilités.	> Beaucoup de projets mais pas de financements. Le plus gros projet serait la réalisation d'une Maison des services (assistante sociale, UTS, CAF, MSA...) sinon le pôle va finir par disparaître s'il n'a plus de services. > Briarres serait pressentie pour accueillir un groupe scolaire. La même chose serait à faire au sein même de Puiseaux. Gros besoins en salle, en locaux (pour le périscolaire...). > Déplacement d'Intermarché > Projet de MSP et de MARPA > Besoin de mettre les équipements à niveau.
Communauté de communes Plateau Beauceron	> Les éoliennes viennent tout de suite à l'esprit. Peu développé "grâce" au terrain d'entrainement du GIGN qui créé de fait une servitude. > L'activité agricole est majeure dans le paysage. Le nombre d'exploitations a baissé et quelques communes ont procédé à des remembrements (Morville en Beauce). Les chemins de ceinture créés, en plus de faciliter le passage des tracteurs est une véritable limite psychologique entre l'urbanisé/urbanisable et les terres agricoles. > Césarville a bénéficié d'une bonne étude paysagère, avec des cônes de vue zonés. > Compacité des villages est un + pour le paysage	> Pas d'explosion de population, volonté de maîtriser le développement Thignonville juge son développement cohérent. Autruy-Sur-Juine n'a pas la maîtrise du foncier et les propriétaires ne sont pas vendeurs donc faible développement (perte de population) > Problématiques liées au devenir des fermes, souvent trop couteuse à réhabiliter. Que vont devenir ces bâtiments ? Pour éviter leur découpage, seul l'argument de l'absence l'assainissement permet de contrer cette possibilité mais ce n'est pas le cas partout. > Bailleurs sociaux ne veulent plus venir dans les petits villages car ils intègrent de plus en plus les questions de mobilités. > les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles ; les logements auxquelles elles pourraient prétendre, elles n'y vont pas. > Très faible turn over depuis quelques années, la commission logement ne se réunit que rarement maintenant	> La mairie, grâce à sa maîtrise du foncier (sur 3/4 des zones ouvertes à l'urbanisation), peut commercialiser des lots à coûts raisonnables (quasiment sans faire de gains). Cela marchait très bien avant mais moins maintenant parce que contexte d'incertitude. > Maîtrise du foncier permet en tout cas de maîtriser les coûts de sorties, de négocier les échanges de terrains... > Assez calme depuis la crise, d'autant que les promoteurs n'arrivent pas à sortir de projet économiquement viable > Besoin de maîtriser le foncier pour permettre un aménagement durable, pas seulement sur Sermaises (pas compris au début par les autres communes mais aujourd'hui regretté)	> Quelques services encore présents mais il voit que le commerce souffre en milieu "rural". Les gens consomment sur leur lieu de travail en général. > Il y a une assez bonne répartition des dépenses commerciales entre Pithiviers, Malesherbes (grâce aux collégiens du territoire qui vont dans ce pôle) et l'Ile de France. > Une étude commerciale avait été réalisée il y a quelques années et mettait en évidence la vétusté des locaux commerciaux, qui les rend invendables en l'état et amène à des fermetures sans reprises. > Bon au niveau de la santé, encore deux médecins, un nouveau praticien s'est installé. Mais le problème se posera dans peu de temps donc constitue un important enjeu	> Il estime le territoire plutôt favorisé de ce point de vue, notamment grâce à la proximité avec l'Ile de France. Malgré la crise, il n'y a pas eu de gros plan de licenciement Quelques grosses entreprises : -3 à Sermaises dont Flammarion -PROVA (Vanille) à Autruy sur Juine -MAGRI (portes) à Thignonville -SIDESUP (granulés bois PER) à Engenville > Maîtrise du foncier qui permet le bon développement de la ZA.	> Il existe une ligne de cars Pithiviers-Etampes avec tout de même peu de fréquence. Elle est sous-utilisée > Covoiturage non matérialisé mais se fait automatiquement , il reconnait un problème de voitures ventouses en plein bourg de Sermaises, qui n'est pas sans poser de problèmes. > Gros enjeux de mobilité en milieu rural, les jeunes font parfois de longs trajets à pied en vélo ou autres modes ou restent prisonniers de la commune.	> Sortie quelques jours auparavant d'un rapport qui évoque la possibilité d'un aéroport sur Césarville-Dossainville. > Tout se fait au niveau communautaire. > 1 accueil de loisirs > la développement de la ZA, qui dispose encore de 10ha avec un projet d'entreprise, donc pas besoin d'aller taper dans la terre agricole.
Communauté de communes du Bellegardois		Bellegarde propriétaire de 40ha de foncier où l'on peut faire plus de 280 logements mais pas ouvert à l'urbanisation. Cette pression - volontaire - permet une diffusion de la croissance sur les autres communes. La forte vacance sur Bellegarde permet également d'absorber cette pression.			Très en pointe en matière de développement économique ; nombreux projets d'implantation (labo d'analyse, centre de dialyse) + ateliers relais.		> OPAH et révision du PLUi > Gros projet urbain à venir sur Bellegarde, restauration d'un ilot complet avec à termes 32 nouvelles maisons(50% prop/50% location). Une fois cette opération réalisée, les objectifs du SCoT seront atteints (12,9% de logements aidés).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

			Urbanisme	Accès aux services, polarités	Emploi-économie	Mobilités	
Communauté de communes Plaines du Nord Loiret	> Eoliennes évoquées. > Conseiller d'Outarville souligne une banalisation du paysage et une certaine fadesse avec les mêmes entrées de ville pavillonnées. Permet de rebondir également sur la sécurisation des entrées de bourg	> Demande provient surtout de la Région Parisienne et Orléans. Les gens s'éloignent à cause des prix. Les maisons mises sur le marché trouvaient rapidement preneur mais c'est depuis moins vrai avec la crise. > D'une manière générale, le développement de l'habitat est assez maîtrisé. Sur les 5-10 dernières années, il y a eu une grosse opération à Boisseaux (lotissement jugé de "deuxième village"). Pour les autres communes, urbanisation par petites touches, quelques maisons, remplissage de dents creuses.	> Prise de compétence pour élaborer un PLUi, l'une des communes ayant un POS > Charmont en Beauce ; évolution dans la demande constatée : moins de terrain et solution clé en main à moins de 200000€. Approche qui consiste à faire appel aux artisans du coin pour refaire une maison ancienne en pierre est une autre philosophie, et surtout plus couteux. Enjeu de revitalisation des coeurs de bourg. > Changement dans le développement lié aussi aux coûts, les communes n'ont plus la capacité a créer du réseau	> Très peu de commerces sur le territoire. Les gens vont faire en général leurs courses non pas à Pithiviers mais à Neuville-aux-Bois (au Sud), qui dispose de supermarchés mais également Toury (à l'Ouest). Au final très peu de dépenses de conso à Pithiviers, puisque pour les services plus spécialisés, les habitants vont à Orléans (plus de choix). > Objectif de conserver ce qu'il reste > Question du numérique largement discutée	> Agriculture importante mais génère peu d'emplois avec la mécanisation > Un peu d'industrie avec la STCM à Bazoches, qui récupère et refond le plomb. > Pas de vocation spécifiquement économique du territoire, mono-industrie du plomb qui s'est effondrée avec la fermeture de STECO. > Peu de foncier dispo pour l'économique (Bazoches en site pollué). > ZA de Boisseaux toujours d'actualité, portée par un privé mais toujours pas occupée.	> Beaucoup de personnes qui s'installent sur le territoire travaillent à Orléans et Pthiviers mais également au Sud de la Région Parisienne. En prenant le train à la gare de Toury, par exemple, on est à Paris-Austerlitz en 1h. > Le développement du covoiturage avait un temps été en discussion du côté d'Outarville mais ça n'a pas abouti. A juste titre, avec les horaires décalés, il n'y croit pas beaucoup.	> Pas de grands projets de prévus car compétence scolaire (prise en 2014) à digérer auparavant > Réception du collège de Bazoches à l'été 2015 mais projet porté par le CG > Réflexion sur un gymnase également mais loin d'être fait à cause des financements.
Communauté de communes du Beaunois	> Eoliennes évoquées. > Beaucoup d'opérations cœur de village. > Gros travail de valorisation des espaces naturels avec les syndicats de rivière. > Développement de circuits de randonnée sur toute la ComCom. > Entretien et valorisation du patrimoine local constitue un enjeu fort. > Négatif : les entrées de ville ne sont pas toujours heureuses. L'autoroute à généré des délaissés y compris le long de la route Pithiviers-Beaune. > Egalement à signaler certaines zones pavillonnaires avec ménages aidés qui s'apparentent à des décharges.	> Problématique de corps de fermes encore habités par une génération très âgée, problème se posera lorsqu'elle disparaitra : que vont devenir les corps de fermes? Découpés en x logements ou abandonnés sont les seules alternatives? > Beaucoup de nouveaux arrivants de l'Ile de France, mais demandent de plus en plus des locations plutôt que des achats. > Sur le logement public, même approche de que pour Beauce et Gâtinais à savoir 1 projet par commune. > Il y a un manque de petits logements locatifs de qualité ; il doit y avoir de l'innovation à trouver là dessus. Le territoire compte tout de même un certain nombre de saisonniers avec les roses à Bellegarde et les betteraves. Une petite résidence locative proche des commerces fonctionnerait bien. > D'une manière générale, la vallée est plus attractive.	> Prise de compétence pour élaborer un PLUi valant PLH	> Ils pensent qu'ils y a une porosité Bellegardois/Beaunois et que le Bellegardois regarde volontiers vers le Beaunois. > Le Super U de Beaune draine beaucoup sur les territoires alentours. Consommation à Pithiviers également. > Problématique de santé va poindre très prochainement, il ya une MSP tout de même. > Problématique de maintien du centre-bourg ; plus de commerce et beaucoup de logements vacants. MARPA de Lorçy fonctionne très bien (propose un service de grande qualité). mais pour Nesploy par exemple, les personnes âgées de la MARPA sont encore valides mais ne bénéficient d'aucuns services dans le bourg. > Communauté de communes labellisée Maison de Service au Public (MSAP). Territoire très sensible à cette approche "services", qui pourrait d'ailleurs se décliner ailleurs.	> ZA d'Auxy toujours en phase étude, première DUP cassée par une asso locale (étude loi sur l'eau fragilisée) donc l'ensemble est repris. Préfecture et CG très sensibles à ce dossier car "vexés" de ce premier échec. Projet devrait à nouveau être déposé avant l'été. > Attractivité du territoire, directement liée aux franges franciliennes (partie Nord de la CC plus attractive que le Sud). Les gens veulent rester le plus près possible de Paris. La réalisation de la zone d'Auxy peut attirer d'autres profils de ménages, plus locaux. > Enjeux liés à la Grande couronne parisienne >Difficulté d'attirer les cadres. > Potentiel important en matière de tourisme (peu d'hébergements)	> Question du stationnement en centre-bourg évoquée.	> L'un des gros projets est le domaine de Flotin dont l'intérêt dépasse la seule interco (doit être en lien avec les circulations vélos). > Equipement aquatique > SDCI peut fragiliser l'élaboration du SCoT, ne pas l'écarter.
Communauté de communes le Cœur du Pithiverais	> Révision des PLU s'accompagnera d'une AVAP, pour tenter de libérer la construction en Centre Ville > Entrées de ville pas toujours agréables côté Pithiviers	> Dadonville a connu le plus gros développement de tout le SCoT + 100 habitations entre 2004 et 2008 > Projet ZAC de Bois Médor abandonné en 2014 > Secteur Caquereau peut encore faire l'objet d'une opération sur Pithiviers. > 100 logements locatif aidés sur Pithiviers-le-Vieil pour 2000 habitants > Problématique de maisons bourgeoises découpées sans que la Mairie n'en ait connaissance	> Grosse problématique DRAAC sur Pithiviers le Vieil, dont le sous-sol regorge de vestiges gallo-romains. Maire favorable à limiter la durée des fouilles et à reboucher. > Problématique également autour de la sucrerie, qui instaure une zone tampon en rachetant du foncier autour d'elle.	> Fort développement nécessite de faire suivre les services maintenant, d'où la volonté de modérer la croissance. > Recours au L123.1-5-7 alinéa 2 pour protéger le commerce de centre ville à Pithiviers	> Dadonville : Besoin de permettre le développement économique un peu partout car les porteurs de projets recherchent une diversité de zones ; c'est ce qui a permis à SEFI de pouvoir réaliser son projet > Sur Pithiviers, une partie de la zone reste inexploitable à cause d'ISOCHEM et du PPRT afférent, dépollution d'un site un cours. Bloque également le développement de l'existant car on ne peut pas accueillir plus de salariés sur la zone.	> Développement de pistes cyclables pour gagner Pithiviers mais pas de Schéma à proprement parlé. Les continuités sont donc un enjeu > La place du stationnement est également une question clé, notamment en centre de Pithiviers.	> 2eme collège (à Dadonville ou Pithiviers). > MSP > Réfection de la place Charles de Gaulle > Mise en place d'une navette gratuite de 8 places les jours de marché > Parcours de randonnée publique. Dadonville achète le foncier pour cela (3 ha avec le syndicat de l'Œuf). Promenade depuis la rue du Gué aux Dames au Bois à Jules avec ouverture sur la rivière.
Commune Nouvelle le Malesherbois	> Sur l'ensemble du SCoT, l'autoroute. > Sur le Malesherbois, ville centre s'est développée de manière cloisonnée, fermée sur elle-même et non ouverte sur la nature. Donne l'impression d'une ville qui ne respire pas. > Les futurs projets se veulent plus ouverts et plus en lien avec l'environnement alentour.	> Demande forte en locatif pas cher et la ville tend à devenir une commune dortoir. > Problématique de division de logements et divisions parcellaires importantes et non maîtrisés. > Projet de 41 logements où la commune a veillé à la mixité et à la qualité des abords. Vigilance sur l'appétit des promoteurs et les populations accueillies. > Problématique de fermes découpées à Malesherbes, Manchecourt ou encore Mainvilliers. > Gros turn-over dans le parc ; taux de rotation de 18 mois > Ralentissement et mutation depuis la crise. > L'arrivée de Franciliens fait augmenter les prix, si bien que les Loirétains natifs du Malesherbois sont repoussés au Sud et s'installent dans le Beaunois par exemple, où les prix sont plus adaptés.	> PLU trop révisé, attaqué, qui empêche d'avancer correctement > La question de la compétence urba avait abordée il y a 10 ans, lorsque la DDE est partie du territoire. Puis en 2007, quand Manchecourt est parti, puis Coudray (loupé le coche Malesherbes ne vouait pas à ce moment-là). > Toutes les communes se sont dotées d'un document d'urba, au moment du transfert de l'instruction (en 2007). > Volonté de modération du développement que permettra le SCoT en reprenant la main sur les ouvertures à l'urbanisation. > Veulent travailler au futur PLU en interne ; objectif d'arriver à un PADD avant la fin de l'année.	> Demande exponentielle en services, avec un volet social qui arrive à quasi-saturation. > Vers Pithiviers pour les achats courants ou sur Malesherbes même, sinon très tournés vers l'Ile de France - grâce au RER - surtout les nouveaux arrivants qui en viennent. Orléans c'est seulement pour des démarches administratives. > Pour l'offre commerciale, très peu à Etampes mais surtout Chailly en Bière (Fontainebleau). > Pour la santé, problématique surtout saisonnière ; l'été dentiste fermé, plus de médecins. Samedi matin, un seul docteur, la pharmacie de garde peut être éloignée ; les pôles de santé dans ce cas sont Pithiviers, Fontainebleau mais également Etampes, en lien avec Pithiviers.	> Besoin de fédérer cette thématique à l'échelle Pays. > Pour le secteur BTP, beaucoup d'artisans travaillent en région parisienne. > Problématique de maintien du commerce en centre-ville ; quelle stratégie adopter vis à vis d'internet. > Beaucoup de demandes d'artisans mais 0 réserve foncière pour permettre leur accueil. Deux secteurs dédiés à l'artisanat à Coudray et Manchecourt. > Maury est un poumon économique mais également une bombe à retardement ; le boss favorise l'emploi aux bénéfices mais arrive bientôt à la retraite. D'où la nécessité de diversifier.	> Il y a bien le TAD mais peu connu et sous-utilisé. > Les entreprises du territoire connaissent des problèmes de recrutement, liés pour partie aux problèmes de mobilités. Pour y répondre expérimentation covoiturage tenté avec les entreprises mais ça ne prend pas vraiment. > De même que pour le Montargois, des personnes se trouvent prisonnières car éloignées des TC. > Tournés vers l'Ile de France avec le RER D mais surtout se sentent "déconnectés" du Loiret, "isolés" à cause de la faiblesse des transports vers Pithiviers. A l'inverse le système express R'Bulle place Malesherbes à 45min de Fontainebleau et offre plus étoffée. > Il y a un certain retard sur les pistes cyclables. Il y a un enjeu à sécuriser la pratique. > Pas d'aire de covoiturage.	> Musée Artégraf > Gendarmerie > Groupe Scolaire > MSP >Toute une emprise foncière auto du stade de l'Eglise dans le bas de Malesherbes. Volonté de créer un nouveau quartier ouvert sur la nature.
Communauté de communes Beauce et Gâtinais	> Deux gros changements dans le paysage sont l'A19 et la ZA d'Escrennes. > Le 1% paysage a permis de développer les cœurs de village (enfouissement, logements locatifs, embellissement) , Bouzonville, Mareau, Ascoux, Yèvre ou encore Givraines en ont bénéficié. > Remembrement également mais pas jugé impactant sur le paysage. > Plantation de haies également suite à l'autoroute. > Lotissement pas gênant, fait partie du dév normal des communes. > Des atouts touristiques avec Yèvre le Chatel, le Château de Chamerolles	> Pratique courante sur la CDC consiste à acquérir un bâtiment vacant qu'ils donnent à la société HLM pour y construire des logements sociaux. Cela s'est fait à Chilleurs aux Bois, Bouzonville, Givraines, Boynes, Guigneville... > Pour la croissance démographique "on laisse venir, tout doux" > Demande s'est ralentie. > A Bondaroy, un lotissement récent très dur à gérer (13 familles, plus de 50 enfants, tous arrivés de l'Ile de France). > A Boynes, grosses difficultés avec l'ABF, qui empêche le renouvellement urbain (maisons restent vides, dents creuses restent vierges.)	> L'essentiel des communes bénéficie des arrivées en provenance de l'Ile de France, hormis peut-être Chilleurs-aux-Bois où c'est plus l'influence Orléanaise qui prime. > C'est mieux quand on maîtrise le foncier et quand on ne fait pas de grosses opérations, les gens s'intègrent mieux.	> La croissance démographique engendre bien entendu une demande en services, notamment l'enfance > Culture, concentrée sur Pithiviers et Malesherbes (assez logique qu'elle soit dans les pôles, reste après à irriguer le territoire). > Pour l'alimentaire, consommation essentiellement à Pithiviers, Etampes assez souvent et pour le reste Orléans, dès qu'on recherche un peu plus de spécialité. > Quelques communes regardent également vers Beaune la Rolande (Hypermarché), Montargis ou la région parisienne (Fontainebleau). > Vision de Pithiviers négative point de vue commerce, pas vu comme un pôle commercial. On parle de la ZAC de Senives mais pas du centre ville. Perception très importante dans l'imaginaire collectif	> L'imprimerie Maury à Manchecourt constitue vraiment le basin d'emploi local pour les habitants de la CC BG. > La zone d'Escrennes vient d'être achevée ; vocation économique industrielle	> Beaucoup d'entraide entre les personnes dans les petits villages (certains vont faire les courses pour d'autres...). > Une aire de covoiturage dans la ZA d'Escrennes prochainement, sinon il estime qu'internet suffit pour mettre les gens en relation. > Transport à la demande pas suffisamment connu. > Aire de covoiturage à Chilleurs, peu remplie. parking de la salle des fêtes d'Escrennes sert au covoiturage..	> La ZA > Un méthaniseur en stand-by > Projet Eolien ; Boynes, Givraines, Gaubertin, Barville (à l'étude).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : Terre Puisaline

Date : 21-03-2016

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
Roël ROUHAZEILLES C.	Chargé de mission urbanisme	
James PACHOT	Adj DESMONTS	
Richard Gérard	Maire de Pommeuse	
Patricia Legros	Adjoint d'Echillenses	
Louis JOVÉ	Maire d'Echillenses	
BESSE David	Conseiller Puiseaux	
MAYANS Gil	Adj. Ondreville	
GAINVILLE Gérard	Maire de Dormancheville	
C. Rol Olivier	Maire d'Egonville la Rivière	
PONOTCHESNY Claudine	Maire d'Orville	
SCHNEIDER Catherine	adjointe ORVILLE	
RIVIERE William	adjoint La Neuville sur Essonne	
PETIOT Pierre	Maire Boesses	
GUESDON Denis	Maire de Grangermont	
PETIT Gérard	Maire de la Neuville sur Essonne	
DESERVILLE Thierry	Maire de BROMEILLES	
Christian DUFOUR	Conseiller Mairie Grangermont	
FERNANDES Jacques	Maire de Briares/Essonne	
GOSSE Jean-Luc	Conseiller Ville de Puiseaux	
Pierre SAINT	Adjoint Puiseaux	
Jacques SIROUX	Adjoint Auvergne la Rivière	

→

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : CC Plateau Beaucerons

Date : 21/3/2016

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
VINCENT Christian	Maire Rouvres St Jean	
AUVRAY Chantal	Mairie de Sermaises Adjointe	
DONES Jacky	Adj Mouville-en-Beauce	
Chenu Matthieu	Maire Audeville	
Defoiem Fred	Maire de Ciboulette - Desœuf	
Dame-François BELLIER	Adjointe Intville-la-Guetard	MF Bellier
LE GOFF Jean-François	Adjoint Autruy sur Juine	
Faure Sylvie	VP CCPB.	
Dominique Menneveux	VP CCPB	
Yves Tartinville	VP Pays	
BEVIERE Monique	Pdte Pays B.G.V	
BRUNEAU James	Pdt CCPB	
MACKRE Quentin	TERRES NEUVES	
+ David VOYER		
+ Olivier FLORINE		

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : Bellegardois

Date : 22/03/2016

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
DESGOURDES Amélie	Responsable Urbanisme - Habitat CCBell	
Poitou Andre	Maire Treville du Gatinais	
GERMAIN Evelyne	Adjointe Lorcy	
NIGON Jacqueline	Adjointe Villemoutiers	
CLEMENT Alain	Adjoint MOULON	
FEVRIER Albert	V.P. Cccc. Cccc. Bellegardois	
Yves TARTINVILLE	V P Pays	
MALET Jean-Jacques	Pd du ccBell'	
BEVIERE Monique	Pdte Pays B.G.P	
PRINTEAU Jean Marc	Maire D'Arrou	
GAUCHER Michel	Adjoint Beauchamps/H	
FONTAINE M. Christine	Adjointe Nesploy	
DAUX Dominique	Maire CHAPELON	
Vandenin François	Conseiller Délégué Bellegarde	
+ Quentin Hachet		
+ David Vager		
+ Olivier Poire		

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : Plaine du Nodland

Date : 22.03.2018

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
CHANTEAU Jean-Claude	Maire délégué Trillay St Benoist	
BRISSON Jean-Louis	Maire Grenneville en Beauce	
CAUCHER Dominique	Maire - ARRAY	
CHOFFE Patrick	" Baigneux	
DESFORGES Philippe	" TIVERNON	
CHARCHIGNON Alain	Bazoches les Gallerandes	
MAUDET Sylvain	Adjoint au Maire Outarville	
LIROT J. Marc	Maire d'Artenay	
THOMAS Didier	Maire Charmont en Beauce	
BOURGEOIS Maurice	Maire Janvy Président CEPNL	
DUPRÉ Cédric	Maire de Chilleurs aux Bois	
CITRON Jacques	Maire de BAZOCHES L.G	
IMUILLIER ALAIN	MAIRE de OISON	
PETIT Christian	Maire de LEOUVILLE	
PANNEKOUCKE	Adjointe Léouville	
SAGIE Marcel	Adjoint Charmont en Beauce	
CONSTANTIN Julien	Conseiller Chatillon le Roi	
BERTHEAU PHILIPPE	Adjoint Chatillon	
Bernard Jean	Adjoint Chatillon	
ROUSSEAU Pierre	Maire de CHAUSSY	

+ Mairie Ouvrille

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : Beaunois

Date : 23.03.2016

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
PASQUIER Ingrid	Maire LORCY	
BAUER Christophe	Adjoint LORCY	
POUILLART Nadège	Adjointe NIBELLE	
LUTTON Patrick	Maire BARVILLE	
BERTHELOT Michel	Maire CHAMBON LA FORET	
BARRIER Christian	Pdt CCB et Maire Nancray/Rimarde	
Denis Thion	Maire Conseiller - VP CCB TAG	
Claude Boulas	Adjoint Jouarre	
Jean RICHARD	Adjoint Beaunois Rolande - VP CCB	
Yves Trouillet	VP d'Ocys	
Rene ALTAYRAC	élus commune d'Auxy	
BEVIERE Monique	Toute Pays B.G.P	
LEPAGE Etienne	DGS CC Beaunois	
CHANTEREAU Agnès	Maire BOISCOMMUN	EXCUSEE
+ David Vayer		
+ Guelin Mochet		
+ Olivier FLORNE		

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : Cœur du Pithiverais
Date : 24-03-2016

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
CHARVIN Evelyne	Adjointe - Mairie de Dadonville	
PETETIN Marc	Maire de DADONVILLE	
SERREAU Amandine	Mairie de Pithiviers - Responsable Service Urbanisme	
BEVIERE Monique	Pôle Pays B.G.P	
FIENVET [illegible]	[illegible]	
Yves Tourtoulle	VP Pays BGP	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier PCT - Malesherbois — 24-11-16

Nom - Prénom	Organisme	Signature
GIRARD Jean-Paul	Mon Adjoint maire déléguée de Malesherbes	
Le Gregader Yolande	DGS Commune de Malesherbes	
BERTHELOT Christine	adjointe mairie Malesherbois	
Delmire Dauvilliers	Maire de Malesherbes	
BEVIÈRE Monique	Pdte Pays B.G.P	
GUERINET Patrick	VP Pays BGP	
FANTRAT MF	NANGEVILLE	
VALLADE P	COUDRAY	
MARTIN ERIC	COUDRAY	
Roussen Franck	ORVEAU BELLESAUVE	
CATINAT THIERRY	Manchecourt	
GARCIA José	Manchecourt	
BERCHER Fabien	LABRISSE	
DESIN Philippe	MAINVILLIERS	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Atelier de travail – Révision du SCoT

CC : Beauce et Gâtinais
Date : 24/03/2016

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
PERON Francis	Vice Président PCBG	
GUERINET Patrick	VP CCBG	
BRIERE Monique	Porte BBGI	
BRIVARD Claude	Président C.C.B.G	
BOUDIN Jeland	V.P CCBG	
VERNERO Daniel	Maire de Boynes	
GRIVOT-GUY	Maire Bondaroy	
MARGOTIN Gilles	Adjoint ESCRENNES	
+ David Hage		
Yves Tarlemelle		
Quentin Mocker		
Marie Florence.		

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER ARMATURE ET HABITAT

Le bureau d'études Terres Neuves présente les données de cadrage recueillies lors de l'analyse et des ateliers territoriaux de mars 2016, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Armature territoriale

- **P.13 / armature territoriale :**

- L'armature du SCOT initiale n'est pas remise en cause, mais fera l'objet de quelques ajustements.

Sur le fond :

- Peut-être faudra t-il regrouper les deux catégories « pôles structurants » et « pôles structurants à conforter », car elles ont des objectifs très similaires.
- La question se pose également de distinguer, au sein du pôle urbain, la ville-centre et les 2 autres communes (Pithiviers-le-Vieil, Dadonville), et d'associer au pôle urbain les communes d'Ecrennes et d'Ascoux. Cette question devra être tranchée dans la phase PADD.
- Le choix des pôles locaux équipés devra être précisé ; quels critères de sélection ? Des règles spécifiques pour cette catégorie ?

- Sur la forme, la carte sera actualisée, pour mieux hiérarchiser les polarités, supprimer le Bellegardois, faire apparaître les polarités externes (Angerville, Neuville-aux-Bois, Montargis, Nemours, Etampes...).

- **P.13 / ratio emplois/actifs :**

- Ce ratio sera défini précisément dans le diagnostic et comparé avec des territoires de référence.

- **P.21 / Enjeux :**

- De façon générale, il est convenu d'afficher les enjeux territorialisés en s'appuyant sur l'armature territoriale et plus sur les découpages des EPCI, afin de rendre les enjeux et les objectifs du SCoT plus pertinents.

- La DDT valide cette proposition, qui permettra en effet au SCoT de mieux répondre à ses enjeux territoriaux.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

II. Socio-démographie

- **P. 24-28 / Dernières tendances constatées :**

- Les élus indiquent que depuis 2012, la croissance démographique semble repartir à la hausse, grâce à un « rebond » des mises en chantier. On constate également que l'âge moyen des primo-accédants ne cesse d'augmenter.

- Terres Neuves précise que les données INSEE complètes ne sont disponibles que pour l'année N-4.

- **P. 24-28 / Compléments à apporter :**

- Le diagnostic présentera des données concernant : le profil des nouveaux arrivants en provenance de l'Ile de France et la rotation des ménages dans le parc de logements.

- Les participants soulignent les difficultés d'adaptation de ces populations au territoire (usage indispensable d'une ou deux voitures, longueur du trajet domicile-travail, attentes en matières d'équipements et de services, isolement…).

- M. le Maire de Dadonville indique qu'un lotissement de 50 lots sur sa commune a pu générer une forme de cohésion sociale et de lien avec le reste de la commune grâce à la création d'une association des lotis.

- **P. 29 / Enjeux**

- Les participants s'accordent sur l'enjeu de proposer une offre diversifiée (avec également des maisons individuelles) au sein du pôle urbain.

- Les participants rappellent qu'il convient de relier l'enjeu démographique à celui de l'accueil d'activités économiques.

III. Logement et habitat

- **P. 43 / Ancienneté du parc:**

- Il est précisé que le parc qui pose problème en matière de coût énergétique est celui issu des années 1945-1970 (*cf.* atelier sur l'environnement et l'énergie).

- **P. 46 / Logement social :**

- Les participants indiquent que la ville de Pithiviers est saturée par une demande exogène en logement très social (populations marginalisées qui peinent à trouver un logement ailleurs) qu'elle ne peut satisfaire. Les populations ainsi accueillies sont le plus souvent en difficulté face l'emploi sur le territoire.

- Sur Pithiviers et Malesherbes, la vacance dans le parc social est très faible.

- Les bailleurs sociaux indiquent que la demande en logements sociaux sur Pithiviers correspond à une taille moyenne de logement plus petite que l'offre du parc.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Ils soulignent également le poids des normes qui leurs sont imposées - qui fragilisent leur équilibre financier - et souhaitent que le SCoT n'apporte pas de contraintes supplémentaires.

- **P. 49 / Enjeux**

- Sur le logement social, les participants s'accordent sur l'enjeu de satisfaire la demande locale.

- Les participants s'accordent sur l'enjeu de diversifier les parcs de logements sur tous les territoires du SCoT.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Armature territoriale et habitat
21-06-2016

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Ateliers territoriaux

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
VOYER David	Agent de dvlpt Pays BGP	
FANTRAY MF	MANGEVILLE - LE MALESHERBOIS	
GIRARD JP	Malesherbes (Maire adjoint)	
LONGCHAMP Christian	LE MALESHERBOIS (Adjoint) Commune déléguée COUDRAY	
DAUVILLIERS Delmira	Maire Commune Nouvelle Le Malesherbois	
PETETIN Marc	DADONVILLE Maire. Vice Pdt Cœur Pithiverais	
DAMOUR Brigitte	Pdte Conseil Développt	
BOUVARD J. Claude	Président CCBG	
DAUDIER Anne	Chargée Mission Habitat - CD45	
LARY Virginie	Chargée de Amélior Habitat privé - CD45	
BUNO Geneviève	Adjointe BORDEAUX en Gâtinais	
MAROU Gérard	Service urbanisme. Ville de Pithiviers	
CANTOURNET ALTAYRAC René	Conseiller municipal de AUXY	
COLMAN Philippe	Chilleurs aux Bois Adjoint	
DECOURT Richard	Thignonville - Maire adjoint	
GUEGAND M.C.	DDT. SUADT	
Villette Blandine	DDT SUADT	
SARRAU Sandrine	Directrice Déléguée SIAP	
CAUSSIONAC Alexis	chargé de mission - CCB	
Denis Thion	maire conseillers. VP1 CCB VP1 Pays BGP	
PITON Hélène	Directrice qualité et stratégie patrimoniale Logemloiret	
Michel PICARD	Maire PLV	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER ECONOMIE ET COMMERCE

Les bureaux d'études Terres Neuves et Pivadis présentent les données de cadrage recueillies lors de l'analyse et des ateliers territoriaux de mars 2016, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

Jean François Valles, du bureau d'études Synopter, présente également les premiers éléments de diagnostic extrait de l'étude *Schéma de développement économique*, en cours de réalisation et porté par le Pays.

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Economie

- **P.16 / emplois du secteur administratif-enseignement-santé :**

- Cette carte est significative de la fragilité du territoire : ces secteurs d'activités (nombreux emplois publics) jouent le rôle d'amortisseurs en temps de crise, mais ils sont particulièrement menacés sur le territoire (*cf.* maternité).

- **P.23 / effets de l'ouverture de l'A19 :**

- La DDT indique que les prévisions de trafic sur l'A19 sont à peu près conformes pour les voitures, mais de 30% inférieur pour les poids lourds. Le bilan à 5 ans sera disponible vers la fin de l'été.
- Les participants s'accordent sur le fait qu'il n'y a eu que très peu de retombées économiques et démographiques suite à la mise en service de l'A19.

- **P.24 / impact éventuel de la future LGV pour le SCoT :**

- Les enjeux sont avant tout en matière de consommation foncière et paysagers.
- La DDT indique que vu le calendrier, qui vient d'être retardé, l'impact n'a pas a être anticipé dès à présent dans le SCoT.

II. Présentation de Synopter

- Le tissu économique du Pays est en mutation ; de grosses entités ont fermé et de nouvelles structures, plus petites apparaissent. Cette dynamique apparaît plus tardivement que sur les territoires voisins. Il faut être vigilant sur les grosses entités restantes ; aujourd'hui piliers de l'économie du territoire, leur fermeture serait très préjudiciable pour l'ensemble du Pays.
- Il apparaît que les principaux enjeux des zones d'activités portent sur leur valorisation paysagère et économique (valorisation et commercialisation) plus que sur les disponibilités foncières.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- Un des enjeux est également d'attirer sur le territoire des catégories socioprofessionnelles « cadres supérieurs » ; cela nécessite essentiellement d'offrir une qualité de vie (services, paysages, habitat…).
- Cette mutation amène généralement une perte de valeur ajoutée au niveau de l'emploi (contrats précaires de courte durée, avec un faible nombre d'heures).
- Sont également discutés la formation professionnelle, déficitaire sur le Pays, l'importance du Très Haut Débit mais également les interdépendances avec l'Ile de France, à la fois gisement et potentielle menace.

III. Commerce

- **P.29 / Le rôle du SCoT en matière de commerce :**

- Le SCoT doit définir une stratégie territoriale en matière de commerce ainsi qu'une localisation préférentielle du commerce. Il doit aussi déterminer les conditions d'implantations des équipements commerciaux ainsi que promouvoir les centralités et le maillage de proximité, comme indiqué dans la loi ALUR.

- Le SCoT peut définir le champ d'intervention en matière de commerce en identifiant les équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et de maintenir une offre de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population. Suite à la loi Pinel, le SCoT peut comprendre un document d'aménagement artisanal et commercial qui localise les secteurs commerciaux périphériques et les centralités.

- **PP.30-34 / Le marché théorique**

- L'évolution du nombre de ménages est plus rapide que l'évolution de la population, ce phénomène de desserrement des ménages est important à analyser pour le commerce. Par exemple, une famille avec 2 adultes et 2 enfants consomme moins que la même famille séparée puisque les dépenses en investissement sont doublées en volume, les dépenses en besoins courants sont plus importantes (de l'ordre de 25 à 30% en valeur). En revanche, les dépenses en habillement tendent à diminuer.

- Les indices de revenus par unité de consommation sont dans la moyenne voire supérieurs pour la majorité des communes du Pays sauf pour la commune de Pithiviers.

- L'analyse des caractéristiques sociodémographiques de la population permet d'évaluer un marché théorique de l'ordre de 556 M€ à l'échelle du Pays. Ce potentiel de dépense des habitants du SCoT a progressé de 16% sur les 14 dernières. Cependant, 80% des communes du Pays disposent d'un potentiel inférieur à 2M€ en alimentaire ce qui limite les possibilités de développer une offre de proximité viable compte tenu des normes et équipements nécessaire à une installation.

- **P.35 / Une offre commerciale qui répond prioritairement aux besoins courants :**

Une croissance de marché qui n'entraine pas une croissance en nombre d'établissements. En effet, le nombre d'établissement est resté stable entre 2004 et 2013 avec une dominante alimentaire qui tend à se renforcer.

Le Pays regroupe 72 000 m² de surface de vente dont 70% sur la commune de Pithiviers qui joue un rôle central à l'échelle du Pays.

Cette offre commerciale permet de retenir 84% des dépenses alimentaires sur le territoire contre 55% pour les dépenses non alimentaires.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Malgré une forte progression du commerce électronique, l'effondrement de la vente par correspondance reste importante ce qui nous amène à observer une baisse de l'emprise de la vente à distance entre 2008 et 2013.

- **Les mutations des modèles économiques du commerce face aux mutations comportementales :**

Depuis l'après-guerre, la France a connu de profondes mutations des modes de consommation et de distribution. Les deux sont indissociables. D'un système où l'offre peinait juste après guerre à satisfaire les besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir), on est progressivement passé à un système où l'offre tire la demande.

- ✓ Un modèle de consommation qui tend vers « l'uberisation » en effet les consommateurs sont connectés et en réseau. La notion d'utilisation est plus forte que celle de posséder un objet pour l'ensemble des générations.
- ✓ La distance entre les unités de productions et le commerce est réduite, on tend vers une production de proximité où le particulier devient parfois producteur. Ainsi les interfaces entre les consommateurs et le producteurs sont démultipliés d'où l'importance des réseaux.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER DEPLACEMENTS

Le bureau d'études Terres Neuves présente les données de cadrage recueillies lors de l'analyse et des ateliers territoriaux de mars 2016, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Géographie des déplacements

- **P.16 / emplois du secteur administratif-enseignement-santé :**

- Cette carte est significative de la fragilité du territoire : ces secteurs d'activités (nombreux emplois publics) jouent le rôle d'amortisseurs en temps de crise, mais ils sont particulièrement menacés sur le territoire (*cf.* maternité).

II. Le rôle prépondérant de la voiture individuelle

- **P.26 / nombre de voitures par ménages :**

- Les participants insistent sur les importants besoins d'accès aux équipements culturels et sportifs, notamment pour les enfants, qui doivent être conduits par les parents. Lorsque les trajets sont trop longs, ils limitent l'accès à ces équipements.

III. Les mobilités alternatives

- **P.30 / train :**

- Les participants ajoutent que la ligne Malesherbes/Montargis a fermé dans les années 1970. Le projet d'aérotrain pourrait aussi être mentionné.

- **P.32 / bus :**

- Mme le Maire du Malesherbois indique qu'une navette communale a été créée récemment.

- **P.40 / enjeux :**

- Un participant souhaiterait développer des enjeux sur la présence de recharges électriques sur les places de stationnement et sur les plans de déplacements des entreprises (PDE).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

IV. Le fret

- **P.44 / fret ferroviaire :**

- Un projet d'autoroute ferroviaire est relancé (Toury/Boisseaux), avec une possibilité d'embranchement ferroviaire.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Economie & commerce + déplacements
21-06-2016

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Ateliers territoriaux

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
VOYER David	Agent de dvlpt Pays BGP	
BOUVARD J. Claude	Président C.C.B.G	
PETETIN Marc	Vice Pt. CCLCP Maire de DADONVILLE	
Dauvilliers Delmira	Maire de la Commune Nouvelle Le Malesherbois	
GIRARD Jean-Paul	Maire adjoint de Malesherbes	
FANTRAT Marie-Françoise	MANGEVILLE - LE MALESHERBOIS	
GASPARD Jérôme	DGS - CCLCP	
ESTRADE Dominique	Chargé de Mission - DDT 45	
CHOFFE Patrick	Maire de Bainvilliers	
DÉCOBERT Serge	Conseiller · Mairie de Pithiviers	
DAUDOT Brigitte	Pdt. Conseil Dvlpt.	
Denis Thion	Maire Conseiller. VP CCA et PBGP	
BARRIER Christian	Président CCB	
BEULIN Naémie	Service développement économique. Mairie Le Malesherbois	
HURAULT Pascal	Conseiller Commerce. CCI 45	
MICHÉ Elodie	Responsable d'agence CCI45-L&G.	
CAUSSIGNAC Alexis	Chargé de mission - CC du Beaunois	
LAMOTTE Philippe	Adjoint Mairie de Bognes	
VERNEAU Daniel	Maire de Bognes	
DOUELLE Nadine	Adjointe Pithiviers.	
DOUILLY Ophélie	Maire de Pithiviers - Référent Commerce, Artisanat, Tourisme	
Cantournet Alexandre René	Conseiller municipal AUXY	
COLMAN Philippe	Chilleurs Aux Bois - Adjoint	
TOURAINE Michel	Maire de Guillonville VP CCLCP	
Anthony BOSSER	Adjoint Pithiviers / VP CCLCP	
Christophe Jaud	Maire Yèvre-la-Ville	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER ENVIRONNEMENT

Le bureau d'études Impact et Environnement présente les données de cadrage recueillies lors de l'analyse et des ateliers territoriaux de mars 2016, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

En préambule, une présentation du projet de révision du SCOT a été effectuée par Quentin MACKRÉ du bureau d'étude Terres Neuves. Elle abordait les thèmes suivants :

- Rappel des enjeux de la révision et calendrier
- Rappel de la méthodologie et des moyens d'actions d'un SCoT
- Rappel de la loi NOTRe et conséquences sur le périmètre du SCoT

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Ressources naturelles

I.1. L'eau

- **Alimentation en eau potable :**

- Conscient des problèmes de qualité de l'eau potable, les élus ont précisé que des études sont en cours pour améliorer la situation (à Orveau-Bellesauve par exemple).

- Il a également été indiqué une quantité trop élevée de sélénium en sortie d'usines de traitement des eaux sur plusieurs communes du territoire.

- **Assainissement :**

- Le diagnostic a mis en évidence des opérations de rénovation engagées sur plusieurs stations d'épuration. Dans ce cadre, il a été confirmé que la rénovation de l'assainissement collectif sur Pithiviers est terminée.

- L'accent a été mis sur un besoin de réflexion quant à la localisation des stations et réseaux, dont découlent les choix d'implantations pour les futures constructions.

- Les élus ont tenu à préciser que la baisse des subventions par l'Agence de l'eau Seine Normandie - pour les petites stations en territoire rural - complique le développement de l'assainissement collectif. Le coût des travaux, en effet, est souvent prohibitif, tant pour les communes que pour les ménages (ex : micro-stations et systèmes d'assainissement non-collectif).

- **Eaux pluviales :**

- Le diagnostic et les élus ont mis en évidence le faible niveau de connaissance des réseaux de gestion des eaux pluviales.

- Les élus sont revenus sur les dernières inondations relativement traumatisantes, venant mettre en lumière la thématique de la ressource en eau et plus particulièrement de la gestion

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

des eaux pluviales. La récente inondation a, par exemple, impactée 22 familles sur les communes de Pithiviers et Dadonville.

- De manière plus fréquente, la commune de Puiseaux fait face à un problème récurrent de pluies d'orages, provoquant l'inondation de maisons du bourg.

- Il a été indiqué que le RSD (Règlement Sanitaire Départemental) demande une gestion à la parcelle des eaux pluviales dans le cas d'une impossibilité de se raccorder au réseau pluvial. Cette information est à vérifier afin de potentiellement l'intégrer comme rappel réglementaire dans le SCOT.

- **Zones humides :**

- L'inventaire des Zones Humides sur le contrat de bassin versant Essonne amont vient préciser la cartographie de l'étude TVB du Pays. Il a été rappelé également que l'inventaire à l'échelle du bassin versant n'exempte pas les communes d'effectuer un inventaire précis, notamment sur leurs zones à urbaniser.

- Les enjeux rejoignent globalement ceux du contrat global Essonne amont et plus largement du SAGE Nappe de Beauce, portés par le Pays

I.2. Ressources du sous-sol

- En termes de productivité, M. Le Maire de Dadonville a indiqué que la carrière est aujourd'hui sous-exploitée. Pour information, une prolongation et une extension de l'exploitation sont à l'étude, sur des volumes plus importants.

- Dans le cas des besoins du territoire en matériaux, la présidente du Pays a tenu à rappeler que la production de mâchefers sur le territoire peut potentiellement remplacer les sous-couches du réseau routier.

- Certains points du Schéma Départemental des Carrières inquiètent les élus du Pays et la Chambre d'Agriculture, comme la demande de réduction de l'extraction des alluvions en lit majeur de la Loire et du Loing et leur remplacement par les calcaires de Beauce. Le questionnement se fait sur la possible consommation foncière de territoire agricole pour la mise en place de nouvelles carrières.

- Ce questionnement est renforcé par l'intervention de La Chambre d'Agriculture qui prend en exemple les retours mitigés de la part des agriculteurs sur la remise en culture des carrières en fin d'exploitation

II. Patrimoine Naturel et TVB

- **L'occupation des sols et les zonages règlementaires :**

- Les élus demandent à ce que l'analyse des zonages réglementaires tienne compte du nouveau zonage Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et valons voisins », actuellement en attente de validation.

- **Espèces exotiques invasives :**

- Il a été spécifié que le contrat global Essonne amont intègre la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- Par ailleurs, les espèces jugées « envahissantes » présentent d'autres vertus. Le faux-acacia, par exemple, a un fort potentiel mellifère. Face au développement des espèces porteuses de ravageurs, les élus ont émis le souhait de voir apparaître une réglementation et/ou un système d'alerte (ex : chenilles processionnaires).

- Au moment d'aborder l'enjeu de la reconnexion des milieux urbains et du milieu naturel, en intégrant le principe de Nature en ville, les intervenants ont spécifié que certaines communes réduisent leurs espaces verts en raison de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, programmée au 1er janvier 2017, le coût de gestion des espaces verts communaux devenant une charge trop lourde pour les communes.

III. Climat, Air, Energie

- **Changement climatique :**

- Face au risque inondation, les personnes présentes ont confirmé l'existence de nombreux obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau du territoire. Ceux-ci ont une influence notable sur l'importance des crues. La réflexion pour l'adaptation aux aléas exceptionnels en lien avec le changement climatique est apparue comme une priorité pour les élus. Ils intègrent bien la nécessité d'une réflexion concertée et l'intérêt du SCoT en ce sens.

- **Energie et gaz à effet de serre :**

- Il a été indiqué que la vente supplémentaire d'électricité par le Centre de Valorisation Energétique de Pithiviers est conditionnée par la validation d'un dossier de serres chauffées.
- Les capacités de déplacement sont apparues comme prioritaires sur le territoire, cette problématique transversale intégrant bien le volet énergétique.

- Il y a une opposition à l'éolien sur le territoire :
  - Présence d'associations positionnées contre l'éolien ;
  - Ressenti négatif vis à vis de la volonté du préfet de faire accepter les projets éoliens, parfois contre l'avis des communes.

- Les élus du Pays ont spécifié que la réalisation du projet de méthaniseur dépend, pour partie, de la participation financière de l'ADEME.

- **Qualité de l'air :**

- Pour le système de chauffage au bois, il y a une incompréhension des élus car l'ADEME subventionne le bois éclaté mais pas le système au bois moulé, qui présente pourtant une unité de production sur le territoire.
- Reformulation d'un enjeu préconisé : « Favoriser le recours aux systèmes alternatifs de chauffage plus performants » ou « limiter l'utilisation de système de chauffage non performant ».

IV. Risques et nuisances

- **Risques naturels et technologiques**

- Les élus ont exprimé le souhait de favoriser la mise en place de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) afin de pouvoir réagir en cas de crise, comme lors des inondations.

Il a été rappelé que des DICRIM sont mis en place pour informer les populations.

- **Nuisances sonores**

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- Les élus ont rappelé que le trafic routier peut être générateur de nuisances importantes dans certains bourgs.

- Par ailleurs, certains comportements (mini-motos, quads…) et choix d'aménagement (revêtement de chaussée) peuvent augmenter les nuisances.

- **Pollution lumineuse**

- Deux communes sont engagées dans une démarche de ville étoilée (réduction de l'éclairage public) : Coudray et Dadonville.

V. Gestion des déchets

- Il a été précisé que le site d'installation de la plateforme de compostage à Dadonville est également le site d'extraction de granulat, cela suppose une interrelation entre ces entités.

- Impact et Environnement a demandé un retour d'information sur les décharges non autorisées par les communes concernées. La réhabilitation de ces décharges se confronterait à leur statut de propriété privée. Il a été confirmé l'opacité des activités qui s'y déroulent.

- L'enjeu d'installation d'une unité de stockage des déchets dangereux ou des déchets inertes se confronte à la problématique de consommation foncière de terres agricoles.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Environnement
21-06-2016

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Ateliers territoriaux

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
MEOT David	CAUS - Conseiller amenagement urba	
Romain Gmaille	CAUS Conseiller en dév. éco.	
MANES Delphine	CAUS - Conseiller en dev éco	
HESTIN Flavie	CAUS stagiaire "amenagement, urba"	
LEITAO Pedro	Conseiller Municipal de Pithiviers	
PIERQUIN José	Adjoint Thignonville	
CAUSSIDNAC Alexis	Chargé de mission PLUi - CCB	
PETETIN Jean	Maire DADONVILLE	
Hierback Hervé		
PETIT Gerard	Maire de la Neuville / Essonne	
LONGCHAMP Christiane	Adjointe LE MALESHERBOIS	
RICHARD Jean	Vice-President Communauté de Communes du Beaunois	
GIRARD Jean-Paul	Maire adjoint de Malesherbes	
DÉCOBERT Serge	Conseiller Pithiviers + CCLCP	
Yves Tartivillo	PBGP	
BEVIERE Monique	Pays B. G. P	
MACKRÉ Quentin	TERRES NEUVES	
LHOMME Yohann	Impact et Environnement	
PEIGNÉ PIERRE	Impact et Environnement	
JEANNEAU Camille	Impact et Environnement	
Veronique Lucy	Terres Nouvelles	
+ David VOYER Mme FLORINE	Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER AGRICULTURE

David Méot de la Chambre d'Agriculture présente les données du diagnostic agricole, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Occupation agricole du sol

- **P.14 / gestion de l'eau :**

- La gestion de l'eau est considérée comme prioritaire, puisqu'elle est la ressource clef dans l'agriculture du Pays. Or certains problèmes se posent :
  - l'entretien des puisards et des fossés ; si les agriculteurs ne peuvent plus les entretenir en raison d'interdictions réglementaires, les fossés et les puisards ne pourront plus remplir leur fonction. Or, créer des exutoires d'eau spécifiques, conduirait à une consommation foncière non négligeable.
  - le raccordement de propriétaires privés aux réseaux de drainage afin d'évacuer leurs eaux pluviales. Cela présente différentes contraintes, dont la saturation des réseaux agricoles et la non-participation des habitations privées aux frais d'entretiens des fossés.

- **P.15-16 / occupation agricole du sol :**

- Les participants soulignent que, selon eux, la betterave sucrière est une culture qui a atteint ses limites de développement sur l'Est du territoire. Les surfaces non plantées à ce jour ne possèderaient pas, d'après les participants, un rendement suffisant pour être rentables.

- Pour la filière oléagineuse, la salle s'inquiète du devenir de la filière colza. Le colza sur le territoire est principalement utilisé pour la filière diester (gasoil) : les prix sont bas, et le gouvernement semble vouloir amorcer une « sortie du diesel ». Les pois sont eux en augmentation sur le territoire.

- **P.17 / légumes :**

- Concernant les légumes, il est aujourd'hui considéré que la filière légume est exploitée à son maximum sur le territoire. L'augmentation des surfaces aurait pour conséquence l'augmentation des risques de maladies. Une fois encore, l'accès à l'eau est souligné comme indispensable à la mise en place de la filière légume sur le territoire.
- La carte sur les légumes ne fait pas ressortir certains secteurs, ce qui étonne par endroit (Batilly, Nancray et Courcelles). La Chambre d'agriculture vérifiera la carte et apportera les corrections au besoin.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- **P.23-24 / consommation d'espace :**

- La consommation d'espaces : le bureau d'étude Synopter, accompagnateur du Pays dans sa stratégie de développement économique, souligne que le stock de foncier des zones d'activités du Pays est d'environ 200 ha. Cela parait cohérent pour un territoire de cette taille. Les élus du Pays présents soulignent que, le plus souvent, ces terrains sont laissés en cultures dans l'attente d'un projet. Un agriculteur de la salle demande si le Pays prévoit de réhabiliter ses friches industrielles avant de consommer de nouveaux espaces agricoles. Dix sites environ seraient recensés comme friches industrielles sur le Pays, dont certains auraient de potentiels repreneurs.

- La salle s'interroge sur la LGV POCL : les secteurs envisagés pour ce projet ont des impacts forts sur le territoire, aussi bien fonciers qu'économiques (atteinte aux terres récemment remembrées). Le SCoT n'a que peu d'impacts sur ce type de projets – d'intérêt général et de très long terme – mais peut tout de même se positionner politiquement, dans le PADD, pour affirmer son point de vue.

- Pour préserver prioritairement les terres agricoles les plus riches de l'urbanisation, une grille d'analyse, mobilisant différents facteurs, pourrait être créée. Les critères permettant d'arbitrer les zones d'urbanisation future au sein de la commune pourraient par exemple être :

- Le potentiel agronomique
- La présence d'irrigation / de drainage
- L'accessibilité de la parcelle...

II. Entreprises agricoles

- **P.28-31 / localisation des sièges d'exploitation :**

- Sur la localisation des bâtiments d'exploitation : Du fait d'une forte présence dans les centres-bourg, il conviendra de proposer des orientations entre :

- leur préservation dans le bourg, en traitant les enjeux de voisinage et de circulation
- leur délocalisation hors du bourg, en traitant la question de l'habitation de l'exploitant.

III. Economie et emploi agricole

- **P.41 / enjeux environnementaux :**

- Il est souligné que des arrêtés préfectoraux pourraient prévoir prochainement des restrictions d'usage de produits phytosanitaires à proximité des espaces sensibles (écoles, maisons de retraite...). Les terres impactées par ces mesures verraient leur rendement fortement amoindri et perdraient en rentabilité. D'après la Chambre d'Agriculture, les surfaces concernées seraient conséquentes à l'échelle du Loiret.
- Le volet « environnemental » sera croisé d'avantage avec le volet agricole afin de concilier ses enjeux avec l'agriculture.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

REVISION DU SCOT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER CONSOMMATION FONCIERE

La chambre d'agriculture présente les données de cadrage qu'elle a recueillies, pour en dégager des enjeux pour la révision du SCoT. Terres Neuves propose ensuite une méthode d'analyse complémentaire, qui pourrait être intégrée au SCoT. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Présentation des premiers résultats

- **P.20 / enjeux :**

- Pour préserver prioritairement les terres agricoles les plus riches de l'urbanisation, une grille d'analyse, mobilisant différents facteurs, pourrait être créée. Les critères permettant d'arbitrer les zones d'urbanisation future au sein de la commune pourraient par exemple être :

- Le potentiel agronomique
- La présence d'irrigation / de drainage
- L'accessibilité de la parcelle...

- Terres Neuves indique que les principaux leviers pour réduire la consommation foncière sont :

- La meilleure répartition des populations nouvelles au sein de l'armature territoriale : accueillir plus là où c'est le moins impactant (polarités),
- Consommer mieux : prévoir des extensions moins impactantes,
- Optimiser les tissus urbains/villageois déjà constitués,
- Mieux utiliser le parc existant : lutter contre la vacance,
- Renouveler le parc : reconstruire la ville sur la ville de façon plus économe.

II. Proposition de méthode complémentaire

Il s'agit de la méthode dite de « la tâche urbaine ». Celle-ci permet une approche plus qualitative, qui n'est pas fondée sur le parcellaire mais sur l'urbanisation « réelle ». Par ailleurs, elle met en évidence l'importance de la localisation du nouveau bâti par rapport à l'existant (ruptures/continuités/déconnexions...).

- **P.26 / possibilités de mise en œuvre dans les PLU(i) :**

- Les éventuels objectifs de maîtrise de l'extension urbaine pour de nouveaux logements seront à définir dans la phase PADD, le cas échéant pour chaque catégorie de communes de l'armature territoriale.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

III. Mise en œuvre par les PLU

- **P.28 / possibilités de mise en œuvre dans les PLU(i) :**

- Les participants sont intéressés pour savoir exactement comment cette maîtrise sera mise en œuvre par les PLUi. Terres Neuves indique que la méthode présentée n'est qu'une proposition et que cela devra être affiné dans le PADD et dans le DOO.
- Les participants demandent si cette méthode est déjà appliquée sur d'autres territoires. Terres Neuves répond qu'une méthode très similaire est proposée dans d'autres territoires, sur lesquels des ateliers d'urbanisme ont eu lieu pour vérifier sa bonne application locale. Ces ateliers seront mis en place en phase DOO.

Une méthode très comparable est proposée sur le SCoT du Montargois-en-Gâtinais, actuellement en phase d'arrêt.
Par ailleurs le SCoT actuel, pour distinguer les dents creuses des extensions, détermine déjà une tâche urbaine (25m autour de chaque habitation).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Agriculture + Conso Foncier.
21-06-2016

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Ateliers territoriaux

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Emargement
DUMAS Patrick	Président SCA Bourneau	
Romain Gmeille	CA45 Conseiller en dév. éco	
MAMES Delphine	CA45	
MESMIN Florine	CA45	
BRICHARD Gilles	Desmonts	
ZOVE Louis	Echillais	
RIVIERE William	La Neuville sur Essonne	
VALLES J-F	SYNOPTER	
LANGUILLE Dominique	Pithiviers	
DUPRE Thierry	Echillenses	
HYAI Bruno	Echillenses	
MIARD Eric	Bromeilles	
GUEGAND Luc	DDT SUADT	
Villette Mandu	DDT - SUADT	
PETETIN Marc	Maire DADONVILLE Vice Pdt le Cœur du Pithiverais	
CAUSSIGNAC Alexis	Chargé de mission PLU CCBeaunois	
Denis Thion	Maire Courcelles VP CCB - PBGP	
GASPARD Séverine	DGS - CCLCP	
GIRARD Jean-Paul	Maire adjoint de Malesherbes	
Véronique Bery	Terres Puiseaudines	
C. Roet Roumazeilles	Chargée de mission urbanisme CCTP	
VOYER David	Agt dvlpt Pays BGPithiverais	
BUNO Geneviève	Adjointe Bordeaux en Gâtinais	G BUNO
Desgué André	1er Adjoint Bordeaux en G.	

BEVIERE Virginie
TARTINVILLE Yves

FERNANDES Jacques Maire Briarres/Ess.

SGREREU Amandine Ville de Pithiviers

+ 18 autres
+ 4 pouvoirs } → Atelier conso foncière

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
C.C. Beauce Gâtinais	BALANCON Michel			DI STEFANO Alain		
C.C. Beauce Gâtinais	BARBIER Guy			LENOBLE Denis		
C.C. Beauce Gâtinais	BOUVARD Jean-Claude			MONCEAU Didier		
C.C. Beauce Gâtinais	DENIAU Evelyne			PALLU Stéphanie		
C.C. Beauce Gâtinais	DESPREZ Nicole					
C.C. Beauce Gâtinais	GRIVOT Guy		GRIVOT			
C.C. Beauce Gâtinais	GUERINET Patrick					
C.C. Beauce Gâtinais	LEGRAND Gérard					
C.C. Beauce Gâtinais	MUNTSCH Karine					
C.C. Beauce Gâtinais	TERTER Christian					
C.C. Beauce Gâtinais	VERNEAU Daniel					
C.C. Beauce Gâtinais	VERNEAU Philippe					
C.C. du Beaunois	BERTHELOT Michel			GILLET Jean		
C.C. du Beaunois	BOULAS Jean-Claude			MONTEBRUN Monique		
C.C. du Beaunois	BUNO Geneviève			PICARD Maryse		
C.C. du Beaunois	CHANTEREAU Agnès			SCALLA Marie-Pierre		
C.C. du Beaunois	COUILLAUT Odile					
C.C. du Beaunois	GONOT Philippe					
C.C. du Beaunois	LUTTON Patrick					
C.C. du Beaunois	POUILLART Nadège					
C.C. du Beaunois	RENUCCI Claude					
C.C. du Beaunois	SILLET Jean-Marc					
C.C. du Beaunois	THION Denis					

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
C.C. du Bellegardois	ALLION Jean-Pierre			FOUASSIER Claude		
C.C. du Bellegardois	DAUX Dominique			GERMAIN Evelyne		
C.C. du Bellegardois	FEVRIER Albert			PAVARD Michèle		
C.C. du Bellegardois	GAUCHER Michel					
C.C. du Bellegardois	MALET Jean-Jacques					
C.C. du Bellegardois	POINTEAU Jean-Marc					
C.C. du Bellegardois	POISSON André					
C.C. du Bellegardois	ROUSSEAU Nadine					
C.C Le Cœur du Pithiverais	BACHELET Raynald			CHAMARD Sophie		
C.C Le Cœur du Pithiverais	BERTHIER Catherine			DOUELLE Nadine		
C.C Le Cœur du Pithiverais	BEVIERE Monique			LOISEAU Marie-Claude		
C.C Le Cœur du Pithiverais	BRAAT Evelyne			PERON Corinne		
C.C Le Cœur du Pithiverais	BROSSE Anthony			VERGEROLLE Marie		
C.C Le Cœur du Pithiverais	BUIZARD-BLONDEAU Maxime					
C.C Le Cœur du Pithiverais	CHARVIN Evelyne					
C.C Le Cœur du Pithiverais	ELAMBERT Alain -					
C.C Le Cœur du Pithiverais	HINCKY Françoise					
C.C Le Cœur du Pithiverais	MASSON Clément					
C.C Le Cœur du Pithiverais	NOLLAND Philippe					
C.C Le Cœur du Pithiverais	PETETIN Marc					
C.C Le Cœur du Pithiverais	PICARD Michel	X				
C.C Le Cœur du Pithiverais	RIBEAUCOURT Pascal					

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BESNARD Jean			FOURAY Philippe		
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BOURGEOIS Martial			LIROT Jean-Marc		
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BRUCHET Annie			MONCEAU Daniel		
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	CITRON Jacques					
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	MERLET Bertrand					
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	POISSON Bertrand					
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	VILLARD André					
C.C. du Plateau Beauceron	BRUNEAU James			LEGOFF Jean-François		
C.C. du Plateau Beauceron	DONES Jacky			MERCIER Denis		
C.C. du Plateau Beauceron	MAMEAUX Dominique					
C.C. du Plateau Beauceron	PIERQUIN José					
C.C. du Plateau Beauceron	VINCENT Christian					
C.C des Terres Puiseautines	BRICHARD Gérard			BAINARD Corinne		
C.C des Terres Puiseautines	CITRON Olivier			FERNANDES Jacques		
C.C des Terres Puiseautines	GEORGES Sébastien			PETIT Gérard		
C.C des Terres Puiseautines	JOVÉ Louis					
C.C des Terres Puiseautines	LEVY Véronique					
C.C des Terres Puiseautines	PETIOT Pierre					
C.C des Terres Puiseautines	TARTINVILLE Yves					
C.C des Terres Puiseautines	TOURAINE Michel					

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BESNARD Jean			FOURAY Philippe		
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BOURGEOIS Martial			LIROT Jean-Marc		
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BRUCHET Annie			MONCEAU Daniel		
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	CITRON Jacques					
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	MERLET Bertrand					
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	POISSON Bertrand					
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	VILLARD André					
C.C. du Plateau Beauceron	BRUNEAU James			LEGOFF Jean-François		
C.C. du Plateau Beauceron	DONES Jacky			MERCIER Denis		
C.C. du Plateau Beauceron	MAMEAUX Dominique					
C.C. du Plateau Beauceron	PIERQUIN José					
C.C. du Plateau Beauceron	VINCENT Christian					
C.C des Terres Puiseautines	BRICHARD Gérard			BAINARD Corinne		
C.C des Terres Puiseautines	CITRON Olivier			FERNANDES Jacques		
C.C des Terres Puiseautines	GEORGES Sébastien			PETIT Gérard		
C.C des Terres Puiseautines	JOVÉ Louis					
C.C des Terres Puiseautines	LEVY Véronique					
C.C des Terres Puiseautines	PETIOT Pierre					
C.C des Terres Puiseautines	TARTINVILLE Yves					
C.C des Terres Puiseautines	TOURAINE Michel					

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

Collectivités	Délégués titulaires	Présent	Signature	Délégués suppléants	Présent	Signature
SIAEP Auvilliers	GERMAIN Claude			BERTAULT Jean-Luc		
SIAEP Boësses - Echilleuses - Grangermont	LEGROS Patrick			LANGLOIS Jean-François		
SIAEP Briarres - Dimancheville - Orville - Le Pont	GAINVILLE Gérard			PRUD'HOMME Jeannick		
SIAEP Charmont - Léouville	PETIT Christine			JOLIN Lionel		
SIAEP Dadonville - Ascoux	GRIVOT Denis			GUIARD Christophe		
SIAEP de la région de Boiscommun	DESBOIS Jean-Marie			LEROY Thierry		
SIAEP Egry - Barville - Gaubertin	CARTIER Olivier			CADEAU Alain		
SIAEP Erceville - Andonville- Boisseaux	BONNEAU Jérôme			AUDINELLE Eric		
SIAEP La Neuville - Ondreville	MANGEANT Jean-Claude			RIVIERE William		
SIAEP Manchecourt - Ramoulu	GARCIA José			COUDRAY Michel		
SIAEP Mareau - Santeau	GALLIER Bernard			PERINEAU Jean-Gilles		
SIAEP Vrigny - Courcy	JAVELOT Jean-Louis			LUCHE Thierry		
SIE de Tivernon/Chaussy	DELANOUE Pierre-Etienne			ROUSSEAU Pierre		
SIEAP Bouilly - Bouzonville	PERON Francis			GASTELLIER Maryse		
SIEAP Nibelle - Nesploy	CHEVALIER Gilles			GAUME Stéphane		
SIVOM de SERMAISES	BOHN Gérard			DEGUIN Françoise		
SIVOM GCGJ (Greneville - Châtillon - Guignonville-Jouy)	BRISSON Jean-Louis			BEAUVALLET Jean-Philippe		
SIVOM du groupement intercommunal du Val de Bezonde (GIVB)	ARCHENAULT Pascale			HABERT Christian		
Syndicat de Production d'eau potable de la SEVINERIE	CHACHIGNON Alain			MASSEIN Christian		
SM de production d'eau potable de Tremeville	GUERTON Christophe			MORISSEAU Denis		
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Rimarde	BARRIER Christian			LEPROUST André		
Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et de l'Ouanne (SIVLO)	JOURDAIN François			PILTE Patrice		
Syndicat intercommunal du bassin de l'Oeuf et de l'Essonne	De BOUVILLE Anne-Jacques			COULON Jean-Marc		
Syndicat Intercommunal du bassin du Fusin	BERARD Jean-Claude			FACY Joël		

+ Elsa Partner . CDW + MN

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

COMMUNE NOUVELLE "LE MALESHERBOIS"

Collectivité	Délégués titulaires	Présents	Signature	Délégués suppléants	Présents	Signature
C.N. Le Malesherbois	BERCHER Fabien			BOUCHET Jean-Pierre		
C.N. Le Malesherbois	BERTHELOT Christine			MOISY Bernard		
C.N. Le Malesherbois	CHANCLUD Dominique			ROUSSEAU Alain		
C.N. Le Malesherbois	COLIN Sébastien		excusé	Dany Chup DELMIRA		
C.N. Le Malesherbois	CATINAT Thierry					
C.N. Le Malesherbois	GAUCHER Denis					
C.N. Le Malesherbois	GAULTIER Jean-Claude					
C.N. Le Malesherbois	FAUTRAT Marie-Françoise					
C.N. Le Malesherbois	PASQUET Joëlle					

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

	Prénom	Nom	Signature
Mme	Annie	ALERBACK	
M.	Jean-Paul	ANDRIEUX	
M.	Francis	BONLIEU	
M.	Jean-Marc	COULON	
Mme	Brigitte	DALLOT	
M.	Giorgio	DANIELE	
Mme	Louisette	DAUBIGNARD	
M.	Grégoire	DORIGNY	
M.	Romain	EMAILLE	
M.	Alain	FONTAINE	
Mme	Mélodie	FRANCOIS	
Mme	Sandrine	GERARD	
M.	Thierry	GOUBERT	
M.	Hubert	GOUEFFON	
M.	Timothée	HUCK	
M.	Christian	HUMBERT	Excusé

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Mme	Laetitia	LANGLOIS	
M.	Jean Philippe	LIGER	
Mme	Annie	LUCHE	
Mme	Geneviève	MAMEAUX	
Mme	Elodie	MICHE	
M.	Gérard	NEZ	
Mme	Christine	NOEL	
M.	Christian	PUECH	
M.	Narcisse	ROUSSEAU	
Mme	Catherine	ROUZIC-DUVERGER	
Mme	Estelle	SAMAT	
M.	Xavier	THIROUIN	
M.	Olivier	TROUILLE	
M.	Christophe	SIMONET	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

CONSEIL DES COMMUNES

Structure	Signature
Christian DUFOUR.	
Maria Pannekoucke LEOUVILLE	
Marcel Pithiver Canton NARGIS	
CCTP chargé de mission Canton Ruan ROUMARCILLES	
Maire Chatillon le Roi Céline DUPRÉ	
BERTHELOT Michel MAIRE CHAMPON LA FORÊT	
JORY François Conseillère municipale PITHIVIERS	
LEITAO Pedro conseiller Municipal Pithiviers	
MONCEAU Daniel Délégué Commune de Joury	

CHOFFY Patrick
Maire Boissaux
MILLAR Corinne - Augerville La Rivière

Techniciens des EPCI

BERTHIER Catherine
Dadenvillé

DÉCOBERT Serge

PINGON Chantal

LANGUILLE Dominique

CROSSIONAC Alexis

ROUSSEAU Pierre

FAURE Christel

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Réunion de présentation du diagnostic agricole avec les agriculteurs - 19-12-2016
Synthèse des échanges

REMEMBREMENTS

Problèmes signalés sur le canton de Puiseaux. Situation bloquée à cause de remembrements non-anticipés. L'absence de réserves foncières par la commune de Puiseaux fait craindre un prélèvement de terres agricoles.

Réponse à apporter dans le SCoT : vision à long terme sur le foncier.

GRANDS PROJETS

Il est demandé que le SCoT fasse tout pour s'y opposer ou au moins l'anticiper au mieux. Aujourd'hui le tracé n'est pas connu et les collectivités peu associées au processus de décision. Or on doit peser sur ces décisions.

Réponse à apporter dans le SCoT : aborder la LVG dans le diag, se positionner dans le PADD.

A19

Gros gaspillage de foncier. Aujourd'hui, bandes de 15 à 20m non cultivables de chaque côté, soit 6-7ha sur 3km.

LE SCOT ET L'URBANISME

Il est demandé pourquoi on modifie les règles à chaque fois. La genèse du SCoT et le contexte législatif nouveau sont expliqués.

DEMOGRAPHIE DES AGRICULTEURS

- Gros enjeu de transmission à échéance SCoT (80% de départ à la retraite).

Réponse à apporter dans le SCoT : apporter une lisibilité sur le foncier, assurer le bon fonctionnement et la création de nouveaux sièges d'exploitation.

- La baisse du nombre d'exploitations n'est pas une cause mais bien une conséquence. C'est l'évolution de rentabilité d'un ha (betterave par exemple) la vraie cause. Le seuil de rentabilité d'une entreprise est tel que l'agriculteur a du mal à se dégager un salaire décent. Comment dès-lors attirer les jeunes diplômés ? Un certain nombre de niches ont été perdues ces dernières années.

Réponse à apporter dans le diag : reprendre cette analyse

FILIERES

- Le chiffre d'affaire n'est pas parlant ; en comptant les charges, qu'est ce qui revient aux agriculteurs ? Quel est leur revenu ? Une entreprise agricole n'est pas une entreprise comme une autre ; avant la fermeture, il y a tout un cycle de baisse des capitaux de défiscalisation et autres qui font que la situation est déjà très critique. La fermeture n'est que l'aboutissement.

Réponse à apporter dans le diag : mieux aborder les questions de revenu pour l'agriculteur.

- Faible transformation sur le territoire alors que les atouts sont là (logistique, proximité de Paris).

Réponse à apporter dans le diag : cartographier les acteurs indirects ?

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- L'irrigation est la clé pour permettre de faire fonctionner ces filières.

Réponse à apporter dans le diag : vérifier que la question est bien traitée (Contrat Global et SAGE).

LA CONSOMMATION FONCIERE

Il est demandé quelle est la surface consommée par les activités ? Comment évolue la conso foncière dans le Loiret, dans le Pays ? Est-ce qu'on est bon ou mauvais élève ?

Certains regrettent qu'on ne puisse plus urbaniser dans les hameaux, il y en a que pour les bourgs.

Il est souligné qu'il y a beaucoup de refus de permis de construire.

Réponse à apporter dans le diag : agrémenter le diag agri avec les données de conso foncière de Terres Neuves ?

Pour la filière aviculture, certains opérateurs recherchent à implanter 20000m² de bâtiments

Réponse à apporter dans le SCoT : comment l'intégrer ?

SUR LA FORME

- Nombre d'exploitants ; il y a un biais car avec la loi d'avenir, il est plus intéressant de se déclarer comme exploitant même si ce n'est pas le cas dans les faits (MSA ?).
- Tableaux acteurs indirects ;

-il y a 15 salariés à la Coop de Puiseaux.

-Ajouter les ETA (Etablissements de Travaux Agricoles)

- Filières :

-L'orge de printemps ne va pas exclusivement à la malterie Soufflet.

-Il serait bon de savoir ce qui est consommé sur place par les IAA du territoire (Minoterie, Soufflet, Brossard…) et ce qui part hors du territoire.

-Alcool issue de la betterave part également dans la cosmetic-vallée

-Il y a également une filière semence, qui là aussi repose sur l'irrigation.

- Conso foncière : Malesherbes/Manchecourt, un formage à 100m d'un silo agricole.

LOURS Philippe	Gaubertin	EARL des Toisons	
GUERINET Patrick	UP Syndicat Pb GP		
PILLIAS Alain	GUIGNEVILLE Ch Agri 45	EARL Grosse Bonne	
DOSME Nicolas	Bouzonville en Beauce	EARL de la GRANGE	
Dupeu Jean claude	Nancray		
GUERTON Gaëtan	Andonville		
DOUILLET Philippe.	Cesarville.		
Hippimonier Gilles	Santeau.	ETA	
BARBIER Jean Marc	Pithiviers le Vieil	EARL	
HYAIS Bruno	Echillenses	EARL Terre de Vie	
DURAND Patrick	OUTARVILLE	EARL des VIGNES	
LEPRINCE Marc	GRENEVILLE	GAECLE DESNIZ	
DERREZ Frédéric	BAZOCHES LES GALLERANDES	Gaec des Blés Dorés	
LHOSTE Sébastien	GRENEVILLE EN BEAUCE	GAEC de GARENNE	
Lalugue	Bagneaux / Andonville		
MESTHIVIERS	SANTEAU		
GUERTON CHRISTOPHE	AUTRUY SUR JUINE	EARL DE LA PORTE	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

NOM - Prénom	Commune du siège d'exploitation si agriculteur ou qualité	Email (pour envoi de diagnostic SCoT et lettre d'actualité)	Signature
Martin Arnaud	Autruy / Juine	quatrevaux@hotmail.fr	
LANGLOIS Patrick	Autry / Juine	planglois45@neuf.fr	
HALBET Eric	MORVILLE-EN-Beauce	HALBETERIC@IDYLE-TELECOM.fr	
Dosias Ludovic	Yèvre le Chatel	ludoviccdosias@orange.FR	
BEAUVALLET Etienne	RAMOULU	etienne.beauvallet@nordnet.fr	
MARTIN Chantal	Wibelle		
DENEAU Frédéric	Grenneville-en-Beauce	earl.deneau@orange.fr	
Prunneau Roland	Bromeilles		
Prunneau Rémy	Bromeilles	remy.prunneau@wanadoo.fr	
Lecharpentier Gilles	Boiscommun filière céréales	gilles.lecharpentier@neuf.fr	
Boudin Serge	Chilleurs aux Bois		
DUPRÉ Géraldine	IZY	dupre.geraldine@wanadoo.fr	
ROUSSEAU Luc	Guillerville en Bce	—	
PELLETIER THIERRY	AUDEVILLE	thierry.pelletier45@wanadoo.fr	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

NOM			
EARL BLECHET	Jouy en Pithiverais	earl.blechet@gmail.com	
MERCIER DAVID	MANCHECOURT	marin.david@wanadoo.fr	
GAEC DUCLOS	EGRY		
GAEC des Bergers	Greneville-en-Beauce	sph.beauvallet@gmail.com	
EARL de la Borde Gabriel BOUTTET	Briannes/Essonne	gabriel.boutteb@sfr.fr	
EARL Grange aux Dîmes	LORCY	gad.mottereau@wanadoo.fr	
Scea de Dimancheville	Dimancheville	ludovic.dutel@wanadoo.fr	→ Convoc. cont. RFF
FOUCHEZ M. Agn.	Marcau-aux-Bois	marc-agn.fouchez@wanadoo.fr	A4
LANGUILLE Gaetan	Bouilly	Gaetanlang@Hotmail.fr	
DOSNE Julien	Le malesbois	julien.earl@wanadoo.fr	
Cudennec J-L	Bouzonville aux Bois	yanncudennec@live.fr	
MAUZIN Olivier	Malesherbes	ferme.des.champs@hotmail.fr	
MORISSEAU Denis	Charmont en B	morisseau.denis@orange.fr	
HAUTEFEUILLE J. Jacques	Sclaroville	earl.moulin@blanc.fr	
Brichard Gérard			
Merlin Claude	Dadonville	earl.c.g.mercier	
Guyard Bruno	Lalacoe	gaecguyard@orange.fr	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Dangueville Michel	Petitviviers le Vieil	EARL de Gouvilliers	
Berthe Serge	Altray	earl Berthe	
Jean et Jacqueline GREGOIRE	BEAUNE-LA-ROLANDE	j.gregoire-desrues@orange.fr	
Brideau JC	Pannecières	remplace le dog.	
DANIEL NOUE	Ascoux	EXCUSE	
MERCIER DENIS	Sermaises	EXCUSE	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
Revoyer LeVrBulk
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers PADD du SCoT
Atelier Armature-Habitat
Mai 2017

Compte rendu

L'armature territoriale : diapositive 10

- Quelques modifications sont à apporter sur la carte :
  - Changer la présentation du pôle urbain central
  - Indiquer « Commune déléguée de Malesherbes ». Plus largement délimiter les polarités aux Centre-Ville, en excluant les hameaux (préciser dans le texte et/ou sur la carte).
  - Seule une partie de Bondaroy fait partie du pôle urbain, pas besoin d'y inclure la commune entière.
  - Ok pour rajouter les communes d'Escrennes et Ascoux

- Il est demandé comment sont définies les polarités ; 'Chambon-la-Forêt' n'y est pas alors qu'elle offre sensiblement les mêmes services que Boynes.
  - Réponse : Les pôles ont été définis sur la base de critères de capacités d'accueil définis dans le diagnostic (présence d'équipement, de commerces, de services, diversité du parc de logements...) et validées avec les élus sur la base de retours terrains, plus empiriques.

- Un participant remarques que la « fusion » entre Pôles Locaux Equipés et communes rurales créé une catégorie qui revêt des réalités très différentes[1]. Comment cela se traduira-t-il dans le SCoT ?
  - Réponse : Cette question sera traitée dans le DOO. De la souplesse, sera laissée aux PLUi pour qu'ils tiennent compte de ces disparités et des évolutions territoriales récentes.

Equipements et services

- La question des gens du voyage **(diapo 13)** a été omise et sera complétée dans le diagnostic. Aujourd'hui, 2 aires existent (Pithiviers et Malesherbes) mais sont sous-utilisées. Les obligations semblent remplies.

- En matière de localisation des Maisons de Santé Pluridisciplinaires **(diapo 13)**, i Il est rappelé que l'ARS donne déjà des critères géographiques précis.

- Sur le numérique, un participant remarque que la question du Très Haut Débit est de court terme, à échéance SCoT, grâce aux progrès technologiques, cela ne devrait plus être un frein.
  - Réponse : Il restera cependant toujours de grandes disparités territoriales en termes de débit. Par exemple, les territoires desservis par la fibre bénéficieront de débits supérieurs (notamment ascendants), plus adaptés à une pratique professionnelle.

Suite à une prise de parole sur la persistance des zones blanches, il est convenu d'ajouter un point à ce sujet.

L'accueil de population (démographie)

[1] De 72 à plus de 110 habitants

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- En préambule aux questions d'accueil de population, est présenté un schéma **(diapo 19)** indiquant les évolutions démographiques et les projections de développement d'un certain nombre de territoires. Le scénario de croissance actuel du Pays (0,9% /an) semble relativement élevé par rapport aux projections INSEE et alors que d'autres territoires modèrent leur croissance. Le constat est partagé par l'assistance. Il est toutefois rappelé deux éléments à bien garder à l'esprit pour la révision :

- chaque commune doit pouvoir continuer à se développer ;
- une « reprise » est constatée aussi bien économique que dans les transactions immobilières. Il convient donc de ne pas brider cette reprise.

- Face au constat de l'affaiblissement des pôles **(diapo 22 et 23),** il est proposé de rééquilibrer l'accueil de nouvelles populations en faveur des pôles en utilisant une clé de répartition. Quelques réactions liées à la répartition proposée :
    - Il n'y a plus beaucoup de disponibilités foncières dans le pôle urbain central (Pithiviers) toutefois si l'on tient compte des projets en cours, des réhabilitations et du traitement des logements vacants, l'objectif des 10% semble atteignables. Il paraît en revanche compliqué de faire plus.
    - Pour les communes périurbaines, un participant fait remarquer que c'est bien de se fixer une mire volontariste mais que c'est difficile à mettre en œuvre. Il ne faudrait pas reproduire le cas de Dadonville à Ascoux et Escrennes, à savoir un très fort développement sur une courte période.
    - Pour les pôles structurants, il est fait le constat de dynamiques très différentes selon les pôles ; le SCoT transcrira-t-il ces différentes visions locales ?

  Réponse : A voir dans le DOO, cela n'est pas conseillé, mais c'est une possibilité.

    - Enfin pour les communes rurales, l'objectif de 40% semble accepté. Il conviendra toutefois de voir concrètement les possibilités qui seront accordées.

En résumé il n'y a donc pas d'opposition à la clé de répartition proposée, quant au taux de croissance, on partirait sur les bases INSEE (0,54% ou 0,72%/an).

- Les débats ont également porté sur le public qui sera accueilli à horizon 20ans. Il y a la volonté d'attirer plus de « CSP+ », sorte de mixité inversée. La discussion s'est alors engagée sur la qualité des produits que l'on propose aux nouveaux arrivants (écoquartiers) et des outils mis en place (OPAH dans le Beaunois). Sont également évoquées les questions de coût des produits, qui guident fortement les choix d'installation.

- Il est rappelé que les conditions de transport et d'accès aux équipements et à l'emploi sont bons, grâce à un réseau routier performant. Par contre, l'absence d'alternative en transports en commun (notamment train) est un vrai handicap.

L'habitat (diapositive 26 et suivantes)

- Les discussions ont porté sur la nécessaire diversification du parc et sur la vacance, pas perçue comme un réel problème.
- En matière de logement social :
    - Comme lors des ateliers du diagnostic, il est constaté que les bailleurs sociaux ne souhaitent plus construire en milieu rural.
    - Il est également rappelé la forte part de logements sociaux sur la commune de Pithiviers.
    - Sur Beaune la Rolande, le développement du parc privé vient directement concurrencer le parc social et fait baisser son attractivité.
- Un tour de table est effectué, où chaque commune représentée fait part des projets de constructions et des dynamiques récentes.

Autres éléments de discussion

Diapo 13 : La CCPG a pour obligation de faire son PLH avant 2018 : à suivre dans le SCoT

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Pour aller plus loin

Le Diagnostic provisoire du SCoT est disponible sur le site internet du Pays (rubrique SCoT > Documents de travail) :
http://www.pays-du-pithiverais.fr/documents-de-travail_fr_02_09_03.html

Annexes - Emargement

03-05-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Armature-habitat

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEVIERE MONIQUE	Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCP et du Pays – Maire de Givraines	
LEPAGE Eliane	DGA Dév, planification, Aménagement de la CCPG	
BALANÇON Michel	Maire de Ramoulu	
BERTHELOT Michel	MAIRE ~~Conseiller Municipal~~ – Chambon la Forêt	
LEVY Véronique	Vice Psdte de la CCPG – Maire d'Aulnay la Rivière	
SERREAU Amandine	Responsable Urbanisme - Pithiviers	
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	
BERTHELOT Christine	Vice Psdte de la CCPG- Adjointe au Maire du Malesherbois	
LE GOFF Jean-François	Adjoint au Maire – Autruy sur Juine	
DURAND Bernadette	Adjointe au Maire – Beaune la Rolande	
RENUCCI Claude	Vice ~~Psdt de la CCPG~~ - Maire de Beaune la Rolande	
RICHARD Jean	Vice Psdt de la CCPG - Adjoint au Maire – Beaune la Rolande	
BOUVARD Jean-Claude	Président de la CC du Pithiverais – Maire de Guigneville	
PETIOT Pierre	Vice Psdt de la CCPG – Maire de Boësses	
LOUVET Jean-Paul	Adjoint au Maire - Boësses	
FAZILLEAU Philippe	Adjoint au Maire - Montliard	
LUTTON Patrick	Maire de Barville en Gâtinais	
DECOURT Richard	Adjoint au Maire - Thignonville	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux – ~~Vice Président de la CCPG~~	
DERAIN [illegible]	Adjoint Mairie Thignonville	
CHAMBRIN Michel	Maire Outarville	
CATELLIER Thierry	Maire Manchecourt la [illegible]	

KENUCCI Claude	Maire Beaumont la Ronde	
DUCREUX RYAN Michaëla	Service Vie / Habitat CCPG	
THIRION Denis	VP TEGP, Maire Connelle	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers PADD du SCoT
Atelier Economie-commerces
Mai 2017

Compte rendu

Avant-propos

- La présentation du pôle urbain sous forme de « tâche » (diapo 7) laisse entendre que l'on va urbaniser partout alors que ce n'est pas le projet.
    - Réponse : La présentation sera revue pour mettre en avant des pôles connectés.

Orientations générales

- La question du télétravail et de la création d'espaces de coworking a été longuement débattue **(diapo 13)**. Il faudra ajouter ce point au PADD, le territoire présentant des atouts (opportunité d'avoir un espace de télétravail partagé à proximité de Pithiviers pour bonifier le bassin d'emploi et garder les actifs employés « à l'extérieur » sur le territoire pendant leurs heures de travail). Attention toutefois à ne pas oublier les « locaux » sans qualifications.

Zones d'activités

- Le potentiel disponible dans les zones d'activités fait débat **(diapo 22)**. Sur la forme, les chiffres sont remis en cause ou jugés incomplets. Pour certains, ils ne reflètent pas les disponibilités « réelles » des zones.
    - Réponse : C'est difficile à appréhender puisque tout cela relève de l'étude Synopter, aujourd'hui close. Il sera toutefois nécessaire de clarifier les questions foncières dans l'étude SCoT, qui fixe le « terrain de jeu », là où le Schéma de Développement fixe les règles.

Face au constat de disponibilités bien plus importantes que les besoins estimés (au regard de ce qui s'est fait ces 10 dernières années), se pose la question de la stratégie à adopter dans le SCoT ; doit-on laisser les choses telles quelles, en s'appuyant sur la fragile reprise économique constatée ou, au contraire, réduire ces disponibilités, la concurrence intra-territoriale étant contreproductive ?

- Un participant indique qu'il faut cadrer les Zones d'Activités sans bloquer des opportunités d'installation, les entrepreneurs ayant une temporalité beaucoup plus rapide que les collectivités. Pour répondre à cela, il sera proposé **(diapo 23)** un phasage pour l'urbanisation de certaines zones, et l'introduction de taux de remplissage à atteindre avant d'ouvrir de nouvelles surfaces. Ces propositions sont globalement partagées. Il ne faut toutefois pas oublier qu'entre le moment où est prise la décision d'aménager une ZAC et celui où elle est opérationnelle, des dizaines d'années peuvent s'écouler.

- Un membre de l'assistance a insisté sur la prise en compte des friches, notamment industrielles ; leur connaissance doit être approfondie et il faut avoir pour objectif de ne plus en créer de nouvelles.

- Le PADD devra également favoriser des objectifs de qualité environnementale **(diapo 28)** en plus des objectifs de qualité paysagère, fait remarquer un participant.
    - Réponse : cela sera ajouté à la rédaction du PADD.

Commerce

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- Cette partie n'a pas appelé de débats en particulier, les grands enjeux de PADD sont partagés. Contraction des zones de chalandise, émiettement des marges des GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) ou encore impacts physiques locaux du e-commerce sont autant d'enjeux à anticiper.

- Concernant les surfaces minimales/maximales autorisées qui pourront être mises dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), un participant indique que cela n'a pas fonctionné sur le Malesherbois alors que le SCoT indiquait un plafond à 2000 ou 2500m².
  - Réponse : Après vérification, aucune règle de surface n'est mentionnée dans le SCoT actuel, que ce soit dans le PADD ou le DOG. C'est d'ailleurs son manque de clarté, qui permet une très large interprétation et le rend, pour partie, inopérant.
- La possibilité d'établir un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), permettant de gérer plus finement les sites commerciaux, n'a pas été discutée.

Pour aller plus loin

Le Diagnostic provisoire du SCoT est disponible sur le site internet du Pays (rubrique SCoT > Documents de travail) :
http://www.pays-du-pithiverais.fr/documents-de-travail_fr_02_09_03.html

Annexe - Emargement

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

22-05-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier 2 - Economie-commerce

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEVIERE MONIQUE	Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
BERTHELOT Christine	Vice Psdte de la CCPG- Adjointe au Maire du Malesherbois	
BRUNEAU James	Vice Psdt de la CCDP – Maire de Sermaises	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux – Vice-Président de la CCPNL	
COLMAN Philippe	Adjoint au Maire – Chilleurs aux Bois	
DALLOT Brigitte	Présidente du Conseil de Développement	
DEGUIN Françoise	Maire de Césarville-Dossainville	
DOUILLY Ophélie	Responsable Commerce – Ville de Pithiviers	
FAUTRAT Marie-Françoise	Maire déléguée de Nangeville	
GASPARD Jérôme	DGS de la CC du Pithiverais	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCP et du Pays – Maire de Givraines	
LEPAGE Eliane	DGA Dév, planification, Aménagement de la CCPG	
NAUDET Sylvain	Adjoint au Maire Conseiller Municipal – Mairie d'Outarville	
PETIOT Pierre	Vice Psdt de la CCPG – Maire de Boësses	
RICHARD Jean	Adjoint au Maire – Beaune la Rolande	
PETETIN Marc	Vice Psdt de la CCDP – Maire de Dadonville	
TARTINVILLE Yves	Vice Psdt du Pays	
THION Denis	VP du Pays – Maire de Courcelles	
TOURAINE Michel	Vice Psdt de la CCPG - Maire de Puiseaux	
TERTER Christian	Adjoint au Maire - Ascoux	
VINCENT Christian	Maire de Rouvres Saint-Jean	
Pierrot Mitil	P/ur. PLV	
Cory Dauvergne	Pour Autrey la Rustée	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers PADD du SCoT
Atelier Mobilités
Mai 2017

Compte rendu

Carte d'enjeux (diapositive 11)

- Carte très discutée, notamment concernant les « lignes d'équilibre » dans le secteur outarvillois : pourquoi créer cette catégorie ? pourquoi ne dépassent-elles pas les limites du Pays ? Pourquoi tous les pôles ne sont pas desservis ? Pourquoi il n'y a pas l'axe Pithiviers-Courcy-Orléans, ou Bellegarde-Puiseaux-Malesherbes ou Orléans-Bazoches-Méréville ?
    - Réponse : cette carte se base sur les trafics routiers, puis sur les flux domicile-travail. Elle répond également à un impératif de rentabilité pour les transports en commun. Il s'agit là d'une base qui pourra servir de négociation avec la Région, désormais compétente en la matière. Suite aux échanges, un certain nombre d'ajustements vont être apportés :

-prolongement des lignes d'équilibre hors du territoire, avec desserte des pôles doivent y être apportés.
-ajout de la gare de Boisseaux
-ajout des lignes ferroviaires que les élus souhaitent voir rouvrir (Le Malesherbois-Orléans).
-le possible prolongement de la rocade de Pithiviers à l'Est vers Bondaroy est évoqué mais n'a pas eu de réponse.
-ajouter les pôles multimodaux et la navette sur Pithiviers
-supprimer le fond de carte avec les anciens EPCI

Autre

- Un participant fait remarquer que dans l'optique de l'élargissement du Pôle Urbain (aux communes d'Escrennes et Ascoux) et de son renforcement, il serait logique que la desserte entre Pithiviers et les autres pôles soit renforcée.
    - Réponse : Cette remarque étant partagée, un point sera ajouté là-dessus dans le PADD.

- Concernant l'utilisation des chemins agricoles et ruraux pour de la randonnée (diapo 21), il faut faire attention aux potentiels conflits d'usages avec les activités agricoles.

- Une rédaction sera proposée dans le PADD pour *« conserver les emprises et embranchements fer »* (diapo 23). Le fret est certes en difficultés, notamment depuis l'obligations de constituer des trains entiers. Il n'empêche que le Pays dispose de vrais atouts, notamment avec la ligne Engenville-Pithiviers-Fleury les Aubrais.

- Les alternatives à la voiture individuelle (diapo 18) doivent également être pensées au sein des pôles d'emplois les plus importants. Au-delà du SCoT, cela nécessite un accompagnement des entreprises via un Plan de Déplacements (Inter) Entreprises (PDE/PDIE) par exemple.

- Il faudra veiller dans le PADD à ne pas inscrire d'objectifs qui pourraient, en apparence, être contradictoires. C'est le cas de la gare de Pithiviers, où l'on souhaite inscrire sa réouverture aux voyageurs alors qu'elle va être transformée en musée prochainement. Il s'agit donc de garder de la cohérence vis-à-vis des élus, de la population mais également des décideurs (Région, SNCF).

Pour aller plus loin

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Le Diagnostic provisoire du SCoT est disponible sur le site internet du Pays (rubrique SCoT > Documents de travail) :
http://www.pays-du-pithiverais.fr/documents-de-travail_fr_02_09_03.html

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

22-05-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier 3 - Mobilités

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEVIERE MONIQUE	Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
BERTHELOT Christine	Vice Psdte de la CCPG- Adjointe au Maire du Malesherbois	
CHENE Pascal	Conseiller Municipal – Ville de Pithiviers	
COLMAN Philippe	Adjoint au Maire – Chilleurs aux Bois	
DEGUIN Françoise	Maire de Césarville-Dossainville	
FAUTRAT Marie-Françoise	Maire déléguée de Nangeville	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCP et du Pays – Maire de Givraines	
LEPAGE Eliane	DGA Dév, planification, Aménagement de la CCPG	
LEVY Véronique	Vice Psdte de la CCPG – Maire d'Aulnay-la-Rivière	
LOUVET Jean-Paul	Adjoint au Maire - Boësses	
MAMEAUX Dominique	Maire d'Engenville	
PETETIN Marc	Vice Psdt de la CCDP – Maire de Dadonville	EXCUSE
RICHARD Jean	Adjoint au Maire – Beaune la Rolande	
TARTINVILLE Yves	Vice Psdt du Pays	
THION Denis	VP du Pays – Maire de Courcelles	
VINCENT Christian	Maire de Rouvres Saint-Jean	
SAUTOT Guy	Conseil Général	
NAUDET Sylvain	Adjoint au maire - Outarville	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers PADD du SCoT
Atelier Environnement
Mai 2017

Compte rendu

Eléments de débat

- Concernant **les pollutions industrielles (diapo 7)**, le bureau d'étude a spécifié que les activités industrielles font souvent l'objet d'une réglementation spécifique. Par ailleurs les pollutions sont souvent d'ordre accidentel et non diffuse comme pour l'agriculture. La partie « Sites et sols pollués » qui est rattachée à la thématique des risques, représente un angle d'approche afin de traiter de la pollution industrielle.

- **Au sujet de l'assainissement (diapo 9)**, il est demandé d'ajouter le terme « entretien » à la phrase suivante afin d'insister sur l'importance d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement en place : « Œuvrer à la mise en œuvre *et à l'entretien* d'un assainissement performant ».

Cette question de l'assainissement à fait l'objet d'un large débat. Il a été évoqué :

  - Que les moyens financiers accordés aux SPANCs sont trop limités.
  - Une volonté de ne pas opposer assainissement collectif et non-collectif afin de porter une attention plus particulière sur la performance trop souvent associée au collectif au détriment non-collectif. Cela traduit globalement une volonté de ne pas favoriser l'assainissement collectif lors de l'urbanisation.
  - Monsieur MACKRE, chef de projet au sein du bureau d'étude Terres Neuves, a tenu à intervenir afin d'émettre des réserves quant à la possibilité d'accueillir de nouveaux résidents sur un pôle alors même que celui-ci ne dispose pas d'assainissement collectif. Il va être nécessaire de contacter les services concernés dans les plus brefs délais afin de s'assurer de la recevabilité de cet objectif.

Malgré les nombreuses interventions, plusieurs questions ou observations concernant l'assainissement reste en suspens :

  - Doit-on apporter des précisions chiffrées afin de dimensionner l'urbanisation future en corrélation avec les capacités épuratoires des équipements du territoire ? Cette question sera plus particulièrement traitée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
  - Doit-on permettre de favoriser l'assainissement collectif au « détriment » de l'assainissement non-collectif ?
  - Quand est-t-il de la mise en œuvre des Schéma Directeur d'Assainissement, qui permettraient de répondre à un certain nombre de ces problématiques ? Après échange avec Emmanuel Camplo, en charge du Contrat Global Essonne Amont, les enjeux portent surtout sur la mise à jour des zonages existant, en ajoutant un volet pluvial lorsqu'il est absent. Certains zonages anciens prévoient, en effet, du collectif qui n'a pas été réalisé. Cela a pour conséquences des assainissements individuels à minima, non vérifiés par les SPANCs.

- Sur la **gestion quantitative de la ressource en eau (diapo 14)**, la recommandation *« Veiller à l'accueil d'activités adaptées »* a occasionné une réaction d'un participant qui souhaitait que la typologie des activités concernées par cette action DOO ne soit pas expressément mentionnée.

- **Diapo 16 :** Il a été mis en évidence qu'il était difficile d'encourager **la récupération des eaux pluviales dans l'habitat** (3^{éme} proposition d'objectif) et que, par ailleurs, ce n'était pas le rôle du SCoT.

- **Pour ce qui est des Trames Verte et Bleue**, il est proposé (diapo 24) d'ajouter Natura 2000 dans le PADD. Pour les ENS (Espaces Naturels Sensibles), cette proposition est plus discutée, cela reste un outil.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Sur le même sujet, la prescription *« Imposer la réalisation d'une étude d'impact préalablement à toute ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs »* (diapo 26) a engendré diverses réactions. Le terme « imposer » a été partiellement jugé comme trop strict. Il a été évoqué deux possibilités pour adapter cette prescription :

- Préciser que cette mesure doit être mise en œuvre dans les communes plus particulièrement concernées par des continuités écologiques jugées importantes/majeures pour le maillage écologique du territoire.
- Préciser des « seuils » d'urbanisation à partir desquels une étude d'impact devient obligatoire.

Il a été proposé par l'assemblé de modifier la dernière recommandation de la diapo 29, afin qu'elle prenne la forme suivante : *« Poursuivre l'évolution de l'agriculture vers… ».*

- **Quelques ajustements sur la transition énergétique :**
  - Diapo 38 : Il a été demandé d'ajouter des points de suspension au niveau des technologies alternatives citées comme futures sources potentielles de production d'énergie renouvelable et ce afin de laisser le champ libre à tous types de technologies qui pourraient être envisagés.
  - Diapo 39 : Supprimer l'avant dernière recommandation, ça ne concerne pas le territoire.

- **Ressources géologiques (diapo 41) :**
  - La formulation de la proposition DOO *« Permettre l'activité extractive en adoptant des règles de zonages adaptées dans les documents d'urbanisme (PLU ; PLUi) et orienter la reconversion »* s'adapte bien à la volonté des élus en favorisant une certaine adaptabilité concernant le potentiel extractif du territoire.
  - Pour ce deuxième point, un participant a précisé que dans le contexte essentiellement agricole du territoire et avec un objectif affiché de limiter la consommation foncière, le type de reconversion choisie ne pouvait être qu'agricole.

- **Déchets (diapo 42) :**
  - A fortiori, les décharges sauvages recensées dans le cadre du diagnostic sont, à l'heure actuelle, toutes fermées et comblées ou réhabilitées. Cependant les questionnements concernant leurs valorisations potentielles par l'accueil de nouvelles activités n'ont pas trouvé de réponses.
  - Concernant la question de la mise en place d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), l'assemblée a démontré une volonté de ne pas expressément imposer la mise en place de ce type d'installation mais plutôt de le permettre en cas de besoin.

- Remarque complémentaire : il est demandé si on peut joindre au SCoT les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU validés récemment.

Pour aller plus loin

L'Etat Initial de l'Environnement est disponible sur le site internet du Pays (rubrique SCoT > Documents de travail) :
http://www.pays-du-pithiverais.fr/documents-de-travail_fr_02_09_03.html

Annexes - Emargement

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

22-05-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier 4 - Environnement

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEVIERE MONIQUE	Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
BERTHELOT Christine	Vice Psdte de la CCPG- Adjointe au Maire du Malesherbois	
CHENE Pascal	Conseiller Municipal – Ville de Pithiviers	
COLMAN Philippe	Adjoint au Maire – Chilleurs aux Bois	
DEGUIN Françoise	Maire de Césarville-Dossainville	
FAUTRAT Marie-Françoise	Maire déléguée de Nangeville	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCP et du Pays – Maire de Givraines	
JOVE Louis	Maire d'Echilleuses	
LEPAGE Eliane	DGA Dév, planification, Aménagement de la CCPG	
LEVY Véronique	Vice Psdte de la CCPG – Maire d'Aulnay-la-Rivière	
LOUVET Jean-Paul	Adjoint au Maire - Boësses	
PETETIN Marc	Vice Psdt de la CCDP – Maire de Dadonville	
RICHARD Jean	Adjoint au Maire – Beaune la Rolande	
TARTINVILLE Yves	Vice Psdt du Pays	
VINCENT Christian	Maire de Rouvres Saint-Jean	
+ NAUDET SYLVAIN.	Adjoint au Maire Outarville	Idem atelier avant
		- Mme Fautrat
		- [redacted]
		- Mme Levy
		- Mr Petetin
DAUVOT Brigitte	Conseil Développt	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers PADD du SCoT
Atelier Agriculture & consommation foncière
Mai 2017

Compte rendu

Agriculture

- **Diapo 12** : il est demandé ce qui est entendu par « conflit d'usage ».
  - Réponse : il s'agit de la gêne réciproque occasionnée par des bâtiments d'habitation et agricoles rapprochés (contraintes pour les cultures, nuisances pour les habitants).

- La question des énergies renouvelables (**diapo 13 et 14**) a longuement été discutée sur différents points :

-les types d'énergies (solaire, photovoltaïque…) et leur intérêt,
-leur potentiel apport économique pour les exploitants,
-leur démantèlement,
-leur impact sur le foncier.

  - On retiendra pour le projet de SCoT :

-la volonté de ne pas se bloquer, compte tenu des progrès technologiques à venir sur les ENR (qu'on ne peut mesurer) et du complément de revenu qu'elles pourraient apporter.
-la volonté de préserver les terres agricoles qui présentent le plus fort potentiel.
-le souhait d'avoir le même niveau d'exigence pour tous les secteurs agriculture/industrie/particuliers aussi bien pour les ENR que pour les questions de pollution.

- Le classement de certaines zones en A « strict » (**diapo 14**) ne semble pas poser problème. Il est rappelé que c'est déjà le cas sur des Plan Locaux d'Urbanisme existants.
  - Postérieurement à l'atelier, la Chambre d'Agriculture fait part de ses réserves sur cette pratique, qui pourrait engendrer des différences de prix entre des terres où l'on autorise l'édification de bâtiments agricoles et d'autres où toute construction serait interdite.

- La trame Verte et Bleue **(diapo 14)** est réexpliquée avec des exemples concrets de règles qui peuvent être édictées. Si les réservoirs (bois, cours d'eau, haies, vallées, mares…) sont bien localisés, c'est plus compliqué pour les corridors (trajets empruntés par les espèces) qui peuvent évoluer dans le temps et dont la définition peut prêter à débat. Il est donc préconisé de ne pas les « figer » dans un zonage.

- Il sera nécessaire de bien distinguer les différents types de hameaux dans le SCoT pour déterminer ceux qui pourraient accueillir de nouvelles habitations (**diapo 18**).

- Il est demandé ce que l'on entend par « compensations agricoles ».
  - Réponse : ce sont les compensations en surfaces (ou financières) à apporter à des agriculteurs qui seraient privés de leurs terres suite à un projet d'intérêt général (en complément des simples compensations légales). Pour aller plus loin, le cadre de ces compensations a été défini précisé dans un décret en date du 31/08/2016 entré en vigueur le 01/12/2016. Par ailleurs, un groupe de travail réfléchit sur le sujet dans le cadre de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Consommation foncière

- La méthodologie de la tâche urbaine a été présentée et validée. Il a été fait la remarque que les bâtiments détruits sont toujours dans l'emprise urbaine (friches, terrains pollués...) et restent donc « perdus » pour l'agriculture. La légende sera corrigée en ce sens.
- Il est proposé d'envoyer un atlas communal de la consommation foncière à chaque commune, ce qui intéresse l'ensemble des participants.
- Le constat d'un gros écart de consommation foncière entre les différentes communes du Pôle urbain **(diapos 40 à 42)** est partagé et nécessitera très certainement une approche différenciée dans le SCoT. Les enjeux de consommation foncière proposés sont approuvés et n'appellent aucune remarque.

Pour aller plus loin

Le Diagnostic provisoire du SCoT est disponible sur le site internet du Pays (rubrique SCoT > Documents de travail) :
http://www.pays-du-pithiverais.fr/documents-de-travail_fr_02_09_03.html

Annexes - Emargement

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

23-05-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier 5 - Agriculture

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEVIERE MONIQUE	Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
BOUCHET Jean-Pierre	Adjoint au Maire du Malesherbois	
BOULAS Jean-Claude	Adjoint au Maire - Juranville	
CHACHIGNON Alain	Bazoches les Gallerandes	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux – ~~Vice-Président de la CCPNL~~	
CITRON Jacques	Maire de Bazoches les Gallerandes	
DEGUIN Françoise	Maire de Césarville-Dossainville	
FAURE Christophe	Maire de Thignonville	
GRIVOT Guy	Maire de Bondaroy	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCP et du Pays – Maire de Givraines	
HYAIS Bruno	Adjoint au Maire - Echilleuses	
JOVE Louis	Maire d'Echilleuses	
LANGUILLE Dominique	Conseiller Municipal Pithiviers	
LEPAGE Eliane	DGA Dév, planification, Aménagement de la CCPG	
LEOTARD Alexandre	Adjoint au Maire - Echilleuses	
PETIOT Pierre	Vice Psdt de la CCPG – Maire de Boësses	
PIGNAULT Christian	Adjoint au Maire - Nancray-sur-Rimarde	
POISSON Bertrand	Maire d'Erceville	
RENUCCI Claude	Maire de Beaune la Rolande	
TARTINVILLE Yves	Vice Psdt du Pays	
THARIOT Guy	Adjoint au Maire - Dadonville	
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	
VILLARD André	Adjoint au Maire - Outarville	
CHESNOY philippe	Echilleuses.	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

VINCENT Thomas	2ème adjoint Ramoulu	
HERVE olivier	Conseiller municipal à Gémonville-Dessenville AGRICULTEUR	
CHENU Mathieu	Maire d'Autruy AGRICULTEUR	
GROSJEAN Marc	Adjoint commune ESCRENNES	
RICHARD Jean	Adjoint BLR / VP CCPG	
LAMOTTE Philippe	Adjoint mairie Boynes	
LEROY Marc	Adjoint Boynes	
DOUILLET Philippe	Essarois	
GUERTON CHRISTOPHE	MAIRE AUTRUY SUR JUINE	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT en révision
Mardi 26 septembre 2017

Délégués Syndicaux présents : 29

M. BALANÇON (Ramoulu), M. BERTHIER (Dadonville), M. BESNARD (Châtillon le Roi), Mme BEVIERE (Pithiviers), M. BOUVARD (Guigneville), M. BROSSE (Pithiviers), M. BRUNEAU (Sermaises), Mme BUNO (Bordeaux-en-Gâtinais), M. CATINAT (Cne déléguée Manchecourt), M. CITRON (Augerville-la-Rivière), M. CITRON (Bazoches-les-Gallerandes), Mme DAUVILLIERS (Le Malesherbois), Mme DENIAU (Chilleurs aux Bois), M. ELAMBERT (Bouzonville en Beauce), Mme FAUTRAT (Cne déléguée Nangeville), M. GUERINET (Givraines), M. LEGOFF (Autruy-sur-Juine), M. LEGRAND (Chilleurs-aux-Bois), M. MERLET (Greneville en Beauce), M. PETETIN (Dadonville), M. PETIOT (Boësses), M. PETIT (La Neuville sur Essonne), Mme POUILLART (Nibelle), Mr RENUCCI (Beaune-la-Rolande), M. TARTINVILLE (Briarres-sur-Essonne), M. THION (Courcelles), M. TOURAINE (Puiseaux), M. VILLARD (Allainville en Beauce), M. VINCENT (Rouvres Saint Jean).

Conseil des Maires ou leurs représentants : 8
Mme DUPRE (Châtillon-le-Roi), M. BARRIER (Nancray sur Rimarde), M. De BOUVILLE (Estouy), M. BRISSON (Greneville-en-Beauce), M. FAURE (Thignonville), M. GRIVOT (Bondaroy), M. LOZE (Laas), M. MARGOTIN (Escrennes).

Conseil de développement : 4
Mme DALLOT, Mme GERARD, Mme ROUZIC-DUVERGER, M. DANIELE.

Assistaient également : 2
Mme CHEVALLIER (Directrice adjointe urbanisme et foncier à la CCDP et à la ville de Pithiviers), Mme RUET-ROUMAZEILLES (Responsable urbanisme à la CCPG).

Absents excusés : 6
M. BERTHELOT (Chambon la Forêt), Mme CHANTEREAU (Boiscommun), M. GAULTIER (Cne déléguée Mainvilliers, Mme LEVY (Aulnay la Rivière), M. VERNEAU (Boynes), M. SIMONET (C. Développement).

Rappel de l'ordre du jour :
- Débat sur les orientations du PADD du SCoT en révision, conformément à l'article L143-18 du Code de l'Urbanisme

Introduction au débat

Mot de la Présidente

Mme BEVIERE remercie l'ensemble des participants de leur venue pour débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT en révision, ainsi que Monsieur le Maire de Ramoulu – M. BALANÇON – de son accueil dans la commune.
Elle souligne l'importance de cette étape, qui est l'expression du projet politique du SCoT, lequel sera opposable aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.
La parole est ensuite passée à M. LOISEAU, Directeur du bureau d'études Terres Neuves.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Présentation des « règles du jeu », par M. LOISEAU

En liminaire, M. LOISEAU rappelle l'impératif de ce débat dans la révision du SCoT qui, sans nécessiter de délibération, doit fixer « l'économie générale » du projet. Si cette économie venait à évoluer, alors il faudrait redébattre le PADD. Outre cette obligation, ce document est la pièce centrale du SCoT, qui doit exprimer la volonté des élus à travers des objectifs qui découlent de l'état des lieux réalisé. Dans un parallélisme des formes, les orientations du PADD feront l'objet de prescriptions et de recommandations dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le débat ne porte donc pas sur le document lui-même mais sur le projet qu'il exprime. Elus et techniciens pourront toutefois apporter leurs observations dans les 15 jours suivant cette réunion.

La présentation du jour reprend chacune des 4 grandes parties du PADD, à savoir environnement, habitat, mobilités et économie. Toutes s'articulent autour de la notion d'attractivité. Les objectifs seront énoncés à partir de cartes de synthèse, suivis d'extraits sur les objectifs les plus engageants. Les remarques/questions pourront intervenir à tout moment.

Débat sur le PADD

PARTIE 1 : S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ENVIRONNEMENTALE POUR METTRE EN PLACE UN PROJET DURABLE.

Trames Verte et Bleue
La carte présentée suscite une remarque ; M. LEGRAND, fait état de la récente approbation du PLU de Neuville aux Bois - commune limitrophe au Sud Ouest du Pays - dans lequel est identifiée une continuité écologique qui se poursuit sur le Pays. Il demande si elle est bien prise en compte dans le SCoT. M. LOISEAU rappelle l'emboîtement du dispositif des Trames Vertes et Bleues : Schéma Régional de Cohérence Ecologique, décliné à l'échelle « Pays », puis dans les documents d'urbanisme locaux. Seuls les corridors principaux apparaissent sur la carte présentée mais la liaison entre les deux territoires sera vérifiée.

M. FLORINE pointe une erreur dans le PADD au sujet des zones humides : la formulation « interdire le comblement des zones humides ainsi que leur urbanisation » est, en l'état, potentiellement très contraignante pour les documents de rang inférieur. Elle sera donc réécrite, conformément à ce qui avait été énoncé en atelier de PADD.

Risques naturels
M. TARTINVILLE aborde les limites du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la vallée de l'Essonne, révélées par les inondations survenues en 2016. Il invite à tenir compte de ces événements récents pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Assainissement
Mme DAUVILLIERS souligne la difficulté à mettre en place et à suivre les dispositifs d'assainissements aussi bien publics que privés, difficulté qui se traduit dans la rédaction du PADD. M. LOISEAU précise que le SCoT est un document d'urbanisme et non un document de gestion des politiques publiques. M. TARTINVILLE rappelle que cette formulation vise à ne pas pénaliser les communes-pôles qui ne disposeraient pas d'assainissement collectif. M GUERINET trouve que le terme « à défaut » est inapproprié. L'enlever modifierait cependant le sens de la phrase. Une écriture différente va être recherchée.
Plus que la technique, c'est la performance qui est importante, cette dernière relevant d'un arbitrage politique mêlant coût et efficacité (Ascoux par exemple).

Sites et sols pollués
Mme DAUVILLIERS souhaite savoir si le recensement de ces sites a été fait dans le SCoT, le PADD évoquant la possibilité de « mobiliser une ancienne décharge non autorisée pour l'implantation de stockage de déchets inertes ». M. FLORINE répond que le SITOMAP dispose d'information et qu'il existe des bases de données nationales (BASOL, BASIAS) qui recensent les sites et sols pollués. Il reste toutefois des sites non identifiés, qui peuvent impacter le milieu, comme le cas particulier avancé par M. CITRON.

Consommation foncière
M. PETETIN demande dans quelle enveloppe sera comptabilisé le projet de collège sur la commune de Dadonville. M. FLORINE répond qu'il s'agit d'un équipement lié à l'habitat. A ce titre, il entrera dans l'enveloppe consacrée à l'habitat et équipements.
M. LEGRAND demande comment on peut influencer concrètement la consommation foncière en matière d'énergies renouvelables. M. FLORINE répond à travers l'exemple du photovoltaïque : en privilégiant l'implantation sur les toits plutôt qu'au sol ou, le cas échéant sur les sols avec les moins bons potentiels agronomiques (friches par exemple).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Eolien
La question est évoquée par M. LEGRAND à deux reprises dans le débat. M. LOISEAU répond que le SCoT n'a pas la main sur le développement éolien, qui obéit à d'autres obligations, notamment le Schéma Régional Eolien.

PARTIE 2 : HABITER SUR LE TERRITOIRE : UNE POLITIQUE D'ACCUEIL QUALITATIVE.

Armature territoriale
M. Loiseau rappelle l'intérêt de la renforcer ; optimiser les capacités d'accueil, rapprocher les habitants des activités, diminuer les besoins en déplacements, garantir une offre au plus proche des habitants.

Le cas du pôle « commune déléguée de Malesherbes » est ensuite débattu. M. TARTINVILLE, appuyé par M. LOISEAU, indique que l'on parle bien de la partie agglomérée de la commune de Malesherbes avant création de la commune nouvelle le Malesherbois. Le DOO proposera une rédaction qui permette de s'affranchir des découpages administratifs, pour raisonner en termes de polarités.
Compte tenu de ses capacités d'accueil – desserte par le RER, gamme d'équipements et de commerces variés, pôle d'emploi majeur – cette entité apparaît un cran au dessus des autres pôles structurants. Ce constat, amené lors d'une rencontre préalable avec la DDT du Loiret, est partagé de tous : MM. THION, TARTINVILLE et Mme BEVIERE prennent notamment la parole en ce sens. **Il est donc convenu de traduire cette réalité dans le projet de SCoT, en créant une catégorie à part dans l'armature, qui pourrait se nommer « pôle urbain ». Les règles et objectifs resteront cependant différents de ceux assignés au pôle urbain central (cf paragraphe suivant) et ce, afin de limiter la concurrence entre les deux pôles.**

La clé de répartition de l'accueil démographique
Telle que présentée par M. LOISEAU, elle est partagée par tous. Mme RUET-ROUMAZEILLE, appuyée par Mme DAUVILLIERS, demande si le changement de catégorie du pôle « commune déléguée de Malesherbes » remet en cause cette clé de répartition. M. TARTINVILLE répond que non dans la mesure où cela pourrait directement concurrencer le pôle urbain central, que le SCoT souhaite renforcer. Si les choix d'installation entre une commune rurale et une plus urbaine relèvent en effet de logiques différentes, celles-ci sont similaires entre deux communes urbaines. M. Loiseau confirme : la création de cette reconnaissance en tant que « pôle urbain » ne doit pas impacter une orientation majeure du SCoT, à savoir le recentrage de la dynamique démographique et économique sur la ville centre de Pithiviers.

Le second objectif avancé, à savoir un pôle urbain à 18000 habitants à horizon 20 ans, dont 10000 à Pithiviers, amène quelques commentaires. Cette taille critique permettrait de donner plus de poids au pôle central, dans l'optique d'un maintien des services publics selon M. Tartinville. Mme DAUVILLIERS, d'accord sur cette projection, estime néanmoins que les services publics restants sont d'ores et déjà menacés pour une partie d'entre eux. M. GUERINET ou encore M. BRUNEAU estiment qu'un bilan positif du SCoT à court terme pourrait constituer un levier dans le maintien voire l'attrait de nouveaux services, faisant ainsi du SCoT un outil stratégique permettant de favoriser le maintien voire l'installation de nouveaux services. Si on renverse le problème, qu'adviendra-t-il du Pithiverais si sa ville centre ne parvient pas à se développer ? M. BROSSE indique que la ville centre de Pithiviers est géographiquement restreinte, offrant ainsi peu de possibilités en extension. Il y a par contre un réel potentiel d'intensification urbaine : remise sur le marché de logements vacants, renouvellement urbain, densification. Au regard des projets en cours ou à l'étude et des outils mis en place (par exemple une taxe sur les logements et locaux commerciaux vacants), **l'objectif semble atteignable pour Pithiviers (rappel : +1000 habitants en 20ans).**

Le scénario de croissance démographique
Sur le scénario de croissance démographique pressenti (0,72%), deux visions différentes apparaissent dans le débat :

- La première est que ce scénario est trop élevé et risque de ne pas être atteignable et/ou soutenable. Mme DAUVILLIERS prend l'exemple des PLUi du Beaunois et des Terres Puiseautines, où les projections retenues par les élus, sont plutôt modérées. M. PETETIN fait état de l'important effort fourni par Dadonville pour accueillir une forte population ces dernières années et les implications qui y sont liées. Tel quel, cet objectif semble inatteignable. M. BRUNEAU se demande si les collectivités ont encore les moyens d'accueillir une population nouvelle. Mme BEVIERE et Mme BERTHIER s'interrogent sur l'adéquation entre les nouvelles populations accueillies et les besoins du Pays.
- La seconde vision défend ce scénario ; au regard de ce qui a été réalisé ces 10 dernières années (285 logements/an, croissance de population de 0,7%/an), dont une période de « crise », l'objectif de 0,72%/an apparaît tout à fait atteignable (M. GUERINET). S'ajoute à cela l'inévitable développement du territoire une fois le Grand Paris structuré (M. THION). MM. GUERINET et TARTINVILLE indiquent que cela doit rester une ambition d'élus, et non un ajustement à chaque nouvelle publication de données INSEE. M. BRUNEAU souligne les nombreuses contraintes déjà existantes en la matière et ne souhaite pas en rajouter davantage, pour éviter tout « blocage ». M. THION pointe également l'ancienneté

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

l'hétérogénéité des documents d'urbanisme, qui ne permettent pas de répondre, en l'état actuel, aux enjeux du SCoT en matière d'habitat. Les PLU(i) en cours d'élaboration le permettront à court terme. Enfin, les différents programmes d'actions portés par le PETR (Contrat Local de Santé, Développement Economique, Tourisme, Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) sont de l'ordre à renforcer l'attractivité du Nord Loiret.

En filigrane, la question de l'accueil de population en provenance de Région Parisienne pose question : qui va-t-on attirer ? Quelles seront les conséquences pour le territoire du Pays ? M. CITRON fait par exemple remarquer les migrations intra-Pays, du Malesherbois vers le Puiseautin et le Beaunois pour trouver un immobilier plus abordable.

M. FLORINE précise au cours de l'échange qu'il s'agit d'une trajectoire qui permettra d'établir les besoins en foncier pour chaque collectivité et que ce n'est en rien un objectif à atteindre. M. LOISEAU appuie le propos : un scénario démographique n'est pas une prescription. C'est un objectif qui permet d'ores et déjà de programmer et planifier. Si l'on se trompe, car c'est toujours possible en matière de prospective, il ne faut pas oublier que le SCoT peut être révisé à tout moment, et fera l'objet d'une évaluation au plus tard six ans après son approbation.
Par ailleurs la DDT, rencontrée préalablement à cette réunion, est réticente au scénario choisi. S'il n'était pas atteint, il risque de remettre en cause la réalité de la clef de répartition démographique validée pour consolider les polarités.

Le scénario à 0,72%/an est finalement choisi. Sa traduction concrète se fera dans le DOO.

Equipements
Mme Dauvilliers demande ce que l'on entend par équipement « à fort rayonnement » dans le PADD. M. FLORINE explique qu'il s'agit d'équipement à rayonnement régional, départemental dans une moindre mesure.

PARTIE 3 : FACILITER LES DEPLACEMENTS ET LIMITER LA DEPENDANCE A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Au cours de la présentation, M. LOISEAU met en avant ce qu'il considère comme l'un des mérites de l'armature urbaine proposée dans le SCoT : une stratégie globale de « recentrage » géographique, est toutes choses égales par ailleurs, un préalable nécessaire à la faisabilité d'une offre performante de transport publique. A contrario, si l'on assiste à une distribution dispersée des ménages sur un territoire, il sera difficile voire impossible d'organiser une politique de transport publique.
L'importance de porter ces objectifs à la Région, Autorité Organisatrice des Transports est également relevée.

Mme BEVIERE réaffirme l'importance de cet enjeu pour le Pithiverais, particulièrement pour les personnes les plus fragiles/vulnérables. Elle rappelle qu'un gros travail est en cours sur la mise en place d'une plateforme de mobilité. Les réalisations de voies douces exemplaires ont été rappelées (Dadonville, Puiseaux).

Mme DAUVILLIERS souligne les difficultés du covoiturage.

PARTIE 4 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE AMBITIEUSE.

Les zones d'activités
M. LOISEAU rappelle que cette stratégie est issue pour l'essentiel de l'étude Schéma de Développement Economique, portée par le Pays et confié au bureau d'études Synopter. M. Tartinville ne partage pas le constat de surabondance, terme trop fort. Il faut donc plutôt parler optimisation d'un important stock foncier.
M. PETIOT demande pourquoi Manchecourt n'est pas une zone productive. M. FLORINE donne la définition de la zone productive, qui est une vitrine du territoire. Manchecourt est une zone de proximité, pour de l'artisanat. L'entreprise Maury est quant à elle classée comme du « diffus », ce qui n'empêche pas son évolution.

M. FLORINE redonne la philosophie en matière de Zones d'Activités ; face à l'impératif de maitrise de la consommation foncière au regard des disponibilités offertes, toutes les zones existantes ont été gardées mais leur utilisation sera conditionnée par des taux de remplissage ou des phasages dans le temps.
Le débat qui s'engage sur les zones d'activités laisse paraître comme principale « inquiétude » le risque d'empêcher une activité de pouvoir s'installer par manque de foncier ou par contraintes trop fortes. MM. BRUNEAU, GUERINET, TOURAINE et Mme BEVIERE font état de ce risque, soulignant le besoin immédiat des entreprises. M. BOUVARD affirme que si l'ensemble des projets venaient à être réalisés, il ne resterait rapidement plus que 30ha sur la Zone d'Activités d'Escrennes, principale zone du Pays. Suite à la demande de Mme CHEVALLIER, les chiffres de disponibilités présentés sont expliqués. Il apparaît que leur manque d'actualisation les rendent peu fiables, ce qui renforce la nécessité d'une animation à l'échelle du PETR.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

M. FLORINE fait remarquer que le foncier n'a jamais constitué un frein à l'installation d'entreprises ces dernières années, la conclusion du Schéma de développement économique portant surtout sur l'impératif de structurer et d'animer une offre économique plus que sur un besoin en foncier.

Selon Mme CHEVALLIER, il est tout à fait possible de faire une rapide modification de PLU pour permettre l'accueil d'une entreprise (6 mois) sans lui faire perdre de temps dans son projet. Plus largement, elle réaffirme que le SCoT n'est pas un frein mais un outil au service du projet de territoire. Mme RUET ROUMAZEILLE indique toutefois qu'il serait plus simple d'avoir une « porte de sortie » dans le SCoT, pour éviter tout blocage entre PLU et SCoT.

M. GUERINET demande dans quelle mesure une entreprise pourra s'installer hors d'une ZA. M. FLORINE répond que, pour une grande entreprise, ce n'est pas souhaitable tant qu'il restera des surfaces disponibles dans les ZA, notamment parce que cela remettrait en cause les objectifs en matière de consommation foncière ou encore de mobilités. La mixité des fonctions au sein du tissu bâti reste cependant un des grands principes de ce SCoT. Après reformulation au cours du débat, il est demandé de réfléchir à la possibilité d'ouvrir de nouvelles surfaces, à foncier constant, certaines zones étant plus attractives que d'autres.

M. LEGRAND demande ce qui est prévu en dehors des Zones d'Activités. M. FLORINE donne quelques éléments de réponse (artisanat, services à la personne, tourisme) et renvoie vers le paragraphe dédié au sein du PADD.

Commerce
M. TOURAINE demande pourquoi Puiseaux n'est pas au même niveau que Beaune-la-Rolande et Malesherbes. M. FLORINE renvoie vers le diagnostic du SCoT ainsi que vers l'atelier PADD Economie, qui justifient le placement de Puiseaux comme pôle relais (moins de fonctions de proximité). M. VOYER ajoute que cette armature commerciale, tout comme l'armature urbaine, n'est pas figée et ne fait que refléter la situation constatée au moment de l'observation.

La question de réaliser un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), document annexe et facultatif du SCoT, n'est pas actée. Une réponse sera apportée au plus tard lors des ateliers du DOO.

Aucune autre question n'étant abordée, Mme BEVIERE conclut la réunion en remerciant les élus pour leur implication et la qualité des débats qui se sont tenus. Elle rappelle que le mois d'octobre sera dense et consacré au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
La séance est levée à 20h.

M. BALANÇON invite les présents au verre de l'amitié offert par sa commune

La Présidente

Monique BEVIERE

<u>En annexe</u> : diaporama projeté

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

C.C du Pithiverais - Gâtinais

MARDI 26 septembre 2017

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BERTHELOT Christine		BAINARD Corinne	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BERTHELOT Michel	EXCUSÉ	BOUCHET Jean-Pierre	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BOULAS Jean-Claude		FERNANDES Jacques	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BRICHARD Gérard		GILLET Jean	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BUNO Geneviève	BUNO	MOISY Bernard	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CATINAT Thierry		MONTEBRUN Monique	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CHANCLUD Dominique		PETIT Gérard	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CHANTEREAU Agnès	EXCUSEE	PICARD Maryse	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CITRON Olivier		ROUSSEAU Alain	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	COLIN Sébastien			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	COUILLAUT Odile			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	DAUVILLIERS Delmira			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	FAUTRAT Marie-Françoise			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	GAULTIER Jean-Claude	EXCUSÉ		
C.C. du Pithiverais Gâtinais	GEORGES Sébastien			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. du Pithiverais Gâtinais	GONOT Philippe			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	JOVÉ Louis			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	LEVY Véronique	EXCUSÉE		
C.C. du Pithiverais Gâtinais	LUTTON Patrick			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	PASQUET Joëlle			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	PETIOT Pierre			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	POUILLART Nadège			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	RENUCCI Claude			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	SILLET Jean-Marc			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	TARTINVILLE Yves			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	THION Denis			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	TOURAINE Michel			

ce du PG Rue Roumazeilles

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

C.C du Pithiverais

MARDI 26 septembre 2017

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. du Pithiverais	BACHELET Raynald		CHAMARD Sophie	
C.C. du Pithiverais	BALANCON Michel		DI STEFANO Alain	
C.C. du Pithiverais	BARBIER Guy		DOUELLE Nadine	
C.C. du Pithiverais	BERTHIER Catherine		LEGOFF Jean-François	
C.C. du Pithiverais	BEVIERE Monique		LENOBLE Denis	
C.C. du Pithiverais	BOUVARD Jean-Claude		LOISEAU Marie-Claude	
C.C. du Pithiverais	BRAAT Evelyne		MERCIER Denis	
C.C. du Pithiverais	BROSSE Anthony		MONCEAU Didier	
C.C. du Pithiverais	BRUNEAU James		PALLU stéphanie	
C.C. du Pithiverais	BUIZARD BLONDEAU Maxime		VERGEROLLE Marie	
C.C. du Pithiverais	CHARVIN Evelyne			
C.C. du Pithiverais	DENIAU Evelyne			
C.C. du Pithiverais	DESPREZ Nicole			
C.C. du Pithiverais	DONES Jacky			
C.C. du Pithiverais	ELAMBERT Alain			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. du Pithiverais	GUERINET Patrick			
C.C. du Pithiverais	HINCKY Françoise			
C.C. du Pithiverais	LEGRAND Gérard			
C.C. du Pithiverais	MAMEAUX Dominique			
C.C. du Pithiverais	MASSON Clément			
C.C. du Pithiverais	MUNTSCH Karine			
C.C. du Pithiverais	NOLLAND Philippe			
C.C. du Pithiverais	PETETIN Marc			
C.C. du Pithiverais	PICARD Michel			
C.C. du Pithiverais	PIERQUIN José			
C.C. du Pithiverais	RIBEAUCOURT Pascal			
C.C. du Pithiverais	TERTER Christian			
C.C. du Pithiverais	VERNEAU Daniel	EXCUSÉ		
C.C. du Pithiverais	VERNEAU Philippe			
C.C. du Pithiverais	VINCENT Christian			

CCDP / Pithiviers CHEVALIER

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

C.C de La Plaine du Nord Loiret

MARDI 26 septembre 2017

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BESNARD Jean		FOURAY Philippe	
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BOURGEOIS Martial		LIROT Jean-Marc	
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	BRUCHET Annie		MONCEAU Daniel	
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	CITRON Jacques			
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	MERLET Bertrand			
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	POISSON Bertrand			
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	ROUSSEAU Pierre			
C.C. de la Plaine du Nord Loiret	VILLARD André			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MARDI 26 septembre 2017

CONFÉRENCE DES MAIRES

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
ASCOUX	GAUDET Marc	
ATTRAY	GAUCHER Dominique	
AUDEVILLE	CHENU Mathieu	
AUTRUY-SUR-JUINE	GUERTON Christophe	
BATILLY-EN-GÂTINAIS	GIRARD Claude	
BOISSEAUX	CHOFFY Patrick	
BORDEAUX-EN-GÂTINAIS	BOUGRÉAU Francis	
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	PERON Franis	
BROMEILLES	DÉSERVILLE Thierrt	
CESARVILLE - DOSSAINVILLE	DEGUIN Françoise	
CHARMONT-EN-BEAUCE	THOMAS Didier	
CHÂTILLON-LE-ROI	DUPRÉ Céline	
CHAUSSEY	ROUSSEAU Pierre	
CROTTES-EN-PITHIVERAIS	POINCLOUX Daniel	
COUDRAY - LE MALESHERBOIS	GAUCHER Denis	
DIMANCHEVILLE	GAINVILLE Gérard	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MARDI 26 septembre 2017

CONFÉRENCE DES MAIRES

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
EGRY	ROUX Gérard	
ESTOUY	de BOUVILLE Anne-Jacques	
GRANGERMONT	GUESDON Denise	
GRENEVILLE-EN-BEAUCE	BRISSON Jean-Louis	
INTVILLE-LA-GUETARD	PIGEON Bernard	
JURANVILLE	SURREAU Michel	
LAAS	LOZE Maurice	
LABROSSE - LE MALESHERBOIS	CITRON Jean-Pierre	
LEOUVILLE	PETIT Christine	
LORCY	PASQUIET Ingrid	
MAINVILLIERS - LE MALESHERBOIS	MOLVEAUX Claudine	
MAREAU-AUX-BOIS	DE MUYNCK Claude	
MONTLIARD	BEAUDEAU Didier	
MORVILLE-EN-BEAUCE	JEANNE Georges	

Nancray-sur-Rimarde M. BARRIER

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MARDI 26 septembre 2017

CONFÉRENCE DES MAIRES

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
NANCRAY-SUR-RIMARDE	BARRIER Christian	
NIBELLE	ROUSSEAU Gérard	
OISON	THUILLIER Alain	
ONDREVILLE-SUR-ESSONNE	MANGEANT Jean-Claude	
ORVILLE	PONOTCHEVNY Claudine	
OUTARVILLE	CHAMBRIN Michel	
OUZOUER SOUS BELLEGARDE	FOUASSIER Claude	
PANNECIERES	BRECHEMIER José	
SAINT-LOUP-DES-VIGNES	CHESNOY Mireille	
THIGNONVILLE	FAURE Christophe	
TIVERNON	DESFORGES Philippe	
VRIGNY	JAVELOT Jean-Louis	
BONDAROY	GRIVOT Guy	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MARDI 26 septembre 2017

CONFÉRENCE DES MAIRES - DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
ANDONVILLE	LIROT Jean-Marc	
BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD	GERMAIN Claude	
BRIARRES-SUR-ESSONNE	FERNANDES Jacques	
COURCY-AUX-LOGES	PALLU Stéphanie	
ESCRENNES	~~LENOBLE Denis~~ MARCOTAIN Gilles (1 adjoint)	
GAUBERTIN	GILLET Jean	
LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	PETIT Gérard	
MARSAINVILLIERS	MONCEAU Didier	
SAINT-MICHEL	MONTEBRUN Monique	
YEVRE-LA-VILLE	DI STEFANO Alain	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

FEUILLE D'EMARGEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT			Adresse mail	Signature
Mme	Annie	ALERBACK	annie.alerback@gmail.com	
M.	Jean-Paul	ANDRIEUX	andrieux.jeanpaul@sfr.fr	
M.	Francis	BONLIEU	francisbonlieu@sfr.fr	
M.	Jean-Marc	COULON	jmcoulon1@wanadoo.fr	
Mme	Brigitte	DALLOT	bdallot@slap-pithiviers.fr	
M.	Giorgio	DANIELE	rendezvouslaterre@wanadoo.fr	
Mme	Louisette	DAUBIGNARD	louisette@daubignard.com	
M.	Grégoire	DORIGNY	gregoire.dorigny@pithiviers.fr	
M.	Romain	EMAILLE	emailler45d@loiret.chambagri.fr	
M.	Alain	FONTAINE	ae.fontaine@free.fr	
Mme	Mélodie	FRANCOIS	melodie.francois@loiret.fr	
Mme	Sandrine	GERARD	mfr.pithiverais@mfr.asso.fr	
M.	Thierry	GOUBERT	ce.0450062g@ac-orleans-tours.fr	
M.	Hubert	GOUEFFON		
M.	Timothée	HUCK	timothee.huck@ardindelavoleromaine.org	
M.	Christian	HUMBERT	christian-theresa.humbert@orange.fr	
Mme	Laetitia	LANGLOIS	l.langlois@imanis.fr	
M.	Jean Philippe	LIGER	jean-philippe.liger@wanadoo.fr	
Mme	Annie	LUCHE	annie.luche@orange.fr	
Mme	Geneviève	MAMEAUX	genevieve@mameaux.com	
Mme	Elodie	MICHE	elodie.miche@loiret.ccl.fr	
M.	Gérard	NEZ	gitesdeselour@yahoo.fr	
Mme	Christine	NOEL	lesminuits@theatredesminuits.com	
M.	Christian	PUECH	ch.uech@club-internet.fr	
M.	Narcisse	ROUSSEAU		
Mme	Catherine	ROUZIC-DUVERGER	ml.pithiverais@orange.fr	Duverg
Mme	Estelle	SAMAT	estelle.samat@cafordeans.cnafmail.fr	
M.	Xavier	THIROUIN	xavisrthirouin@gmail.com	
M.	Olivier	TROUILLE	o.trouille@pole-emploi.fr	
M.	Christophe	SIMONET	c.simonet@pithiversnetto.fr	EXCUSÉ

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Présentation du PADD aux PPA
Compte-rendu des échanges
25 octobre 2017

Pièce jointe : diaporama présenté.

Partie I : trame environnementale

Gestion de l'eau

- Le **Syndicat de rivière de l'Œuf de la Rimarde et de l'Essonne** propose d'introduire dans le SCoT la notion de gestion à la source des eaux pluviales, notamment en tête de bassin versant.

Zones humides

- Le **syndicat de rivière** demande quelles sont les possibilités du SCoT pour la création de plans d'eaux. Il recommande fortement d'en limiter la création.
- Il demande également de prendre en compte les enjeux contradictoires que peuvent présenter espaces boisés classés (EBC) et préservation des zones humides. Ainsi, il serait souhaitable de ne pas utiliser de façon générale l'outil EBC pour les zones humides et les fonds de vallée, qui empêche une bonne gestion et préservation des zones humides.
    - **Terres Neuves, les élus présents et la chambre d'agriculture** abondent dans ce sens.

Partie II : habiter le territoire

Armature territoriale

- La place de la commune de Bondaroy au sein de l'armature territoriale est questionnée par **certains élus (Conseil Départemental) et la DDT** : cette commune, au vu de sa continuité urbaine avec Pithiviers, ne devrait-elle pas être classée dans le « pôle urbain central » ?
    - **Terres Neuves et le syndicat** répondent que la question a été abordée en atelier : les caractéristiques et les projets de la commune correspondent plus à la catégorie « communes rurales », d'où son classement dans ce groupe. Par ailleurs, la commune a été consultée et a confirmé ce positionnement.

Consommation foncière

- **Le représentant du Conseil Régional** demande quels seront les objectifs en matière de consommation foncière.
    - **Terres Neuves et le syndicat** répondent que ces questions seront travaillées plus finement dans les ateliers du DOO (Document D'orientations et d'Objectifs).

Accueil de populations

- **La DDT** estime que les projections de population sont trop élevées au regard des projections INSEE réalisées en 2009 à l'échelle du PETR et plus récemment à l'échelle du Loiret.
    - **Terres Neuves et le syndicat** répondent que ces objectifs se calent sur le scénario le plus « optimiste » de l'étude INSEE de 2009 : natalité soutenue, migrations qui se poursuivent, qui permet d'extrapoler le scénario de référence (+0,54%/an) à + 0,72%/an, chiffre retenu par les élus. Il est également rappelé que les taux de croissance les plus récents de l'INSEE indiquent une croissance d'environ 0,78%/an, malgré la période de ralentissement du début des années 2010 (crise de l'immobilier). Enfin, ils indiquent que c'est la clé de répartition de l'accueil de population au sein de l'armature territoriale qui est le cœur du projet et non pas ce scénario de croissance démographique.

- **Mme la Sous-Préfète** estime que l'objectif du SCoT de recentrer la croissance vers les polarités ne correspond pas à la demande sur le territoire, qui s'oriente en priorité vers la maison individuelle en milieu rural.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- **Les élus** indiquent qu'ils ont bien conscience de cette situation, mais que le rôle du SCoT est avant tout de soutenir ses pôles fragilisés, qui profitent à l'ensemble des populations rurales, comme cela est souhaité dans le SCoT actuel.
- **La DDT** indique que cette politique s'inscrit bien dans le sens des attentes du code de l'urbanisme et de la maîtrise de la consommation foncière.
- Les débats qui suivent, qui ne sont pas sans rappeler les ateliers de PADD, posent des questions de fond sur les enjeux auxquels est confronté le territoire ; maintien des services, aspirations des nouveaux arrivants, spéculation foncière, pressions de la Région Parisienne, coût d'accueil de nouvelle populations (assainissement, fiscalité), équipements… sont autant d'éléments qui ont enrichi la discussion.

Accueil de population sur la ville-centre

- **Le représentant de la Région** souligne que Pithiviers est l'un des rares pôles de la Région à bénéficier à la fois d'une croissance économique et démographique. Le SCoT ne s'y trompe pas en affirmant l'objectif de conforter ce pôle du Nord Loiret.
- **La Chambre d'Agriculture** insiste sur l'importance de maîtriser le développement des communes périurbaines. Cela pourrait engendrer un « siphonage » de la Ville Centre, ce mouvement interne pouvant remettre en cause l'attractivité de celle-ci.
- **Mme Bévière** rappelle que l'objectif pour la ville-centre, au-delà du nombre, et d'attirer une population voulue dans les meilleures conditions. **Le représentant du SCoT de Nemours,** en soulignant la qualité des échanges, constate les mêmes enjeux sur la ville de Nemours ; le centre-ville accueille majoritairement un public fragile, logé dans des logements « sauvage » (maisons découpées en plusieurs appartements). Le reste de la population tend à sortir du Centre Ville tout comme l'appareil commercial qui devient périphérique, le tout rendant le centre ville de moins en moins attractif.

Revitalisation des centres-bourgs

- Les participants s'accordent sur le fait que la vacance du parc de logements est un enjeu crucial pour la revitalisation des centre-bourgs.
  - **L'Architecte des Bâtiments de France** souligne l'importance de cet enjeu pour redonner de l'attractivité aux centres-bourgs et limiter les développements périphériques, peu propices à l'installation de commerces et services et consommateurs de foncier.
  - **Mme la Sous-Préfète** indique que l'État dispose de fonds pour réaliser des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

- Selon la **Chambre d'Agriculture,** on ne voit pas clairement apparaître les logements vacants dans le graphique du « point mort » de production de logements. Cela donne l'impression qu'on baisse la croissance de population d'un coté et qu'on augmente les besoins en logements de l'autre.
  - **Terres Neuves** indique qu'ils sont bien pris en compte dans le réinvestissement du parc (qui fait le différentiel entre logements vacants et transformation de résidences secondaires en résidences principales). La précision sera faite dans le texte.

Partie IV : stratégie économique

Zones d'activités

- La **chambre d'agriculture** estime que le SCoT prévoit beaucoup de possibilités pour les futures zones d'activités (ZA), alors que la faisabilité de certaines pose vraisemblablement question, comme à Boisseaux ou à Auxy. Elle estime souhaitable une clarification afin d'assurer un maximum de lisibilité foncière aux espaces agricoles.
  - **Mme la Sous-Préfète** répond que la ZA de Boisseaux vient de faire l'objet d'une discussion et que la situation est toujours bloquée, dans l'attente de la réalisation du giratoire de desserte de la ZA, situé sur le département voisin.

Zones commerciales

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- **La représentante de la CC du Pithiverais Gâtinais** demande si le SCoT autorise le déménagement de sites commerciaux, notamment au vu du projet en cours à Puiseaux.
  - **Terres Neuves** répond que le SCoT se positionne dans le PADD sur une localisation préférentielle du commerce dans les centralités et les sites commerciaux existants. La localisation plus précise et les possibilités de « transfert » seront discutées lors du DOO. Par rapport au projet en cours sur Puiseaux, le SCoT ne se positionne pas dessus, le considérant comme un « coup-parti ».

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

25-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Réunion Personnes Publiques Associées

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
CANELO Emmanuel	SNCF.	
Yves TARTINVILLE	Pays BGP	
GAUDET Marc	Conseil Départemental	
BÉVIÈRE Monique	P.B.G.P	
Georgion Blandine	Sous-préfecture	
GALLOIS Boris	Sous-préfecture.	
PELLETIER Fromenti	Sous-Préfecture	
Rémi ROUMAZEILLES	CCIG	
GALET Michel	COFIROUTE	
ROLAND Elodie	DREAL centre - MDAP 45. Architecte du Patrimoine	
Hervé Arnaud	CdC Coeur de Beauce	
Le Tracon. Etienne	SDIS 45 Gpt Est	
GUERLINET Patrick	UP CADP et pop BGP	
VOYER David	Directeur PETR PBGP	
Poinclou Daniel	Maire de Crotte-en-Pithiverais	
GAUCHER Dominique	Maire d'ATTRAY	
JOUANNET Karen	Elue CMA	
RENARD Sylvie	Agence territoriale de Pithiviers Conseil Départemental	
FALMIERI Elsa	Developpeur territorial - CDI45	
Villette Alexandre	DDT Chargé planification	
Eric RENAULT	DDT - Pôle Paysages & Sites	
VERGER Laurent	DAT RCUL	

MEOT David	Chambre agriculture du Loiret	
Joué Guy	SMEP NEMOURS-GATINAIS	
FLORINE Olivier	PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers DOO du SCoT
Atelier Armature-Habitat
Octobre 2017

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama présenté.

I Armature - équipements

Diapo 9 :

- Il ne sera pas précisé l'outil à utiliser par le PLU pour traiter ses interfaces paysagères (clôture, espace végétalisé), car cela peut dépendre du type de zone concerné et du contexte local.
- Il sera précisé de traiter cette interface « en fonction des caractéristiques de l'entité paysagère ».

Diapo 10 (point 1) :

- La prescription sera reformulée (suppression de la seconde phrase) et ajout « hors respect des autres dispositions du SCoT ».

Diapo 10 (point 2) :

- Cette prescription, ne faisant pas l'unanimité et ne pouvant être reformulée en apportant une plus-value au SCoT sur cette question, sera supprimée.

Diapo 11 :

- La place de la commune de Bondaroy au sein de l'armature territoriale est questionnée par **certains élus et la DDT** : cette commune, au vu de sa continuité urbaine avec Pithiviers, ne devrait-elle pas être classée dans le « pôle urbain central » ?
    - **Terres Neuves et le syndicat** répondent que la question a été abordée en atelier : les caractéristiques et les projets de la commune correspondent plus à la catégorie « communes rurales », d'où son classement dans ce groupe. Par ailleurs, la commune a été consultée et a confirmé ce positionnement.

Diapo 13 :

- Il est proposé de demander au PLU(i) de justifier de toute implantation non « préférentielle ».
    - Réponse de Terres Neuves : c'est dans les faits ce qui se passera dans l'appréciation de la compatibilité avec le SCoT, il n'est donc pas utile de le préciser. Une liste non exhaustive de cas pourrait être précisée, mais cela n'est pas retenu par les participants.

Diapo 15 :

- Il est demandé de distinguer les ZA et les équipements structurants, pour lesquels la desserte de très haute qualité est impérative, des opérations de plus de 10 logements, pour lesquelles une localisation préférentielle dans une zone desservie par un réseau numérique de haute qualité existant ou programmé est demandée.
- Il est demandé de supprimer la référence à l'agence Loiret Numérique

Diapo 16 :

- Il est demandé d'ajouter « prévoir à proximité immédiate des possibilités de déplacements en modes doux vers les équipements de la commune ».

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

II Démographie et production de logements

Diapo 20 :

- Les objectifs pour le pôle urbain du Malesherbois sont validés. L'affichage des objectifs du pôle urbain central et de ses communes périurbaines est discuté, sans être remis en cause sur le fond. Il est notamment évoqué la possibilité d'associer à la ville centre les parties agglomérées de Pithiviers-le-Vieil et de Dadonville. Finalement, l'affichage est maintenu comme présenté car la distinction amènerait une complexité d'application et n'est pas forcément souhaitée par les communes concernées. En revanche, il est entendu que les objectifs des communes périurbaines (dans leur ensemble donc) doivent être distincts de la ville centre.

Diapo 26 :

- Le scénario proposé suscite la discussion, sans être remis en cause sur le fond. Un phasage serait peut-être plus adapté pour correspondre à l'inertie constatée dans ce domaine et ne pas être pénalisant pour la production de logements.

Diapo 27 :

- Les participants s'accordent sur le fait que la vacance est un enjeu majeur du territoire, qui ne pourra pas être complètement réglé par le SCoT. En première analyse, les élus s'engagent sur un objectif politique de stabilisation de la vacance sur l'ensemble du territoire.
- Il convient par ailleurs de bien connaître cette vacance et d'identifier les facteurs de blocage (prix, qualité du logement proposé).

Diapo 34 :

- Les participants s'accordent sur le fait que les hameaux ne doivent pas être le support d'une urbanisation nouvelle. Le SCoT devra se positionner sur une définition claire du « hameau », ainsi que de la tâche urbaine principale (à l'appui des densités / équipements présents).

III Répondre aux besoins en logements

Diapo 40 :

- Un bailleur social indique que la demande ne s'oriente pas, comme cela est souvent entendu, vers des petits logements, mais vers les T3-T4, qui sont les plus demandés. Les petits logements ne correspondent qu'à des « premiers logements », mais ensuite, les pères/mères célibataires ou personnes âgées sont demandeurs de logements plus spacieux, par confort ou pour accueillir les enfants/petits enfants.
- Ce même bailleur indique que la politique nationale est en train d'évoluer concernant les critères d'éligibilité au logement social : ceux-ci devraient être resserrés dans le futur.

Diapo 41 :

Les objectifs de production par typologie suscitent quelques réactions. Il est proposé de les présenter en recommandation (ou de ne plus les afficher) et de les utiliser comme étape de calcul pour les objectifs de densités à respecter dans chaque catégorie de commune, qui pourront ensuite moduler avec les typologies qu'elles estiment les plus pertinentes. Il est demandé que ces densités soient exprimées en taille de parcelle par logement, pour ainsi lever le biais des densités brutes/nettes.

Diapo 42 :

- Les objectifs de production de logements aidés par typologie ne font pas l'unanimité. Il est proposé de les associer à un « bonus » de logements pouvant être produits lorsque le seuil de la catégorie (non prescriptif) sera dépassé.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

26-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Armature Habitat

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BARRIER Christian	Maire de Nancray-sur-Rimarde	
BERTRAND Magali	ADIL Loiret	
BEVIERE Monique	Présidente du PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
CHEVALLIER Myriam	Directrice adjointe mutualisée Urbanisme et Foncier CCDP et Ville de Pithiviers	
DUCREUX RYAN Michaëla	Chargée du PLUi et de l'OPAH du Beaunois	
FLORINE Olivier	Chargé du SCoT - PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCDP et du Pays – Maire de Givraines	
JARRIAU Sandrine	Directrice Générale SIAP Pithiviers	
MEOT David	Responsable urbanisme- Chambre d'Agriculture du Loiret	
NAUDET Sylvain	Adjoint au Maire - Outarville	
PIOCHON Régis	DDT 45 – Service SUADT	
RENAULT Eric	DDT 45 – Service urbanisme	
RUET-ROUAZEELLES Corinne	Chargée de mission PLUi des Terres Puiseautines	
TARTINVILLE Yves	Vice Président du Pays en charge du SCoT	
THION Denis	Vice Psdt de la CCPG et du Pays – Maire de Courcelles	
VERGER Laurent	Chargé de mission développement territorial	
VILLETTE Blandine	DDT 45 – Service SUADT	
VOYER David	Agent de Développement – PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
PETETIN Alex	Maire de Dadonville	
SAGIE Marcel	Adjoint Chamarande Beaune	
PIGNAULT Christian	Adjoint Nancray	

PIETRIVIER Bernard Adjoint NANCRAY

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers DOO du SCoT
Atelier Economie-commerce
Octobre 2017

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama de la présentation

Commerce

Diapo 11 (carte des sites commerciaux) :

- Il est retenu le principe d'intégrer la carte des sites commerciaux à la localisation préférentielle du commerce affichée dans le DOO.

Diapo 12 (localisation préférentielle) :

- La localisation préférentielle du commerce fait l'objet de demandes d'explications. La règle proposée sur les possibilités de transfert sous réserve de la disparition de la fonction commerciale de l'ancien site est questionnée dans son application pratique. Le cas du déménagement de l'Intermarché de Puiseaux est alors abordé.
    - Le SCoT ne se positionne pas sur ce projet, qu'il considère comme « coup-parti ».

Diapo 17 (pôles structurants) :

- La place de Puiseaux dans l'armature commerciale est questionnée, au vu de son poids de population notamment.

Diapo 21 (questions environnementales) :

- La prescription demandant l'anticipation des dispositions énergétiques étant difficilement applicable, il est proposé de la basculer en recommandation et d'enlever les 2% de places créées, déjà obligatoires règlementairement.

Economie

Diapo 30 (accompagner le tissu économique) :

- Il est convenu de proposer des espaces mutualisés de *co-working* et télétravail sur l'ensemble du territoire, et pas seulement les pôles urbains.

Diapo 33 (hiérarchiser les ZA) :

- Il est convenu de reformuler les catégories de zones d'activités : « zones d'activités structurantes », « zones d'activités intermédiaires », « zones d'activités de proximité ». Les zones d'activité de proximité seront également affichées dans le DOO.
- La zone d'activités de Boisseaux, qui n'est pas présente par omission dans ce tableau issu du schéma de développement économique, a bien été retenue dans ce schéma et fait bien partie des « zones d'activités structurantes » du SCoT, conformément aux travaux menés sur l'économie.

Diapo 35 (optimiser l'utilisation du foncier) :

- Le phasage des projets de ZA pose question, au vu des besoins avérés du territoire et des doutes sur la faisabilité à court terme des grands projets repérés (Auxy, Boisseaux). Si ceux-ci ne parvenaient pas à se réaliser, le SCoT deviendrait bloquant pour le développement économique. Pour autant, les surfaces affichées dans le document paraissent très largement suffisantes (30 années de réserves environ). Un nouveau recensement des secteurs réellement « disponibles » parait nécessaire, ainsi qu'un requestionnement de l'opérationnalité des ZA de Boisseaux et d'Auxy.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Diapo 36 (phasage) :

- Le phasage proposé avant d'enclencher une extension (75%) ne fait pas l'objet de discussion. Le phasage retenu entre la zone d'Escrennes et celle d'Auxy est également retenu (10 ha, comme proposé dans le schéma de développement économique). Le SCoT devra bien préciser ce qui est entendu comme « taux de remplissage » (les terrains vendus sont considérés comme « remplis »).

Diapo 37 :

- Il est souhaité d'ajouter une recommandation sur la signalétique dans les ZA (cela coute peu et s'avère assez efficace).

Diapo 39 :

- La question de l'économie circulaire a été soulevée.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

26-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Commerce & Economie

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEULIN Noémie	Chargée de mission développement économique CCDP	
BEVIERE Monique	Présidente du PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
BRISSON Jean-Louis	Maire de Greneville en Beauce	
CATINAT Thierry	Maire de Manchecourt	
CHENE Pascal	~~Conseiller Municipal~~ Adjoint Ville de Pithiviers	
CHEVALLIER Myriam	Directrice adjointe mutualisée Urbanisme et Foncier CCDP et Ville de Pithiviers	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux	
DECOBERT Serge	Conseiller Municipal Pithiviers	
ESTRADE Dominique	DDT 45 – Service SUADT	
FAUTRAT Marie-Françoise	Maire déléguée de Nangeville	
FLORINE Olivier	Chargé du SCoT - PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GASPARD Jérôme	DGS de la CC du Pithiverais	
GAULTIER Jean-Claude	Maire de Mainvilliers	
MEOT David	Chambre d'Agriculture du Loiret	
MICHÉ Elodie	CCI Loiret	
NAUDET Sylvain	Adjoint au Maire - Outarville	
PIGNAULT Christian	Adjoint au Maire Nancray-sur-Rimarde	
TARTINVILLE Yves	Vice Président du Pays en charge du SCoT	
THION Denis	Vice Psdt de[redacted]t du Pays – Maire de Courcelles	
TOURAINE Michel	Vice Psdt de la CCPG - Maire de Puiseaux	
VERGER Laurent	Chargé de mission développement territorial	
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

VILLETTE Blandine	DDT 45 – Service SUADT	
VOYER David	Agent de Développement – PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	

PETETIN Marc — Maire de Dadonville.

Le Guyader Yolande — CCPG

METIVIER Bernard — Adj Maire de NANCRAY

SIMONET Ch — CMA 45 et Region

BOURGEOIS — CCPNL

SAGIE Marcel — Adjoint Charmont en Beauce

FAURE Christ — Maire Trigueville

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers DOO du SCoT
Atelier Mobilités
Octobre 2017

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama de la présentation

Articuler déplacements et urbanisme

Diapo 9 (desserte numérique – point discuté dans l'atelier sur l'habitat) :

- Il est demandé de distinguer les ZA et les équipements structurants, pour lesquels la desserte de très haute qualité est impérative, des opérations de plus de 10 logements, pour lesquelles une localisation préférentielle dans une zone desservie par un réseau numérique de haute qualité existant ou programmé est demandée.

Diapo 11 (desserte numérique – point discuté dans l'atelier sur l'économie) :

- Il est convenu de proposer des espaces mutualisés de *co-working* et télétravail sur l'ensemble du territoire, et pas seulement les pôles urbains.

Diapo 13 (densification autour des secteurs desservis) :

- Il n'est pas retenu le principe de densifier davantage autour du mail sud de Pithiviers.
- La même disposition autour de la gare de Malesherbes pose question également : il s'agit de permettre l'évolution progressive des quartiers pavillonnaires concernés. D'autres dispositions (diapo 14 + règles de densités appliquées aux pôles) permettront d'atteindre ces objectifs.

Diapo 14 (urbanisation prioritaire des secteurs desservis) :

- La prescription sur l'urbanisation prioritaire sera reformulée ainsi : « le SCoT demande une urbanisation prioritaire des secteurs situés à moins de 300m des arrêts de transports collectifs, de 500m des centres villages (communes rurales et périurbaines) et 1000m des centres bourgs (pôles structurants).

Diapo 15 (fluidifier le stationnement) :

- Cette disposition, validée sur le fond, amène discussion sur sa mise en œuvre (qui va au-delà du PLU). La ville de Pithiviers est justement en train de mener des projets pour aller dans cette direction (requalification de la place des Halles, réflexion place du Martroi, mise en place d'un stationnement de courte durée) et fait part de son retour d'expérience en la matière.

Développer les alternatives à la voiture individuelle

Diapo 18 (modes doux de déplacements) :

- Il est proposé d'indiquer les distances de référence suivantes autour des pôles générateurs de déplacements : 1km pour la marche à pied, 3km pour le vélo, qui permettent d'atteindre un lieu en 15mn.
- Dans les outils pour encourager la pratique du vélo, il est proposé de citer une association du Loiret qui récupère et remet en état des vélos (1terresactions (www.1terreactions.org) qui avait sollicité le Pays il y a presque 2 ans.

Diapo 19 (intermodalité) :

- Il est proposé de recommander la réalisation de plans de mobilité par les entreprises/administrations, notamment à Pithiviers et Malesherbes (en précisant qu'un accompagnement de l'ADEME est possible). Loi TECV. L1231-15 : « Les

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

entreprises d'au moins deux cent cinquante salariés et les collectivités territoriales facilitent, autant qu'il est possible, les solutions de covoiturage pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail de leurs salariés et de leurs agents. Les autorités mentionnées à l'article L. 1231-1, seules ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés, établissent un schéma de développement des aires de covoiturage destinées à faciliter la pratique du covoiturage. »

Diapo 20 (partage de l'espace public dans les centralités) :

- La prescription est retenue sur le fond. Pour la clarifier, la reformulation suivante est proposée : « dans les centres des pôles urbains et des pôles structurants, le SCoT demande un partage des espaces publics au bénéfice des piétons et des modes doux de déplacements (augmentation de l'emprise des espaces dédiés et du nombre de stationnements vélos). A cette fin, le SCoT préconise de ne pas y augmenter le nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés, ni l'emprise de la voirie carrossable.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

26-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Déplacements

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BEULIN Noémie	Chargée de mission développement économique ~~CCDP~~ CCPG	
BEVIERE Monique	Présidente du Pays	
BRISSON Jean-Louis	Maire de Greneville en Beauce	
CHENE Pascal	Adjoint ~~Conseiller Municipal~~ au maire Ville de Pithiviers	
CHEVALLIER Myriam	Directrice adjointe mutualisée Urbanisme et Foncier CCDP et Ville de Pithiviers	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux	
DECOBERT Serge	Conseiller Municipal Pithiviers	
ESTRADE Dominique	DDT 45 – Service SUADT	
FLORINE Olivier	Chargé du SCoT - PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GASPARD Jérôme	DGS de la CC du Pithiverais	
LE GUYADER Yolande	DGS de la CC du Pithiverais Gâtinais	
NAUDET Sylvain	Adjoint au Maire - Outarville	
METIVIER Bernard	Adjoint au Maire Nancray-sur-Rimarde	
TARTINVILLE Yves	Vice Président du Pays en charge du SCoT	
THION Denis	Vice ~~Psdt de la SCBG~~ et du Pays – Maire de Courcelles	
VERGER Laurent	Chargé de mission développement territorial	
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	
VOYER David	Agent de Développement – PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
PETETIN Marc	Maire de Pedonville.	
PIGNAULT Christian	Adjoint Nancray	
BARRAIER [illegible]	Nancray/R.	
LAURE Christ	Maire - Tigeaux	
SAGIE Marcel	Adjoint Chaumont en Beauce	
MILLETTE Blandine	DDT chargée Pan.Pithiv	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers DOO du SCoT
Atelier Environnement
Octobre 2017

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama présenté.

I Ressource en eau

Diapo 11 (schémas d'assainissement) :

- En ce qui concerne la révision des zonages d'assainissement, les élus ont souhaité qu'il soit précisé dans le DOO que si ces zonages existent déjà et qu'ils s'avèrent adaptés, il ne sera pas nécessaire de les réviser.

- En ce qui concerne les schémas directeurs d'assainissement, il a été précisé que les 3 Communautés de communes du PETR se sont engagées dans une étude comprenant la réalisation de zonages d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement, incluant un volet eaux pluviales, chacune à leur échelle. Le lancement est prévu pour début 2018. Dans ce cadre, ces études devront obligatoirement être prises en compte par les documents d'urbanisme communaux. Il est acté dans le DOO que cette prescription devra prendre une forme informative pour stipuler que les PLU devront intégrer ces schémas et en reprendre les dispositions.

Diapo 12 (assainissement collectif/individuel) :

- Dans la prescription relative à l'assainissement collectif, le terme « *privilégié* » est questionné, certains élus et techniciens considérant que ce terme ne tient pas compte du contexte local. Les bureaux d'études précisent que cette approche va dans le sens du principe de développement urbain du PETR, en privilégiant une urbanisation sur des pôles déjà équipés. Par ailleurs, il est rappelé que l'assainissement non-collectif n'est pas interdit, ce dernier posant la question de la difficulté des contrôles de conformité compte tenu de la dispersion des installations.
- Il est demandé par les élus une reformulation de la prescription pour que l'accent soit mis sur « un assainissement performant et adapté aux caractéristiques locales ». Ce point est validé par les services de la DDT.

Diapositive 13 (assainissement et ZA) :

- Dans le cadre des recommandations pour l'assainissement, la question est posée d'imposer une convention de raccordement aux entreprises au sein des zones d'activités. Ce point figure dans la rédaction de la recommandation qui sera proposée aux élus.

Diapositive 16 (gestion du pluvial) :

- Il a été confirmé que la définition par les documents d'urbanisme de surfaces non imperméabilisées et éco-aménageables devait rester au stade de la recommandation. Par ailleurs, la notion de « *communes particulièrement sensibles* » devra être supprimée, cette recommandation pouvant s'appliquer sur l'ensemble du territoire.

Diapositive 17 (eau potable) :

- La personne en charge du contrat global Essonne amont et son prédécesseur ont unanimement émis la réflexion que la mise en œuvre de dispositifs-tampons dans l'espace agricole n'influerait pas directement sur la qualité de l'eau potable dans le périmètre du PETR, où l'infiltration des eaux se fait davantage de manière diffuse et souterraine. Cette prescription reste cependant pertinente pour une autre visée : la protection des cours d'eau. Elle sera donc rebasculée dans la partie dédiée.
- Au niveau des dispositifs-tampons, il est demandé d'en préciser la définition. La Chambre d'Agriculture pose la question de leur mise en œuvre zone A. La question repose principalement sur le mode d'acquisition pour des emplacements réservés. Le bureau d'étude Impact et Environnement précise que ces dispositifs sont des aménagements naturels de type fossés d'infiltration, noues ou autres dont le positionnement en zone A ne pose pas

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

de souci particulier. Par ailleurs, il est précisé qu'il ne s'agit pas au PLU de définir l'emplacement de ces dispositifs dans leur plan de zonage, mais de ne pas s'opposer à leur mise en œuvre au sein de la zone A.

Diapositive 21 (quantité d'eau) :

- En ce qui concerne les recommandations faites afin d'assurer un équilibre quantitatif, les services de la DDT ont fait remarquer que dans le cadre des procédures d'autorisation environnementale unique, une attention particulière était déjà portée sur la consommation d'eau des activités industrielles.
- Les élus demandent que la recommandation visant à « *mener une réflexion quant à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines* » soit supprimée, des doutes existants quant aux considérations techniques et sanitaires et compte tenu des exigences des contrats que les agriculteurs signent avec leurs clients.

Diapositive 23 (zones humides) :

- Des questions demeurent encore concernant les inventaires de zones humides :
  - Quelle échelle de précision doit être envisagée pour satisfaire à cette orientation ?
  - Le travail réalisé dans le cadre du contrat global Essonne amont est-il suffisant ?

Des inventaires ont en effet été menés dans le cadre des contrats globaux, mais leur conformité vis-à-vis du SAGE pose question, notamment sur la partie « Loing ». Il est donc convenu que le SAGE fasse un retour sur ces inventaires afin de savoir si ceux-ci peuvent être réutilisés au niveau communal. Si le SAGE juge que l'ensemble du PETR est couvert par des inventaires conformes, alors la prescription pourra être réécrite afin de supprimer sa partie initiale.

Diapositive 25 (zones humides) :

- Concernant les cours d'eau, il est précisé qu'un travail est actuellement mené par la DDT du Loiret visant à élaborer une cartographie homogène des cours d'eau à l'échelle du département. Le résultat de ce travail devra être repris par les communes comme données d'entrée.

II Trames Verte et Bleue

Diapositive 34 (évaluation environnementale) :

- Au sein des réservoirs de biodiversité complémentaires et les corridors écologiques, la prescription visant à imposer la mise en œuvre d'une évaluation environnementale est remise en cause par les élus.
- Le bureau d'études précise que cette disposition s'appuie sur la réglementation existante (Art. L141-9 du Code de l'Urbanisme). Elle a vocation à rendre obligatoire la réalisation d'une étude d'impact, en s'affranchissant des seuils minimums réglementaires. Elle peut être supprimée mais cela diminue le degré de protection de ces espaces, en les plaçant au même rang que les autres espaces agro-naturels.
- Le point est maintenu mais pourra être débattu ultérieurement.

Diapositive 37 (renforcer les continuités) :

- Les élus ont souhaité basculer en recommandation la prescription initiale « *inscription des parcelles attenantes aux points de sensibilité à résorber en tant que zone non-constructible* ». Un renvoi sera effectué vers la fiche action dédiée du programme d'action TVB porté par le PETR.

Diapositive 38 (essences locales) :

- Les élus émettent la volonté de définir un choix d'espèces spécifiques, locales, pour la recommandation de plantation de haies champêtres (à partir des travaux du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)). Le bureau d'études précise que ce point est abordé dans le DOO du SCoT, sous le chapitre dédié aux espèces invasives.

III Transition énergétique

Diapositive 45 (éolien) :

- Il a été rappelé que les élus ne disposent que de peu de possibilités concernant l'implantation de projets éoliens sur leur territoire. Les ZDE n'existent plus.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- Il a été précisé par les services de la DDT que tout projet éolien dans le Loiret passe en CDNPS. Il est évoqué la possibilité de préciser les paysages/sites à préserver en priorité (Vallée de l'Essonne, Yèvre le Châtel).

Diapositive 46 (photovoltaïque) :

- Le représentant de la Chambre d'Agriculture demande que soit complétée la définition des espaces où doivent être prioritairement implantées des centrales photovoltaïques au sol. Initialement, ces derniers devaient être des « espaces délaissés ». Cette définition sera modifiée par « *espaces délaissés et non productifs (plus cultivés et non-cultivable à l'avenir)* ».
- La question de mobiliser les surfaces en attente d'aménagement afin d'installer des technologies photovoltaïques est posée mais les élus ne souhaitent pas utiliser cette possibilité.

IV Risques et nuisances

Diapositive 53/54 (risque inondations) :

- Il a été précisé par les différents élus et intervenants que le territoire du PETR était bien concerné physiquement par le bassin hydrogéographique Loire-Bretagne, mais que ce n'était pas le cas administrativement. Cela reviendrait à supprimer l'ensemble des préconisations liées à ce dernier. Cette information est en cours de vérification.
- Concernant les inondations, la question de la localisation des « *zones inondables et les champs, naturels et potentiels, d'expansion des crues* » mentionnés dans la prescription se pose. Les inondations de 2016 ont, en effet, démontré certaines limites du PPRI.
- M. Florine précise qu'un travail de repérage des zones inondées a été effectué par de nombreuses communes. Une cartographie synthétisant l'ensemble des données récoltées est en cours d'élaboration. La mobilisation de ces données dans le cadre du DOO apparait intéressante à titre informatif pour préciser les secteurs jugés les plus sensibles. La question de leur échelle d'utilisation et de leur portée juridique demeure encore.

V Gestion des déchets

Diapo 63 :

- Les intervenants du SITOMAP ont émis la volonté de voir apparaitre le SITOMAP dans la prescription afin de positionner le syndicat comme acteur majeur du territoire concernant la gestion des déchets.
- Les élus souhaitent que la question des anciennes décharges soit traitée comme une recommandation dans la partie « sites et sols pollués » visant au recensement des anciennes décharges dans les PLU.

Annexes - Emargement

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

27-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Environnement

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
ALDICCO Véronique	Directrice SITOMAP	
BEVIERE Monique	Présidente du Pays	
BOUR Christine	DDT 45 – Service Eau Environnement Forêt	
CAMPLO Emmanuel	Syndicat Mixte de l'Œuf de la Rimarde et de l'Essonne	
FLORINE Olivier	Chargé du SCoT - PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCDP et du Pays – Maire de Givraines	
LANGUILLE Dominique	Conseiller Municipal Ville de Pithiviers	
LEITAO Pedro	Conseiller Municipal Ville de Pithiviers	
MAZENC Philippe	SITOMAP	
MEOT David	Chambre d'Agriculture du Loiret	
PALMIERI Elsa	Développeur territorial - CD Loiret	
PETIT Gérard	Maire de La Neuville sur Essonne	
RENAULT Eric	DDT 45 – Service urbanisme	
RENUCCI Claude	Maire de Beaune-la-Rolande	
RICHARD Jean	Adjoint au Maire – Beaune la Rolande Représentant Mme Delphine DAUVILLIERS ecpg	
RUET-ROUAZEILLES Corinne	Chargée de mission PLUi des Terres Puiseautines	
TARTINVILLE Yves	Vice Président du Pays en charge du SCoT	Excusé
VERGER Laurent	Chargé de mission développement territorial	[redacted] Excusé
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	
VILLARD André	Adjoint à la mairie d'Outarville	
VILLETTE Blandine	DDT 45 – Service SUADT	
VOYER David	Agent de Développement – PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	

PETETIN Marc	Maire de Dadonville	
le Gouyader	CCPC	
FOURNIER Germain	PBGP - Animateur Contrat Global d'Actions Essonne amont	
ELAMBERT Alain	Maire P.L.V. B.en B	
TÉROIN Francis	Maire Boissonville + Bois	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers DOO du SCoT
Atelier Consommation foncière et Agriculture
Octobre 2017

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama de la présentation

Consommation foncière

Diapo 7 (mécanisme général) :

- Il est proposé d'apporter un traitement spécifique aux bâtiments agricoles, qui peuvent être impactants pour la consommation foncière (mais cela ne doit pas conduire à des arbitrages entre bâtiment agricole et bâtiment à vocation d'habitat).

Diapo 11 (définition de la « dent creuse ») :

- La définition de la dent creuse est retenue. Il est proposé d'ajuster la taille minimale en fonction de la catégorie : 200m² pour les pôles urbains, 300m² pour les espaces périurbains et les pôles structurants, 400m² pour les espaces ruraux.

Diapo 14 (objectifs de densité) :

- Il est demandé de préciser si la densité demandée s'entend « net » (taille de parcelle) ou « brut » (aménagements liés). Pour une meilleure mise en œuvre, il semble que l'usage de la densité brute soit privilégié. Sur le fond, les objectifs proposés n'appellent pas de discussion particulière (réduction de la densité sur les espaces les plus centraux, augmentation de celle-ci pour les quartiers d'habitat individuel), qui semblent correspondre aux pratiques et aux besoins du territoire.

Diapo 27 (objectifs de modération de l'extension de la tache urbaine) :

- Si l'intérêt de la méthode est validé, les participants s'accordent pour dire qu'il est délicat de fixer des objectifs sans connaître leur traduction concrète sur le terrain.
    - Réponse du BE : la traduction sur le terrain dépend autant des formes urbaines proposées (fait d'urbaniser au sein ou en continuité de la tache urbaine existante, avec des formes compactes) que de la surface des espaces qui resteront constructibles. Des ateliers d'urbanisme permettront de tester sur un ou deux PLU(i) les possibilités et la contrainte qu'elle génère.
- Les participants concluent sur la nécessité d'engager un essai avant de prendre une décision en la matière. Celui-ci pourra être réalisé sur la base suivante : communes rurales 15% de réduction, pôles structurants 10%, communes périurbaines 30%, ville centre : 5%.

Il apparaît également que les perceptions sont hétérogènes sur certaines notions liées à des formes urbaines compactes : *habitat collectif*, *logements sociaux*, *individuel groupé*, *petit collectif*. Pour partager un vocable et une vision commune, il conviendra d'apporter des éléments visuels, à partir de cas concrets, innovants et applicables localement.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Diapo 31 (diagnostics agricoles locaux) :

- Il est demandé de préciser la définition de « tènement ».
  - Réponse : ensemble de parcelles contiguës mises en culture par un même exploitant.
- Il est demandé de préciser les menaces de morcellement : « par l'urbanisation ».
- Il est demandé de repérer également les secteurs ayant récemment bénéficié d'un remembrement (sachant que les espaces proches des bourgs et favorables à l'urbanisation n'en avaient dans ce cas pas fait l'objet).
  - Réponse : si elle est disponible, la cartographie des secteurs remembrés pourrait être intégrée dans le SCoT à titre informatif.
- Il sera demandé de préserver de l'urbanisation les terres agricoles à fort potentiel sur la base des critères suivants : qualité intrinsèque du sol, équipements, terre remembrée...

Diapo 32 (encourager la concertation) :

- Il est demandé de préciser que la concertation est encouragée « en cas d'impact du projet sur les espaces agricoles » et « avant le dépôt du permis de construire ». Il est proposé de consulter la chambre d'agriculture au même titre que le CAUE, pour conseil et accompagnement.

Diapo 33 (anticiper les compensations) :

- Il est rappelé que le but recherché ici est d'abord d'éviter l'impact, puis de le réduire (cas traité par la prescription) avant d'éventuelles compensations.

Diapo 36 (zonages agricoles) :

- La chambre d'agriculture indique sa réserve quand à l'outil proposé, qui ne doit pas aboutir à des secteurs sans possibilité de constructions, ni à ceinturer le bourg de zones agricoles « classiques ».
- L'anticipation des conflits d'usage et les problèmes d'extension de réseaux tendent à poser des enjeux contradictoires en matière d'implantation des activités agricoles par rapport aux bourgs.
- La question des serres dans les espaces à enjeux est soulevée, car ces constructions (au sens du code de l'urbanisme) pourtant moins importantes et démontables, y seront interdites.
- Il est proposé d'assouplir la rédaction du second cas : « ~~sur certains secteurs agricoles~~ » et de supprimer la notion de terres agricoles à fort potentiel car cette notion est variable d'un territoire à l'autre.
- Il sera précisé que les secteurs agricoles classiques pourront accueillir les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), comme le permet désormais le code de l'urbanisme.
- La question des silos est également abordée car traitée de façon disparate selon les territoires : en première analyse, ceux-ci ont plutôt vocation à s'installer sur des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, au sein des zones agricoles « classiques » (et non sur des zones « industrielles »).

Diapo 37 (intégration des bâtiments) :

- Il est envisagé de recommander un accompagnement des projets d'envergure par le CAUE.
- La chambre d'agriculture est favorable à ces prescriptions, dans la mesure où elles sont compréhensibles, n'entrainent pas de surcoût et que la commande du bâtiment reste possible « sur catalogue normé » (ne pas proposer de règles compliquées...).

Diapo 38 (changement de destination) :

- La prescription fait discuter sur son fondement et son application, mais est plutôt validée dans l'ensemble, l'objectif étant bien de limiter les phénomènes de divisions à l'extrême de bâtiments agricoles (le PLU ne peut agir directement sur ce point précis...).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Annexes - Emargement

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

27-10-2017

SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier Consommation foncière

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
BARD Isaline	DDT 45 - Service Agriculture	
BEVIERE Monique	Présidente du Pays	
BOUCHETTE Sylvie	CCI Loiret	
BRISSON Jean-Louis	Maire de Greneville en Beauce	
CATINAT Thierry	Maire délégué de Manchecourt	
CHEVALLIER Myriam	Directrice adjointe mutualisée Urbanisme et Foncier CCDP et Ville de Pithiviers	
CHOFFY Patrick	Maire de Boisseaux	
EMAILLE Romain	Conseiller développement économique – Chambre d'Agriculture du Loiret	
FAUTRAT Marie Françoise	Maire déléguée de Nangeville	
FLORINE Olivier	Chargé du SCoT - PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	
GRIVOT Guy	Maire de Bondaroy	Ex-cusé
GUERINET Patrick	Vice Psdt de la CCDP et du Pays – Maire de Givraines	
LANGUILLE Dominique	Conseiller Municipal Ville de Pithiviers	
LE GUYADER Yolande	DGS de la CC du Pithiverais Gâtinais	
MEOT David	Chambre d'Agriculture du Loiret	
PALMIERI Elsa	Développeur territorial - CD Loiret	
PETIOT Pierre	Maire de Boësses	
RENAULT Eric	DDT 45 – Service urbanisme	
RENUCCI Claude	Maire de Beaune-la-Rolande	
TARTINVILLE Yves	Vice Président du Pays en charge du SCoT	Excusé
VERNEAU Daniel	Maire de Boynes	
VILLARD André	Adjoint à la mairie d'Outarville	

VILLETTE Blandine	DDT 45 – Service SUADT	
PETETIN Marc	Maire de Dadonville	
ELAMBERT Alain	Maire Ben B. P.L.U.	
VOYER David	PETR POCP	
~~[illegible]~~		
Villette		
SAGIE Manuel	Adjoint Chamoux en Bresse	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Synthèse des échanges lors des ateliers d'urbanisme du SCoT
23-25 avril 2018

Compte rendu

Pièce jointe : diaporama présenté.

Axe I - Environnement

Diapo 7 (Trames Verte et Bleue)

- CCPG : Il est demandé s'il sera toujours possible de positionner des bâtiments agricoles sur des corridors
  Réponse : oui, s'il n'y a pas de possibilités ailleurs et prenant des dispositions particulières (volumétrie…), mais cela doit rester l'exception.

Diapo 7 (TVB)

- CCPG : il est souligné le surcoût pour les PLUi engendré par la déclinaison de la TVB et l'intégration des zones humides.
  Réponse : les règles du DOO ne font que reprendre ce qui est déjà demandé par le code de l'urbanisme. Par ailleurs le PETR, a déjà réalisé des études dans ces deux domaines qui devraient permettre d'avoir un état des lieux complet et alléger le coût.

Diapo 12 (zones humides) :

- CCPG/CCPNL/CCDP : il est demandé ce qu'on entend par « zone humide ».
  Réponse : cela fait référence à la définition donnée dans le code de l'environnement : « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». Cela renvoie donc à des notions de type de sol ou de biotope présents, qui doivent - lorsque cela est possible - se cumuler pour former une « zone humide ». Il est rappelé que le PETR et plus précisément le Contrat Global Essonne Amont a réalisé un pré-inventaire qui permet de localiser les principales zones humides avérées ou potentielles du territoire.

Diapo 17 (assainissement) :

- CCPG : dans le cas où dans une commune, un réseau d'assainissement est saturé et/ou ne fonctionne pas correctement, peut on avoir recours à de l'assainissement individuel ? Y compris si c'est de l'autre côté de la route ?
  Réponse : A priori oui, mais il reste indispensable de travailler le zonage d'assainissement pour définir les zones concernées par du collectif ou non.

Axe II - Habitat

Diapo 21 (répartition de la croissance de population)

- CCPG-CCDP-CCPNL : Qu'entend-on par mutualisation ? Peut-on assigner les objectifs du pôle urbain central sur les communes périurbaines (pour tenir compte de la continuité urbaine entre Pithiviers et Dadonville) ?
  Réponse : il s'agit, dans le cas de PLU groupés ou de PLUi, au sein d'une même catégorie de la possibilité de mutualiser les enveloppes foncières. La question de différencier les parties agglomérées de Dadonville a déjà été débattue en phase PADD et n'avait pas été retenue pour différentes raisons :
  - il sera difficile de suivre au plus près les évolutions infra-communales, autrement dit de différencier à chaque fois la partie agglomérée de Dadonville du reste de la commune.
  - c'est aux PLU de décider de cela et non au SCoT, rien n'empêche de faire ce travail de découpage au sein du/des PLU.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Plus généralement il est rappelé que l'enjeu du SCoT n'est pas tant un accueil de population que la répartition de cet accueil en fonction de l'armature territoriale. Cette répartition a été validée lors du débat de PADD.

Diapo 23 (densité) :

- CCPG-CCPNL : la densité proposée est questionnée, notamment pour les communes rurales, les communes périurbaines et les pôles structurants (celle-ci est jugée trop importante). D'autres commentaires, à l'inverse, indiquent que la demande s'oriente de plus en plus vers les petites surfaces et que les nouveaux arrivants ne veulent plus de grands terrains. Il est proposé de modifier les densités des communes rurales (12 logements / ha) et des communes périurbaines et pôles structurants (18 logements / ha).

Diapo 27 (population) :

- CCPNL : il est demandé pourquoi ne pas actualiser les données INSEE avec les recensements récents.
  Réponse : c'est surtout le poids de la commune par rapport aux autres communes de sa catégorie qui importe. Actualiser les données INSEE ne changerait que très marginalement ce poids. Par ailleurs c'est sur cette base de travail partagée qu'on été définis les objectifs du PADD.

Diapo 41 (enveloppe foncière) :

- Il est demandé si les enveloppes peuvent être données à l'échelle du PLUi ou de l'intercommunalité
  Réponse : Cela rendrait complexe la lisibilité en multipliant les tableaux. En l'état, toutes les combinaisons de mutualisation entre communes s'obtiennent facilement en additionnant les données communales.

Diapo 41 (enveloppes foncières) :

- CCPG-CCPNL : il est demandé comment sont comptabilisés les bâtiments agricoles.
  Réponse : ils ne sont pas encore pris en compte mais devront trouver une réponse qualitative. La chambre d'agriculture va être consultée sur ce sujet. Certains bâtiments, comme les serres ou les silos, devront faire l'objet d'un traitement distinct dans les orientations.

Diapo 42 (extension de tache urbaine) :

- CCDP : le cas du collège de Dadonville pose question, au vu de son caractère supracommunautaire et de son impact sur la tache urbaine de Dadonville.
- CCDP/CCTP : le cas d'autres équipements intercommunaux pose pareillement question.
- Il est donc proposé de compléter la prescription n°43 de la façon suivante :
  « En outre :
  - pour la création ou l'extension d'un équipement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, les enveloppes d'extension de la tache urbaine peuvent être mutualisées entre les communes concernées par cet équipement,
  - la création ou l'extension d'équipements de l'Etat, de la Région et du Département ne sont pas comptabilisés dans les enveloppes de tache urbaine. »
- Par ailleurs, les règles relatives à la définition du foncier alloué aux communes seront mieux précisées : qu'est ce que l'enveloppe urbain ? la tâche urbaine ? qu'est ce qu'elle inclut ? ...

Diapo 44 (dents creuses) :

- CCPG : il est demandé si on peut faire du collectif dans les dents creuses.
  Réponse : oui, c'est même du « bonus » pour les communes, car elles peuvent construire plus, sans impacter leur enveloppe foncière.

Diapo 44 (dents creuses) :

- CCDP : Il est discuté l'opportunité d'augmenter à 50% le coefficient de rétention foncière appliqué pour retenir le potentiel constructif issu des dents creuses. Cette proposition est finalement écartée, pour ne pas trop gréver le potentiel d'intensification urbaine, d'autant que la définition des dents creuses est déjà très limitative.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Diapo 49 (dents creuses) :

- CCPG/CCDP/CCPNL : Il est acté de ne pas réduire de plus de 50% le potentiel d'extension de l'enveloppe urbaine suite à la déduction du potentiel retenu en dents creuses. Exemple : une commune qui doit respecter une progression maximale de 4 ha de sa tache urbaine et qui a recensé un potentiel équivalent à 3 ha de dents creuses, ne déduira que 2 ha de son potentiel de progression de la tache urbaine.

Diapo 45 (densification pavillonnaire) :

- CCPG : il est demandé de ne pas comptabiliser le potentiel issu de la densification pavillonnaire dans les communes rurales. Cette proposition n'est pas remise en cause dans les deux autres C.C. Ce potentiel constituera donc un complément éventuel d'urbanisation vertueuse pour les communes.

Diapo 55 (progression de tache urbaine) :

- Il est rappelé l'importance, pour les PLU en cours d'élaboration notamment, de faire le test de compatibilité avec le SCoT en anticipant la progression de leur tache urbaine et pas seulement en comparant l'enveloppe du SCoT (de progression de la tache urbaine) et leurs zones AU (données incomparables, cf. l'exemple présenté sur Boynes, avec 10 ha de zones AU qui génèrent seulement 1,3 ha de progression de la tache urbaine).

Diapo 56 (urbanisation des hameaux) :

- CCPG/CCDP/CCPNL : Dans la prescription n°49, il est convenu d'enlever la seconde partie sur la définition du hameau (l'acception de ce terme étant trop large sur le territoire) et de reformuler la première partie.

Axe III - Mobilités

Diapo 59 (secteurs les mieux équipés à densifier) :

- CCPG : il est demandé d'harmoniser la prescription 51 avec la 31.

Axe IV - Economie

Diapo 62 (zones d'activités) :

- CCPG : la C.C. réaffirme l'intérêt d'intégrer la ZA d'Auxy dans les projets du SCoT, au vu notamment des investissements réalisés et de la présence d'un embranchement fer. Cela peut se justifier dans la stratégie du SCoT, par le maintien de surface pour raisons stratégiques à horizon 10,15 ou 20 ans.
- CCDP : la C.C. s'inquiète des disponibilités foncières qui lui restent à court terme et craint une pénurie rapide. Il est rappelé les possibilités existantes aujourd'hui, les possibilités offertes en cas de projets « exceptionnel » ainsi que le bilan qui sera fait au plus tard dans 6 ans.
- CCDP : la C.C. demande s'il est possible de supprimer une partie du foncier zoné en commercial au Nord de la zone de Senives (à cheval sur les communes de Pithiviers et Pithiviers-le-Vieil) pour permettre la réalisation d'une extension de la ZA de Pithiviers-le-Vieil/Dadonville.

  Réponse : les enveloppes foncières ne sont pas les mêmes puisqu'on retranche à l'enveloppe habitat-équipements-commerces pour ajouter à l'enveloppe zone d'activités, déjà importante. Par ailleurs, la règle du SCoT sur les extensions des sites commerciaux (20% par rapport au foncier déjà urbanisé) requestionne (diminution) les extensions commerciales prévues sur Senives.

Il revient donc aux communes concernées – et non au SCoT – de s'interroger dans le cadre de leurs PLU, élaborés concomitamment, sur leurs besoins en foncier commercial et économique en tenant compte des modalités demandées par le SCoT (prise en compte des friches, du renouvellement, de l'existant, développement d'une immobilière...).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Diapo 65 (sites commerciaux) :

- CCDP : la C.C. demande quelles sont les règles qui s'appliquent pour l'extension éventuelle du site commercial Pithiviers Est (réhabilitation de la friche et extension).

  Réponse : l'extension de la zone commerciale est limitée à 20% de la surface existante (dont friche). Cette extension sera à prendre en compte dans le calcul de l'extension de tache urbaine.

- CCPG : Il est demandé pourquoi Nibelle et Chambon la Forêt n'apparaissent pas comme sites commerciaux de centralité, au même titre que Boiscommun, tant leur voilure commerciale apparait comparable, voire supérieure.

  Réponse : Les sites commerciaux de centralité sont calqués sur ceux de l'armature territoriale. De plus, après vérification, il s'avère que le nombre de cellules commerciales actives dans les deux communes est largement inférieur à celui des autres pôles de centralité (7 contre 15 à Boiscommun, source CCI). L'affichage de ces deux communes demanderait celui de 3 ou 4 autres communes rurales en situation au moins comparable et ne favoriserait pas la consolidation des sites de centralité repérés.

- CCPG : Au vu de l'importance de Puiseaux sur le territoire, il est demandé que la surface de plancher à vocation commerce soit augmentée à 4500m² sur le site de centralité, pour permettre le déménagement et l'agrandissement du supermarché existant.

  Réponse : une disposition avait déjà été introduite pour permettre, à surface équivalente, le transfert du supermarché existant hors zone Seveso. Au vu du diagnostic territorial et notamment de la vacance commerciale dans le centre-bourg de Puiseaux, il n'est pas souhaitable d'autoriser une surface de plancher plus importante. Cela aurait en effet pour conséquence de déstabiliser le commerce installé, d'autant que de telles surfaces pourraient facilement intégrer des surfaces de vente en « galeries marchandes ».

Autre :

- CCPNL : comment sont pris en compte les terrains de camping (cf Andonville, Autruy sur Juine) ?

  Réponse : le DOO n'avais prévu de définir des orientations pour les campings, mais ce point pourrait être précisé, à la demande des services de l'Etat notamment (sera discuté en réunion avec les personnes publiques associées).

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Annexes - Emargement

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

23-04-2018

SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier DOO – CC Pithiverais-Gâtinais

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
FAUTRAT Marie-Françoise	Maire de la commune déléguée de Nangeville (Le Malesherbois)	EXCUSEE
CHANTEREAU Agnès	Maire de Boiscommun	EXCUSEE
JONE Louis	Maire d'Echilleuses	EXCUSE.
PELHATE Sophie	1er Adjointe Auvry	
ALTAYRAC René	Maire d'Auvry	
RICHARD Jean	Adjoint Beaumont du Gâtinais	
CUENOT Roland	Adjoint GAUBERTIN	
DESERVILLE Thierry	Maire. BROMEILLES	
Bréchard Gérard	Maire Desmonts	
CAUTIER Catherine	Maire de Puiseaux GRAMMONT	
Tourgine Michel	Maire de Puiseaux.	
VOYER David	Directeur PETR	
BEVIERE Monique	Présidente PETR	
Daunillers Olivier	Président CCPG Maire de Malesherbes	
Boulhetet Claude	VP CCPG - adjoint de Malesherbes	
RENARD Claude	VP CCPG - Maire Beaumont du Gâtinais	
PASQUIET Sylvie	MAIRE de LORCY	
POUILLART Nadège	Mairie de NIBELLE - Adjointe	
ROUSSEAU Gérard	Maire de Nibelle	
BERTHELOT Michel	Maire CHAMBON LA FORET	
MONTEBRUN Monique	Maire de St Michel	
GUESDON Denise	Maire de Grangermont	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
DUFOUR. Christian	mairie de Grangermont	
Véronique Leroy	Maire d'Aulnay la Rivière	
CAYMET Thierry	Maire de Mauriac et Mobertbois	
LONGCHAMPT Christiane	Maire Le Tablier	
MÉTIVIER Bernard	Adjoint Maire NANCRAY	
BARRIER Christian	Maire Nancray / Rivenard	
SAMIER Gérard	conseiller Nancray	
PIGNAULT Christian	Adjoint Nancray	
PACHOT Lionel	Adjoint Desmonts	
ANIARD Eric	Adjoint Bromeilles	
LEVESQUE Guy Pour DR LUTON.	1 Adjoint Boutelle en Gâtinais	
MAUCO Carlos	BE ASTYM mandataire PLU, Terres Puisaultines	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

24-04-2018

SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier DOO – CC du Pithiverais

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
[illegible] Fanny	Maire Thignonville	
Richard Decourt	Maire adjoint Thignonville	
Vuneau Philippe	Maire Boullay en gâtinais	
COLMAN Philippe	Adjoint Chilleurs Aux Bois	
VERMEAU Daniel	Maire de Boynes	
Pascal CHENE	Adjoint Pithiviers	
CHEVALIER Myriam	Maire de Pithiviers CCDP	
GUERINET Patrick	VP CCDP et PETR	
VOYER David	Directeur PETR	
MARTINVILLE	VP PETR	
MASSON Clement	Adj Pithiviers.	
RAIMOUX Patrick	Maire délégué Y. la Ville	
PETETIN Marc	Maire de DADONVILLE	
FILLETTE Sylvie	Maire de BOND ARCY.	
Dominique LANGUILLE	Conseiller Délégué Pithiviers	
J. Claude BOUVARD	Président C.C.D.P	
GASPARD Séverine	DGS CCDP	
BRUNOTTE Jenny	Maire de Beaumont	
BEVIERE Monique	Pdt PETR	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

25-04-2018

SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
Atelier DOO – CC Plaine du Nord Loiret

NOM - Prénom	Qualité - Structure	Signature
SABIE Marcel	1: adjoint CHAMPIGNY en BEAUCE	
THOMAS Didier	Maire CHAMPIGNY en Beauce	
GODFRIN Catherine	adjointe à ANDONVILLE	
GUERTON Agnès	adjoint Andonville	
LIROT Jean Marc	Maire d'Andonville.	
JOYON David	Directeur PETR	
BOUROTOIS Martine	Maire JOUY en Pithiverais	
BEVIERE Monique	Pelle PETR	
Yves TARTINVILLE	VP PETR	
Pierre ROUSSEAU	Maire Chaussy VP PETR	
Eugenie BACHELARD	1ère Adjointe CHAUSSY	
James BRUNEAU	DGS CCPNL	
Chelf Patrick	Maire Boissecourt	
Beaumontel Jean-Philippe	Adjoint au Maire de Goinville en Beauce	
H. Chalignac.	Adjoint. Bois le Roi	
CITRON Jacques	Maire BAZOCHES LES GALLERANDES	
Besnard Jean	1: Adjoint Chatillon le Roi	
BERTHEAU PHILIPPE	2ème Adjoint Chatillon le Roi	
VILLARD André	2ème Adjoint Outarville	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

PRESENTATION DU PROJET DEVANT LES HABITANTS

Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2018 à Givraines et à Guignonville

Mme BEVIERE accueille les participants et les remercie de leur présence. Il est proposé un tour de table pour que chacun se présente.
M. TARTINVILLE rappelle le calendrier de la révision du SCoT ; l'objectif est l'arrêt du projet en novembre 2018, puis de lancer la procédure d'enquête publique.

Quentin MACKRE, Chef de projet chez PIVADIS présente les éléments constituant le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), à travers 4 grands chapitres :
1. S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable
2. Habiter sur le territoire : une politique d'accueil qualitative
3. Faciliter les déplacements et limiter la dépendance à la voiture individuelle
4. Mettre en œuvre une stratégie économique ambitieuse.

S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable

Question posée : quel est le devenir des lignes SNCF désaffectées ?

Réponse de M. MACKRE : ces lignes sont identifiées dans la Trame verte et bleue (TVB). La difficulté est de définir leur devenir, car elles appartiennent toujours à Réseau Ferré de France (RFF). Les pistes de réutilisation sont fléchées dans la TVB ainsi que dans le volet environnemental du SCoT.
Les démarches restent très longues cependant.

Habiter sur le territoire. Armature territoriale.

Question posée : Pourquoi Bondaroy ne fait pas partie du pôle central de Pithiviers ?
Réponse de M. TARTINVILLE : la commune de Bondaroy possède un caractère rural, à contrario du quartier St-Aignan à proximité. Cette commune n'est donc pas urbaine d'un point de vue urbanistique. Il y a eu cependant des échanges de terrains entre Bondaroy et Pithiviers, notamment pour le projet de nouveau quartier sur le site de l'ancien Intermarché.
M. GUERINET indique que la commune n'a pas souhaité être intégrée et ne souhaite pas se développer.
M. MACKRE précise que la commune souhaite garder un caractère rural et villageois, au contraire des communes d'Ascoux, Dadonville (pour certains quartiers).

Question posée : les documents présentés sont-ils disponibles ?
Réponse de M. TARTINVILLE : oui, sur le site du PETR : www.pays-du-pithiverais.fr, à la rubrique SCoT/documents de travail.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Question posée : quelle est l'évolution de la population, vieillissante ou en rajeunissement ?
Réponse de M. MACKRE :la population continue de vieillir, d'où le grand intérêt d'anticiper les besoins de la population, dont les personnes âgées en perte d'autonomie.
Mme BEVIERE rappelle aussi la venue de jeune population sur le territoire, qui reste une des caractéristiques du PETR par rapport aux territoires voisins.

Progression de la tache urbaine.

Question posée : les chiffres du tableau sont indiqués comme non définitifs, pourquoi ?
Réponse de M. MACKRE : les chiffres seront mis à jour pour tenir compte de la décision prise d'exclure de l'inventaire sur la période passée (2006-2016) les bâtiments à usage agricole, les établissements supra-communaux, tels que les gendarmeries, les collèges, etc.
Ces modifications ne devraient avoir qu'une influence très à la marge.
M. TARTINVILLE précise que c'est la colonne « consommation 2006-2016 » qui devrait baisser, puisqu'on enlève les bâtiments agricoles, les collèges, etc. alors qu'ils étaient inclus jusque-là.
Mais un certain équilibre sera constaté, car ces surfaces sont exclues de l'existant puis non comptabilisées sur la période à venir.

Question posée : l'exemple de la tache urbaine de Boynes est présenté ici. Est-ce qu'un tel document est aussi réalisé pour les autres communes ?
Réponse de M. MACKRE : oui, l'exercice a été réalisé pour l'ensemble des communes du PETR concernées par le SCoT. Les taches urbaines des communes sont disponibles en ligne sur le site du PETR. Il s'agit donc d'une version provisoire, compte-tenu de ce qui a été dit précédemment sur les bâtiments agricoles et supra-communaux.

Conforter les activités agricoles, pilier économique et identitaire du territoire. Préserver le foncier agricole.

Question posée : est-ce que le SCoT a capacité à limiter le développement de l'éolien ?
Réponse de M. TARTINVILLE : non. Le développement des parcs éoliens dépend du schéma régional entérinés par les Préfets de Région.

Accompagner les activités agricoles.

Question posée : quel peut être l'avenir des bâtiments agricoles sans intérêt architectural ?
Réponse de M. MACKRE : le SCoT encourage leur réhabilitation ou leur suppression, mais le SCoT a très peu de levier d'action en réalité, car ces bâtiments demeurent privés.

Hors élément de présentation du SCoT.

Question posée : comment le SCoT peut-il limiter le dépôt de gravats, qui se multiplient ?
Réponse de M. TARTINVILLE : cette question est hors SCoT, elle concerne les mairies, qui ont un rôle de police urbaine.
M. GUERINET précise qu'il est très difficile d'identifier les fautifs, donc de les sanctionner.

Remarque générale.

Ces réunions d'information sont intéressantes mais le Pays ou le PETR reste une structure peu ou pas connue des habitants.
Réponse de Mme BEVIERE : il est vrai que cette structure n'est pas connue de la population, car il s'agit surtout de travailler pour les collectivités locales.

M. TARTINVILLE précise que le PETR est plutôt un lieu de concertation et d'ingénierie locale, pour favoriser l'émergence de projets locaux. Deux exemples très récents : la création de l'Office de tourisme et l'entente économique.

Pièce jointe : diaporama présenté.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Nom	Prénom	Adresse	Mail	Signature
VINCENT	Michel			
BRENDEL	Marc			
VERNEAU	Daniel			
HUFFIN	Gilles			
CARPENTIER	Pierre			
LEGENDRE	Francis			
METIVIER	Bernard			
ANGUERA	Laurent			
CANTEGRIL	Guy Louis			
DOVE	Louis			
FARGETAS	Odile			
FARGETAS	Jany			
Théodoret	Edouard			
VINCENT	Christian			
ALTAYRAC	René			

adjoint Gouvernet
Elu Gouvernet
Boulay
adjoint Bouyer
Jeffer adjoint
Gilles Collège
adjoint NANCAY/RIMARDE

maire Entilleux
conseillère municipale

Dominique
Yves Rousset
St Jean
Marie d'Accay

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE DE JUMELAGE:
DATE:

Nom	Prénom	Téléphone	Nom	Signature
BASSOT	Louis	06 89 026659		
Santerre	Patrick	06 83 80 [illegible]		
SANTERRE	Carole	06 78 ch 56 15		
LESEUNE	Christophe	06 [illegible]		
MONIGNY	Philippe	06 75 169453	Engenville	
Abare	Guy	06 73 19 38 38	Guigneville	
BERJUALET	J-Philippe	06-71-96 63 76		
ARNAULT	Patrick	06-09 34 75 38		

Auction
Maurel
Exploitant agricole
Artisan
Commerçant
Conseiller + Exploitant agricole

Agricult - Exploitant polyculture - Elevage
Conseiller

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

PRESENTATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2018 à Givraines

Liste des personnes présentes :
M. CAMPLO, SMORE
Mme ROLAND, Architecte des bâtiments de France
M. RENAULT, DDT du Loiret
M. FOURNIER, animateur Contrat Global d'Actions Essonne amont, PETR
M. BOURGEOIS, Président de la CC Plaine du Nord Loiret
Mme DROCHON, CC Plaine du Nord Loiret
M. JOUE, Syndicat du SCoT Nemours Gâtinais
Mme DAUVILLIERS, Présidente de la CC Pithiverais Gâtinais
Mme MENARD, Conseil départemental du Loiret
Mme BOUCHETTE, CCI du Loiret
Mme RUET-ROUMAZEILLES, CC Pithiverais Gâtinais
M. BRUNEAU, CC du Pithiverais
M. BOUVARD, Président de la CC du Pithiverais
M. TARTINVILLE, Vice-président du PETR
M. KORIAT, Syndicat du SCoT Nemours Gâtinais
M. MOISAN, Inspecteur de l'Education Nationale
M. ROUSSEAU, CC Plaine du Nord Loiret
M. MEOT, Chambre d'agriculture du Loiret
M. PETETIN, Maire de Dadonville
M. GUERINET, Vice-président du PETR
Mme BEVIERE, Présidente du PETR

Liste des personnes excusées :
M. François BONNEAU, Pdt de la Région Centre-Val de Loire
Mme Charline BERTHIER, CMA 45
Mme Yolande GROBON, Directrice Dptale déléguée DRDJSCS
M. Patrick GIRAUD, Directeur Dptal de la Protection des Populations
M. Lionel de RAFELIS, Pdt du Pays Gâtinais
Mme Sandrine ESTAREUCAS-ROUSSEAU, technicienne d'études environnement RTE
Mme Marianne DUBOIS, Député du Loiret, Conseillère départementale du Loiret
Mme Magali BERTRAND, Directrice ADIL Loiret
Mme Nadia MOULINEC, GRT GAZ
M. AMJAHDI, ADEME Centre-Val de Loire
M. David MAGNIER, ADEME Centre-Val de Loire
M. Thibaud DESIRE, Directeur PETR Loire Beauce
M. Marc GAUDET, Pdt du Conseil départemental du Loiret
M. Philippe NOLLAND, Maire de Pithiviers

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Mme Sandrine JARRIAU, Directrice de la SIAP
M. Michel GALET, Responsable Environnement VINCI Autoroutes
M. Le représentant de SNCF Réseau

Compte-rendu des échanges et relevé de décisions :

Mme BEVIERE accueille les participants et les remercie de leur présence. Il est proposé un tour de table pour que chacun se présente.
M. TARTINVILLE rappelle le calendrier de la révision du SCoT ; l'objectif est l'arrêt du projet en novembre 2018, puis de lancer la procédure d'enquête publique.

Quentin MACKRÉ, Chef de projet chez PIVADIS présente les éléments constituant le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), à travers 4 grands chapitres :
1. S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable
2. Habiter sur le territoire : une politique d'accueil qualitative
3. Faciliter les déplacements et limiter la dépendance à la voiture individuelle
4. Mettre en œuvre une stratégie économique ambitieuse

NB : modifications surlignées en jaune.

1. S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable
Concernant la prescription 23, il est demandé l'utilité du 3ème paragraphe en complément du 1er. Il s'agit d'une prescription plus générale que dans la prescription 1 et qui peut être utile hors d'un PPRI (cas du paragraphe 1).

2. Habiter sur le territoire : une politique d'accueil qualitative

L'armature territoriale : renforcer le pôle pithivérien et structurer l'espace rural
Après avoir rappelé le scénario de croissance démographique et des objectifs chiffrés par catégories de communes, M. MACKRE précise que, dans l'historique comme dans les scénarii de développement, les bâtiments à vocation agricole sont retirés (NB : validation lors d'une réunion PETR/DDT/Chambre d'agriculture).
La dénomination du pôle urbain malesherbois / de la commune déléguée de Malesherbes sera harmonisée sur les documents, pour éviter toute confusion, dans le DOO et le PADD.
Le tableau des enveloppes de la progression de la tache urbaine sera mis à jour très prochainement et consolidé dans la V3 du DOO.
Les modifications devraient être très minimes cependant, l'équilibre se faisant sur l'historique comme sur les développements.
Pour la prescription n°43, il est validé la proposition de modification suivante :
La progression de(s) tache(s) urbaine(s) autorisée par les PLU ne devra pas dépasser les enveloppes définies dans le tableau ci-après, après la déduction du potentiel retenu en dents creuses.
Ne sont pas comptabilisés dans la progression de tache urbaine :
- *les bâtiments situés sur les zones d'activités repérées dans la partie économie,*
- *les bâtiments à vocation agricole (y compris les serres),*
- *la création ou l'extension d'équipements de l'Etat, de la Région et du Département.*

Ces enveloppes peuvent être mutualisées entre communes de même catégorie (dans le cadre d'un PLUi par exemple), dans la mesure où elles ne déséquilibrent pas l'armature territoriale.
Les enveloppes de progression de la tache urbaine peuvent également être mutualisées entre les communes concernées par un équipement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Il est précisé que la mutualisation entre les catégories de communes peut se faire à l'échelle du PETR, bien que cela soit plus difficile à maîtriser.

La prescription n° 44 est modifiée comme suit :
Les documents d'urbanisme locaux doivent estimer le potentiel d'accueil de nouveaux logements au sein des dents creuses. L'équivalent foncier de ce potentiel (au prorata des besoins de production en logements) devra être déduit de l'enveloppe de progression de la tache urbaine autorisée par le SCoT.
Le SCoT entend par « dent creuse » un espace contigu non bâti, au sein des taches urbaines,
- *compris dans une zone urbanisée ou équipée,*
- *libre d'aménagements (les jardins sont exclus),*
- *accessible par une voie publique,*
- *ne pouvant être jugée inconstructible (zone de risque, terrain trop pentu, mal configuré…)*
- *d'une taille supérieure à 200m² dans les pôles urbains, à 300 m² dans les pôles structurants et espaces périurbains, 400m² pour les espaces ruraux.*

Un coefficient de rétention foncière de 30% pourra être appliqué pour estimer le potentiel constructif issu des dents creuses.
La prise en compte du potentiel de construction en dents creuses ne peut réduire la surface autorisée de progression de la tache urbaine de plus de 50%. Exemple : une commune qui doit respecter une progression maximale de 4 ha de sa tache urbaine et qui a recensé un potentiel équivalent à 3 ha de dents creuses, ne déduira que 2 ha de son potentiel de progression de la tache urbaine.

Il est rappelé le principe de la dent creuse, et la possibilité de construction en densification.

Concernant les densités minimales, la prescription n°47 est modifiée comme suit :
En complément des mesures générales pour la maîtrise de la consommation foncière (prescriptions 43 et 44), les densités nettes pour les logements individuels sur les zones à urbaniser ne devront pas être inférieures, en moyenne, aux densités suivantes :
- *12 logements / ha dans les communes rurales,*
- *18 logements / ha dans les pôles structurants et les communes périurbaines,*
- *25 logements / ha dans les pôles urbains.*

Il est ajouté que « *Les parties agglomérées des communes rurales ou périurbaines avec des polarités sont tenues de respecter ces dispositions*. » (et également dans la prescription 46)

Des échanges ont lieu sur le fait de laisser ou non la notion de « en priorité ».
M. MEOT indique que le fait de laisser « en priorité » revient à faire de cette prescription une simple recommandation.
La prescription n° 49 est modifiée comme suit :
Les extensions urbaines ou villageoises doivent se faire, en continuité de la/des tache(s) urbaine(s) principale(s)1 et de façon à générer des formes urbaines simples et compactes, hors respect des autres dispositions du SCoT.

Il est précisé que la définition de la ou des taches urbaines principales revient aux élus dans le cadre des PLU ou PLUi. Une commune peut ainsi décider de définir plusieurs taches urbaines principales, sur des secteurs recentrés (hyper centre) ou sur des secteurs plus linéaires. Cette définition tiendra compte de l'historique de construction et de la configuration topographique sur ces communes, à charge de distinguer les taches principales des hameaux, eux-mêmes à définir.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

4. Mettre en œuvre une stratégie économique ambitieuse

A la suite du Bureau du PETR, il est proposé de poser comme principe fondamental la possibilité de mutualisation du foncier pour les zones d'activités économiques, quelque soit le type de zones et non plus uniquement pour les zones de proximité.
La prescription n°66 est modifiée comme suit :
Le SCoT autorise une mutualisation foncière pour les surfaces en projet des zones d'activités, quelque soient leurs types. Cette mutualisation n'est possible que pour des zones de mêmes catégories ou pour rendre disponible du foncier dans une catégorie supérieure.
Les zones d'activités stratégiques, intermédiaires et de proximité ainsi que leurs surfaces disponibles et en projets sont identifiées sur la carte ci-après, qui a valeur de prescription.
M. RENAULT, interrogé par M. TARTINVILLE, confirme que les services de l'état sont favorables à cette mutualisation, car vertueuse et qu'elle permet de répondre à des demandes d'entreprises sur l'ensemble du territoire du PETR.

Il est rappelé la création de l'entente économique, qui permet de gérer ces problématiques à l'échelle du PETR.

Localisation des pôles commerciaux
Il est rappelé les principes de localisation préférentielle du commerce dans chaque catégorie de commues.
Il est fait état du projet de déplacement de l'Intermarché de Puiseaux.
Il est confirmé que dans le cadre du règlement du SCoT, le transfert de l'Intermarché (comme tout autre équipement de ce type au sein du PETR) est possible. Ceci devra se faire dans la limite de 3 000 m² de surface plancher par bâtiment (nouveau chiffre proposé, en lieu et place des 2 500 m²), soit une évolution de près de 66% par rapport au bâtiment existant aujourd'hui. Ce déplacement est permis, quelle que soit sa nouvelle implantation, en périphérie ou au sein de la tache urbaine existante.
Le site actuel devra toutefois être modifié pour ne plus avoir de destination commerciale.

La prescription n°79 est modifiée comme suit :
La réponse aux besoins courants est privilégiée sur les pôles structurants. Cette offre doit être adaptée au poids démographique de chaque bassin de vie et à ses dynamiques.
Ainsi, l'adaptation des locaux commerciaux aux besoins locaux se fera dans la limite de :
- *4 500 m² SDP par bâtiment dans les sites « périphériques » du pôle de Beaune-la-Rolande.*
- *3 000 m² SDP par bâtiment dans les sites « périphériques » du pôle de Puiseaux.*
- *1 200 m² SDP par bâtiment dans les sites « périphériques » des pôles de Chilleurs-aux-Bois, d'Outarville / Bazoches-les-Gallerandes, Sermaises, Boiscommun et Boynes.*
- *300 m² SDP par bâtiment au sein de l'enveloppe urbaine, hors sites « périphériques » et centralités.*

L'accueil de nouveaux bâtiments commerciaux se fait prioritairement dans les sites de centralité et dans les sites périphériques existants. Dans le cas d'une contrainte apportée sur un site « périphérique » existant, mettant en péril sa pérennité dans la durée, un site de remplacement pourra être délimité dans le document local d'urbanisme concerné dans le cadre d'une révision, excluant l'activité commerciale sur le site initial au terme de son transfert.

M. RENAULT et Mme ROLAND font par ailleurs état du risque d'un dimensionnement trop important de cet établissement, qui facilite à moyen terme l'implantation de petites cellules commerciales (type galerie marchande) au sein du bâtiment, au détriment des commerces de centre bourg, qui subissent déjà une vacance importante. Bien que non prévues aujourd'hui, la commune n'aura par la suite aucun moyen de s'opposer à ces installations commerciales, puisqu'elles interviendront en recomposition du bâtiment initialement autorisé.

OBJET DE LA REUNION : [illegible]

DATE : [illegible]

Nom	Prénom	Téléphone	Mail	Signature	Structure
CAMPLO	Emmanuel	02 38 36 06	SMOEC@ORANGE.FR		SMORE
ROLAND	Elodie	02 38 79 17 22	sdeptdoinet@action-gouv.fr		
RENAULT	Eric	02 38 52 46 41	eric.renault@loiret.gouv.fr		DDT
FOURNIER	Germain	02 38 30 82 61	[illegible]@orange-business.fr		PETR BGP
BOURGEOIS	Hélène	06 07 88 79 82			CCPNL
DROCHON	Audrey	06 24 35 15 62	urbanisme@ccpithiverais.fr		CCPNL
JOUE	Gérard	06 07 83 44 48	gerard.joue@orange.fr		SMCP Nouveaux Paysages
Dumillier	Delphine		mairie-ville-la-ronde.fr		
TENARD	Sylvie	02 38 40 52 96	agence.territoriale.pithiverais@loiret.fr		Conseil Départemental
BOUCHETTE	Sylvie	02 38 79 77 08	sylvia.bouchette@loiret.cci.fr		CCI Loiret
ROLT ROCHA	Céline	02 38 33 49 [illegible]	[illegible]		CCPG
BRUNEAU	James	06 71 21 17 [illegible]	james.bruneau@cadet.fr		CCDP
BERNARD	Claude	06 27 [illegible] 56 [illegible]	[illegible] orange.fr		CCDP
TARTINVILLE	Yves				CCPG
KORIAT	Maurice	06 42 24 08 31	[illegible]@[illegible].fr		SMCP Nouveaux Paysages
[illegible]	Sébastien	[illegible]			Inspecteur de l'éducation nationale
ROUSSEAU	Pierre	06 08 05 33 48	pierre.rousseau@[illegible]		CCPNL

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
Recevoir LeVault
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

DEPARTEMENT : [illegible]
DATE : [illegible]

Nom	Prénom	Téléphone	Mail	Signature
MECT	David	0238719374	david.mect@laposte.net	
PETETIN	Jean	0238336647	contact@[illegible]	
GUERINET	Ruth			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
Renser Levrault
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

VALIDATION DU DOO PAR LE COMITE SYNDICAL

Compte-rendu de la réunion du 27 juin 2018 à Yèvre-la-Ville

Liste des personnes présentes :
Cf. liste d'émargement jointe en annexe

Liste des personnes excusées :
Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire, M. GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret, M. BALANCON, M. GUERINET, M. PICARD, M. BROSSE, Mme DESPREZ, Mme COUILLAUT, M. GAUCHER, Mme BERTHELOT, Mme BUNO, Mme DEGUIN, M. CITRON, M. THUILLIER, M. ROUSSEAU, M. ROUX, M. DESFORGES, M. PIGEON, Mme CHESNOY, M. THION, M. GRIVOT, M. CHEVALIER, Mme FRANCOIS, Conseil Départemental, Mme MICHE, CCI du Loiret, Mme DUVERGER-ROUZIC, Mission Locale du Pithiverais, Mme ALERBACK, Membre du Conseil de Développement.

Compte-rendu des échanges et relevé de décisions :

Mme BEVIERE, Présidente du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais accueille les participants et remercie M. le Maire de Yèvre-la-Ville pour son accueil et pour la mise à disposition de la salle communale.
M. TARTINVILLE, 2ème Vice-président du PETR, rappelle le calendrier de la révision du SCoT ; l'objectif est l'arrêt du projet en novembre 2018, puis de lancer la procédure d'enquête publique.

Quentin MACKRÉ, Chef de projet et Stéphane MERLIN, directeur de PIVADIS balayent l'ensemble du document en s'arrêtant sur les dernières modifications apportées, à la suite des différentes réunions de concertation (élus, PPA, population). Les participants ont eu accès, en amont, à la dernière version de travail du DOO, mise en ligne sur le site du PETR, dans laquelle les dernières modifications apparaissent en surlignage. Ils sont invités à faire part de leurs remarques au fur et à mesure de la présentation.

M. MACKRE rappelle que le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) s'articule autour des 4 grands chapitres :
1. S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable
2. Habiter sur le territoire : une politique d'accueil qualitative
3. Faciliter les déplacements et limiter la dépendance à la voiture individuelle
4. Mettre en œuvre une stratégie économique ambitieuse

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

1. S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable

Aucune remarque n'est formulée en séance. Les propositions de modification sont acceptées.

2. Habiter sur le territoire : une politique d'accueil qualitative

- Prescription 43 : Après avoir rappelé le scénario de croissance démographique et des objectifs chiffrés par catégories de communes, M. MACKRÉ précise que, dans l'historique comme dans les enveloppes de progression de tache urbaine, les bâtiments à vocation agricole et les équipements supra-communautaires ne sont plus comptabilisés. Concernant les équipements supra-communautaires, cela n'engendre pas de diminution des enveloppes. Pour les bâtiments agricoles, la réduction par rapport aux précédentes enveloppes est de :
  - Environ 0% pour les pôles urbains,
  - Environ 3,4 % pour les pôles structurants,
  - Environ 6,3 % pour les communes périurbaines,
  - Environ 2,8% pour les communes rurales.

- Prescription 43 : Mme le Maire du Malesherbois demande de préciser la phrase : *« Les enveloppes de progression de la tache urbaine peuvent également être mutualisées entre les communes concernées par un équipement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. »*
  - Réponse : il s'agit de la définition la plus large, c'est-à-dire à partir du moment où deux communes mutualisent un équipement, et pas forcément l'ensemble des communes d'un EPCI.

Il est précisé que la mutualisation entre les catégories de communes peut se faire à l'échelle du PETR, bien que cela soit plus difficile à maîtriser.

- Prescription 44 : Les modifications apportées concernant les dents creuses (coefficient de rétention de 30% et plafonnement de la prise en compte à 50%) n'appellent pas de remarques.

- Prescription 46 : La prescription demandant le recensement du potentiel de densification par divisions parcellaires a été modifiée pour n'être conservée que sur les polarités du territoire. M. le Maire de Dadonville demande ce que la phrase *« Les parties agglomérées des communes rurales ou périurbaines avec des polarités sont tenues de respecter ces dispositions.* » implique pour sa commune, principale concernée par cette disposition.
  - Réponse de M. TARTINVILLE et M. MACKRÉ : il s'agit pour la partie de Dadonville agglomérée au pôle urbain de recenser les parcelles susceptibles de faire l'objet d'une densification par division parcellaire (analyse à effectuer par le PLU). Ce potentiel, qui pourra être réduit de 80% de rétention foncière devra ensuite être déduit de l'enveloppe d'extension de tache urbaine attribuée à la commune. Exemple : si 30 parcelles sont identifiées, 6 seront retenues et 3 333m² déduits (sur la base de 18 log/ha) de l'enveloppe d'extension, qui est pour mémoire de 12,5 ha sur 10 ans.

  M. PETETIN réaffirme son opposition à cette distinction.
  Après questionnement auprès des élus, il est décidé de ne pas changer la formulation.

- Prescription 47 : Les modifications apportées concernant les densités (*« 12 log/ha dans les communes rurales, 18 log/ha dans les pôles structurants et les communes périurbaines, 25 log/ha dans les pôles urbains »)* n'appellent pas de remarques.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

M. le Maire de Dadonville demande cependant de supprimer la phrase *« Les parties agglomérées des communes rurales ou périurbaines avec des polarités sont tenues de respecter ces dispositions*. », qui complexifie la mise en œuvre de son PLU et correspond à une densité trop importante pour sa commune, principale concernée par la disposition.

Après questionnement auprès des élus, il est décidé de ne pas changer la formulation.

- Prescription 49 : La définition du hameau, trop délicate, a été supprimée et le DOO s'appuie sur la notion de « tache urbaine principale » (à définir par le PLU) autour de laquelle l'urbanisation nouvelle doit être effectuée.

- Prescription 66 : La possibilité introduite d'une mutualisation foncière entre zones d'activités de même rang ou pour libérer du foncier vers une zone d'activité de rang supérieur est validée.

  Mme FAUTRAT s'interroge sur le fait de ne pas voir la zone de Manchecourt dans la liste des zones intermédiaires, alors que l'entreprise Maury représente un espace important.

  Il lui est répondu que cette zone est considérée comme du diffus, mais ce qui n'empêche pas un développement futur de cet espace.

3. Faciliter les déplacements et limiter la dépendance à la voiture individuelle

Aucune remarque n'est formulée en séance. Les propositions de modification sont acceptées.

4. Mettre en œuvre une stratégie économique ambitieuse

- Prescriptions 78/79 : Les surfaces de plancher attribuées par bâtiment commercial dans les sites périphériques des pôles urbains / pôles structurants amènent les demandes suivantes :

- Mme le Maire du Malesherbois regrette qu'il n'y ait pas de plafond de surface sur les sites périphériques des pôles urbains, alors que la pression y est forte et que certains projets peu souhaitables risquent de concurrencer les commerces de proximité et de consommer du foncier. La commune ne pourra pas s'appuyer sur le SCoT, comme cela était demandé de longue date pour défendre son point de vue en CDAC.
- M. le Maire de Puiseaux et M. le Maire de Beaune-la-Rolande demandent que le plafond concernant leur commune soit supprimé, pour ne pas brider le développement du commerce sur leurs communes. En effet, des projets actuellement en cours seraient bloqués par ces dispositions, qui pénaliseraient leurs communes.
  - Proposition de M. TARTINVILLE : ces plafonds doivent être conservés pour garantir la cohérence du document, notamment par rapport aux objectifs du PADD et pour préserver les équilibres entre catégories de l'armature préférentielle. Des ajustements avaient déjà été effectués pour répondre aux besoins présentés des projets en cours (permettre le transfert, plafonds relevés à Puiseaux). Cela n'étant manifestement pas suffisant pour les deux communes, il est proposé que le plafond soit appliqué à la fois pour chaque nouveau bâtiment et également pour l'extension des bâtiments existants. La proposition semble satisfaire les deux élus.
  - M. MERLIN indique qu'une telle disposition pourrait constituer une fragilité juridique du document car elle donne un avantage concurrentiel considérable aux enseignes déjà installées, par rapport à celles ne disposant pas encore de locaux. Ce point pourrait être facilement attaqué, par exemple par une enseigne souhaitant s'installer.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

- Il est par ailleurs convenu de limiter la surface de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones périphériques du pôle urbain de Malesherbes, à hauteur de 4 500m².

M. MACKRÉ présente les prochaines étapes à venir avant l'approbation du document.

Mme BEVIERE, après s'être assurée que personne n'avait d'autres questions, remercie les participants et clôt la réunion.

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

C.C du Pithiverais - Gâtinais

MERCREDI 27 JUIN 2018

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BERCHER Fabien		BAINARD Corinne	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BERTHELOT Christine		BOUCHET Jean-Pierre	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BERTHELOT Michel		FERNANDES Jacques	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BOULAS Jean-Claude		GILLET Jean	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BRICHARD Gérard		MOISY Bernard	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	BUND Geneviève		MONTEBRUN Monique	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CANTOURNET-ALTAYRAC René		FETIT Gérard	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CATINAT Thierry		FICARD Maryse	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CHANCLUD Dominique		ROUSSEAU Alain	
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CHANTEREAU Agnès			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	CITRON Olivier			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	COLIN Sébastien			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	COUILLAUD Odile			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
Collectivités	Délégués titulaires	Signature		
C.C. du Pithiverais Gâtinais	DAUVILLIERS Denis			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	FAUTRAT Marie-Françoise			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	GAULLIER Jean-Claude			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	GEORGES Sébastien			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	JOVÉ Louis			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	LEVY Véronique			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	LUTTON Patrick			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	PASQUET Louis			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	PETIOT Pierre			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	POUILLART Nadège			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	RENUCCI Claude			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	SILLIER Jean-Marc			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	TARTINVILLE Yves			
C.C. du Pithiverais Gâtinais	TOURAINE Michel			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
C.C de la Plaine du Nord Loiret
MERCREDI 27 JUIN 2018

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C de la Plaine du Nord Loiret	BESNARD Jean		FOURAY Philippe	
C.C de la Plaine du Nord Loiret	BOURGEOIS Marcel		LIRDT Jean-Marc	
C.C de la Plaine du Nord Loiret	BRUCI ET Annie		MONCEAU Daniel	
C.C de la Plaine du Nord Loiret	CITRON Jacques			
C.C de la Plaine du Nord Loiret	MERLET Bertrand			
C.C de la Plaine du Nord Loiret	POISSON Bertrand			
C.C de la Plaine du Nord Loiret	ROUSSEAU Pierre			
C.C de la Plaine du Nord Loiret	VILLARD André			

6

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

C.C du Pithiverais
MERCREDI 27 JUIN 2018

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
C.C. du Pithiverais	BACHELET Raynald		CHAMARD Sophie	
C.C. du Pithiverais	BALANCON Michel		DI STEFANO Alain	
C.C. du Pithiverais	BARBIER Guy		DOUELLE Nadine	
C.C. du Pithiverais	BARRAULT Brigitte		LEGOFF Jean-François	
C.C. du Pithiverais	BERTHIER Catherine		LENOBLE Denis	
C.C. du Pithiverais	BEVIERE Monique		LOISEAU Marie-Claude	
C.C. du Pithiverais	BOUVARD Jean-Claude		MERCIER Denis	
C.C. du Pithiverais	BRAAT Evelyne		MONCEAU Didier	Présent
C.C. du Pithiverais	BROSSE Anthony	Pouvoir D. MOREAU	PALU Stéphanie	
C.C. du Pithiverais	BRUNI-ALI James		VERGERULLE Marie	
C.C. du Pithiverais	BUIZARD-BLONDEAU Maxime			
C.C. du Pithiverais	CHARVIN Evelyne			
C.C. du Pithiverais	DENIAU Evelyne			
C.C. du Pithiverais	DESPREZ Nicole			
C.C. du Pithiverais	DUNES Jacky			

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

Collectivités	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
Collectivités	Délégués titulaires	Signature		
C.C. du Pithiverais	FLAVIGERT Alain			
C.C. du Pithiverais	GUERINET Patrick			
C.C. du Pithiverais	HINCKY François			
C.C. du Pithiverais	LEGRAND Gérard			
C.C. du Pithiverais	MAMEAUX Dominique			
C.C. du Pithiverais	MASSON Clément			
C.C. du Pithiverais	MUNTSCH Karine			
C.C. du Pithiverais	NOLLAND Philippe			
C.C. du Pithiverais	PETETIN Marc			
C.C. du Pithiverais	PICARD Michel			
C.C. du Pithiverais	PIFFROJIN Jean			
C.C. du Pithiverais	REBEAUCOURT Pascal			
C.C. du Pithiverais	VERNEAU Daniel			
C.C. du Pithiverais	VERNEAU Philippe			
C.C. du Pithiverais	VINCENT Christian			

30

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 27 JUIN 2018

PERSONNALITES QUALIFIEES ET ASSOCIEES

CIVILITE	NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	GEORJON Blandine	Sous-Préfète de l'Arrondissement de Pithiviers	
Madame	BESNIER Anne	Vice Présidente du Conseil Régional Centre Val de Loire	
Madame	DUBOIS Marianne	Député du Loiret	
Monsieur	GAUDET Marc	Président du Conseil Départemental du Canton de Pithiviers	
Monsieur	GUERIN Michel	Conseiller Départemental du Canton de Malesherbes	
Monsieur	PAGE Pascal	Trésorier de Pithiviers	
Monsieur	VERGER Laurent	Chargé de Mission Développement Territorial, Région Centre Val de Loire	
Madame	PALMIERI Elsa	Conseil Départemental / Dir. Relations avec les Territoires	
Mme	FAILLOUX Patricia	Maire Déléguée à Pithiviers	

Monsieur Laurent VERGER

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

FEUILLE D'EMARGEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMITÉ SYNDICAL DU 27 JUIN 2018

MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT			Adresse mail	Signature
Mme	Annie	ALERBACK	[illegible]	
M.	Jean-Paul	ANDRIEUX	[illegible]	
M.	Francis	BONLIEU	[illegible]	
M.	Jean-Marc	COULON	[illegible]	
Mme	Brigitte	DALLOT	[illegible]	
M.	Giorgio	DANIELE	[illegible]	
Mme	Louisette	DAUBIGNARD	[illegible]	
M.	Grégoire	DORIGNY	[illegible]	
M.	Romain	EMAILLE	[illegible]	
M.	Alain	FONTAINE	[illegible]	
Mme	Anne	FRAIZY		
Mme	Mélodie	FRANCOIS	[illegible]	
Mme	Sandrine	GERARD	[illegible]	
M.	Thierry	GOUBERT	[illegible]	
M.	Hubert	GOUEFFON		
M.	Timothée	HUCK	[illegible]	
M.	Christian	HUMBERT	[illegible]	
Mme	Laetitia	LANGLOIS	[illegible]	
M.	Jean Philippe	LIGER	[illegible]	
Mme	Annie	LUCHE	[illegible]	
Mme	Geneviève	MAMEAUX	[illegible]	
Mme	Elodie	MICHE	[illegible]	
M.	Gérard	NEZ	[illegible]	
Mme	Christine	NOEL	[illegible]	
M.	Christian	PUECH	[illegible]	
M.	Nordane	ROUSSEAU		
Mme	Catherine	ROUZIC-DUVERGER	[illegible]	
Mme	Estelle	SAMAT	[illegible]	
M.	Olivier	TROUILLE	[illegible]	
M.	Christophe	SIMONET	[illegible]	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 27 JUIN 2018
CONFÉRENCE DES MAIRES

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
ATTRAY	GAUCHER Dominique	
AUDEVILLE	CHENU Mathieu	
AUTRUY-SUR-JUINE	GUERTON Christophe	
BATILLY-EN-GÂTINAIS	GIRARD Claude	
BOISSEAUX	CHOITY Patrick	
BONDAROY	VILLETTE Sylvie	
BORDEAUX-EN-GÂTINAIS	BOUGRÉAU Francis	
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	PERON Frenis	
BROMEILLES	DÉSERVILLE Thierri	
CESARVILLE - DOSSAINVILLE	DEGUIN Françoise	
CHARMONT-EN-BEAUCE	THOMAS Didier	
CHÂTILLON-LE-ROI	DUPRÉ Céline	
CROTTES-EN-PITHIVERAIS	POINCLOUX Daniel	
COUDRAY - LE MALESHERBOIS	GAUCHER Denis	
COURCELLES	THION Denis	
DIMANCHEVILLE	GAINVILLE Gérard	PF Dubhorney

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 27 JUIN 2018
CONFÉRENCE DES MAIRES

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
EGRY	ROUX Gérard	
ESTOUY	de BOUVILLE Anne-Jacques	
GRANGERMONT	GUESDON Denise	C. DU FOUR
GROINEVILLE-EN-BEAUCE	BRISSON Jean-Louis	
INTVILLE-LA-GUETARD	PIGEON Bernard	
JURANVILLE	SURREAU Michel	
LAAS	LOZE Maurice	
LABROSSE - LE MALESHERBOIS	CITRON Jean-Pierre	
LEOUVILLE	PETIT Christine	
LORCY	PASQUET Ingrid	
MAINVILLIERS - LE MALESHERBOIS	MOLVEAUX Claudine	
MAREAU-AUX-BOIS	DE MUYNCK Claude	
MONTLIARD	BEAUDEAU Didier	
MORVILLE-EN-BEAUCE	JEANNE Georges	

Envoyé en préfecture le 21/01/2019
Reçu en préfecture le 21/01/2019
Affiché le
ID : 045-200079903-20181219-ANNEXES-AR

COMITE SYNDICAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS
MERCREDI 27 JUIN 2018
CONFÉRENCE DES MAIRES

COLLECTIVITÉS	MAIRE	SIGNATURE
NANCRAY-SUR-RIMARDE	BARRIER Christian	
NIBELLE	ROUSSEAU Gérard	
OISON	THUILLIER Alain	
ONDREVILLE-SUR-ESSONNE	MANGEANT Jean-Claude	
ORVILLE	PONOTCHEVNY Claudine	
OUTARVILLE	CHAMBRIN Michel	
PANNECIERES	BRECHEMIER José	
SAINT-LOUP-DES-VIGNES	CHESNOY Mireille	
THIGNONVILLE	FAURE Christophe	
TIVERNON	DESFORGES Philippe	
VRIGNY	JAVELOT Jean-Louis	